



J

CANADA. PARL. SEANT.

103

COM. PERM. DU TOURISME.

H72

1949

Délibérations ...

T6

A42

NAME - NOM

J  
103

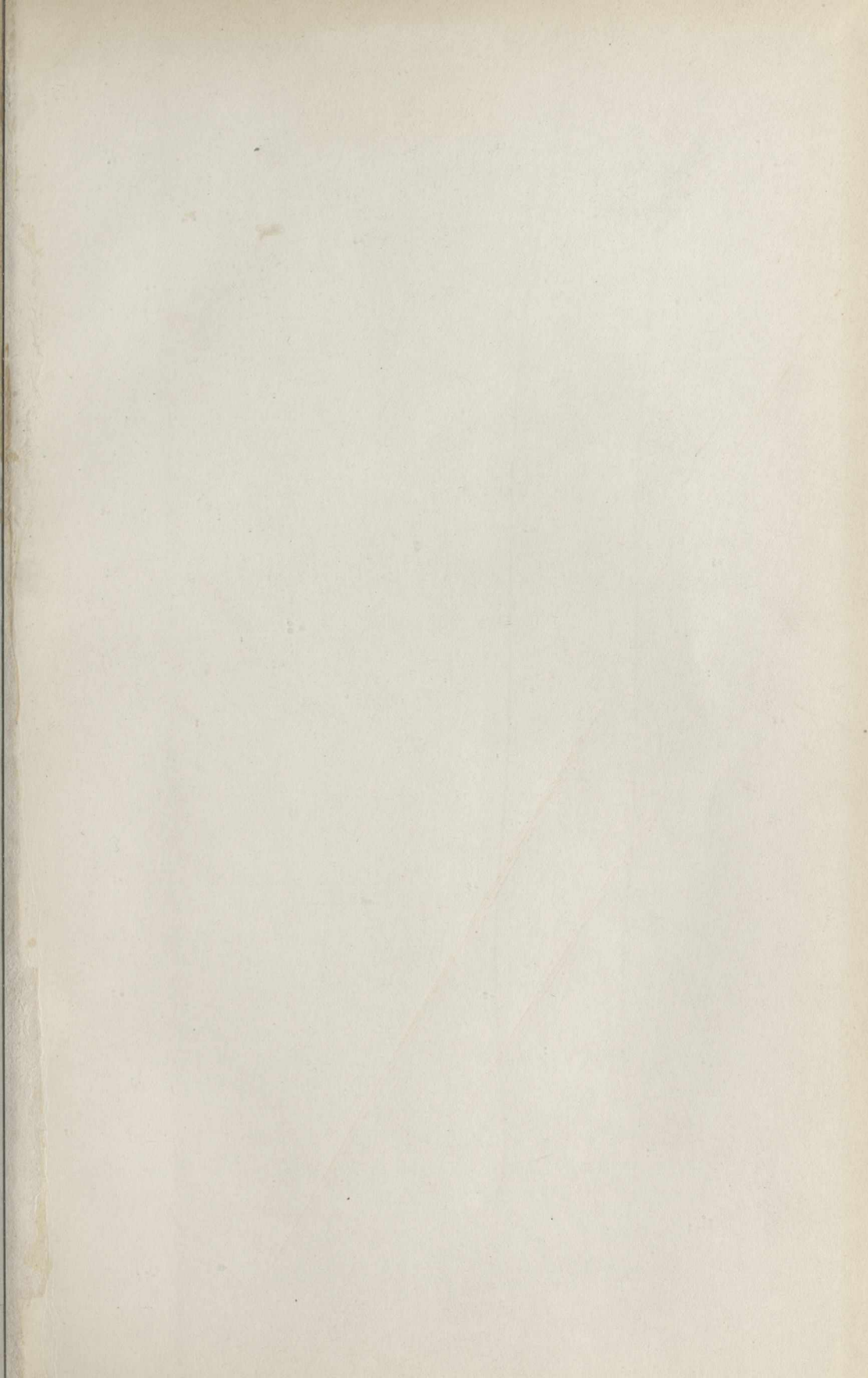
H72

1949

T6

A42







1949

SÉNAT DU CANADA

90149  
247



PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES  
DU  
COMITÉ PERMANENT  
DU  
**TOURISME**

Fascicule n° 1

SÉANCE DU LUNDI 21 MARS 1949

L'honorable W. A. Buchanan, président

TÉMOINS:

- M. Roy A. Gibson, directeur, Division des terres et des services de mise en valeur, ministère des Mines et des Ressources;
- M. Harrison Flint Lewis, chef, Service fédéral de la faune, Division des terres et des services de mise en valeur, ministère des Mines et des Ressources;
- M. James Smart, régisseur, Division des parcs nationaux, ministère des Mines et des Ressources.

APPENDICE "A"

Exposé sur les parcs nationaux du Canada et leur rapport avec l'industrie du tourisme.

MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT DU TOURISME

L'honorable W. A. BUCHANAN, *président*

Les honorables sénateurs

Bishop	Dupuis	Murdock
Bouchard	DuTremblay	Paquet
Buchanan	Gershaw	Pirie
Crerar	Horner	Roebuck
Daigle	Mackenzie	Ross
Davies	McDonald	Saint-Père (22)
Dennis	McKeen	
Duffus	McLean	



## PROCÈS-VERBAL

LUNDI 21 mars 1949.

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent du tourisme se réunit ce matin à 11 heures.

*Présents:* Les honorables sénateurs Buchanan, président, Bishop, Crerar, McDonald, McKeen, Roebuck et Ross, 7.

Le Comité entreprend l'étude de l'ordre de renvoi du 17 mars 1949 l'autorisant à faire enquête et rapport sur l'activité des divers organismes chargés d'exploiter l'industrie du tourisme au Canada.

Les sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

M. D. Leo Dolan, directeur, Office canadien de tourisme, ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements, assiste à la séance; le Comité décide de l'entendre plus tard.

M. Roy A. Gibson, directeur, Division des terres et des services de mise en valeur, ministère des Mines et des Ressources, témoigne relativement au programme d'amélioration des routes, camps et autres services fournis dans les parcs nationaux du Canada. Il est interrogé.

M. Gibson présente au Comité un mémoire sur les parcs nationaux du Canada et leur rapport avec l'industrie du tourisme; ordre est donné d'imprimer ce mémoire dans le compte rendu. (Voir Appendice "A".)

M. Harrison Flint Lewis, chef, Service fédéral de la faune, Division des terres et des services de mise en valeur, ministère des Mines et des Ressources, témoigne quant à la conservation de la faune dans les parcs nationaux du Canada; il est interrogé.

M. James Smart, régisseur, Service des parcs nationaux, ministère des Mines et des Ressources, témoigne au sujet de la mise en valeur du parc national de Fundi, dans la province du Nouveau-Brunswick; il est interrogé.

Il est résolu de recommander l'impression de 800 exemplaires en anglais, et de 200 exemplaires en français, des dépositions entendues au Comité, et de suspendre à cet égard l'application de l'article 100 du Règlement.

A 12 heures 45 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.  
Certifié conforme.

*Le secrétaire du Comité,*  
H. ARMSTRONG.



## TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT, OTTAWA, lundi 21 mars 1949.

Le Comité permanent du tourisme, autorisé à faire enquête sur la situation du tourisme, se réunit ce matin à 11 heures.

L'hon. M. BUCHANAN occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, vous vous souviendrez qu'à notre séance de la semaine dernière, M. le sénateur McDonald avait proposé que nous entreprenions aujourd'hui l'étude d'un sujet qui a été porté à notre attention. Plus tard, pour des motifs dont j'ignore si M. le sénateur McDonald voudra parler, ce dernier jugea bon que nous abordions la question ce matin. Un certain nombre de témoins sont actuellement présents, y compris M. Dolan, le directeur de l'Office de tourisme, et M. Gibson, le directeur de la Division des terres et des services de mise en valeur du ministère des Mines et des Ressources, de même que divers fonctionnaires de la Division des parcs. Dans quel ordre le Comité désire-t-il interroger ces témoins?

L'hon. M. ROEBUCK: Cela est laissé à votre jugement, monsieur le président.

L'hon. M. BISHOP: Je crois comprendre que M. Dolan est venu ici dans l'espoir que le problème de la navigation à vapeur serait débattu.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Dolan, avez-vous une déclaration à nous faire?

M. DOLAN: Non, monsieur le président. Comme je l'ai dit à M. le sénateur Bishop, j'avais cru que la question de l'*Eastern Steamship Company* serait discutée ce matin, et je me suis armé pour cette seule discussion.

Le PRÉSIDENT: Mais vous avez des documents sur l'activité de l'Office de tourisme?

M. DOLAN: Au bureau, monsieur le président, mais non pas sur moi.

Le PRÉSIDENT: En ce cas, nous faisons peut-être mieux de différer l'interrogatoire de M. Dolan. Je ne sais pas si M. le sénateur McDonald aimerait poser à M. Dolan des questions sur la navigation.

L'hon. M. McDONALD: Monsieur le président, je préfère différer la chose jusqu'à notre prochaine séance; je suppose qu'alors nous devrions pouvoir obtenir plus de renseignements qu'aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Si M. Dolan n'a pas de documentation sur l'activité de l'Office de tourisme, nous ferions peut-être mieux de différer son interrogatoire.

M. DOLAN: Je pourrais obtenir très vite ces renseignements de mon bureau, si vous les voulez ce matin, monsieur le président.

L'hon. M. McKEEN: Si nous devons entendre M. Dolan à une autre séance, pourquoi ne pas l'excuser ce matin et recueillir tous ses témoignages en une seule fois?

Le PRÉSIDENT: Très bien. Nous donnerons donc son congé à M. Dolan et nous appellerons maintenant M. Gibson.

M. ROY A. GIBSON, directeur de la Division des terres et des services de mise en valeur, ministère des Mines et des Ressources: Monsieur le président, comme d'habitude j'ai préparé un mémoire, et j'ai cru que, pour sauver du temps, je pourrais le déposer au Comité et faire une déclaration générale.

Le PRÉSIDENT: Je crois comprendre que des exemplaires de votre mémoire ont été distribués aux membres du Comité.

M. GIBSON: Durant l'année écoulée, l'affluence dans les parcs nationaux a atteint un chiffre record. Nous y avons fait, de notre côté, plus d'améliorations que nous n'en avons fait en toute autre année depuis l'ouverture des parcs. Le mémoire déposé contient toutes les précisions, et je n'ai pas besoin d'en reparler ici. La principale amélioration est celle des routes. Nous constituons les routes en vue du pavage, et nous procédons par mode de contrat. Autrefois, nous engagions des journaliers, mais pour plusieurs raisons, cela n'a pas été possible l'an dernier. Les entrepreneurs avaient en main le matériel; par ailleurs, il fallait conserver le dollar américain. Nous n'étions pas en mesure d'acheter nous-mêmes ce matériel, et ne pouvions recruter le personnel expérimenté dont nous avons besoin pour diriger les appareils. En engageant des entrepreneurs en régie intéressée, moyennant rémunération fixe, nous avons fait un progrès considérable, et nous nous proposons d'agir de la même manière cette année.

Notre principale difficulté l'an dernier vint de ce que nous avons été tellement longtemps sans faire de grosses améliorations à nos grandes routes, que les gens furent lents à saisir que, de toute nécessité, ces routes ne seraient pas en parfait état pour le tourisme tant que dureraient les travaux. Cependant, nos visiteurs venus de loin prirent philosophiquement leur parti de la situation, en se disant que, pour obtenir de beaux chemins pavés, il faut bien que, pendant un temps, ces chemins soient difficiles à parcourir. Ce fut pour nous une leçon, l'an dernier, que de diriger le trafic sur les routes. Nous avons constaté que le fait de poster un homme sur les lieux pour diriger la circulation et voir à ce que personne ne s'embourbe par suite du mauvais état des chemins contribue à améliorer la situation.

Nous avons reçu de M. Dolan les commentaires de tous les voyageurs qui ont rendu visite, l'an dernier, à nos parcs nationaux. Les gens furent très satisfaits, d'une manière générale, mais le problème de la difficulté des routes avait surtout de quoi nous préoccuper; voilà pourquoi je le signale ici. Cette année, nous avons l'intention de construire un peu plus de routes que l'an dernier; nous améliorerons en outre les terrains de campement qui servent de débouché au surplus de visiteurs. Ce qui manque gravement dans les parcs ce sont les commodités. Il s'agit, dans la plupart des parcs, de faire face à deux mois et demi d'encombrement, et l'on ne peut se permettre de dépenser l'argent voulu pour construire des gîtes aussi rapidement que le besoin s'en fait sentir; par conséquent, l'amélioration de nos terrains de campement procure aux voyageurs d'excellentes ressources additionnelles. Le surplus de visiteurs se dirige vers ces terrains, et s'y installe confortablement à très peu de frais.

Les moyens de récréation sont aussi en voie de perfectionnement. Nous sommes à doter Jasper d'un centre récréatif, car autrefois les divertissements y étaient plutôt rares. Des boulingrins sont en voie d'être aménagés dans l'intérêt des hôtes qui prennent de l'âge et pour qui le golf est un exercice trop violent.

Nous avons beaucoup bénéficié de la publicité de l'Office canadien de tourisme. Elle comprenait un grand nombre de vues du parc, et a beaucoup aidé à attirer chez nous les voyageurs des États-Unis. Nous sommes à améliorer les lieux d'amusement d'hiver, et à certains endroits, tels que Banff et Revelstoke, la saison touristique se trouve prolongée grâce à l'inauguration de ces sports hivernaux. Les attrait du parc sont tout aussi nombreux qu'au-

paravant. Les forêts ont reçu une protection satisfaisante. Heureusement, les saisons ont été, elles aussi, favorables, avec une abondance de pluie à l'époque de l'année où le risque est d'ordinaire plus grand. En certains cas, c'est un assez grave inconvénient pour les touristes, mais la protection des forêts s'en trouve vraiment facilitée.

Le gibier est très abondant; de fait, nous avons pu fournir aux terrains du gouvernement provincial le surplus de faune de nos parcs nationaux. Le gibier de nos parcs est entretenu suivant les méthodes les plus modernes; nous tenons des enquêtes scientifiques et agissons sur la recommandation de spécialistes.

Je suis accompagné aujourd'hui de M. Smart, notre régisseur de la Division des parcs nationaux, et aussi de M. Lewis, chef du Service fédéral de la faune. A toutes questions sur nos travaux, nous serons certes heureux de répondre.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Gibson, quel est le mode d'inscription dans les parcs de l'Ouest? Quiconque pénètre dans le parc prend-il un permis quelconque?

M. GIBSON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Cela va très bien pour quiconque n'entre dans le parc qu'une fois durant la saison, mais qu'arrive-t-il lorsqu'on y entre une seconde fois? Cette personne s'enregistre-t-elle de nouveau?

M. GIBSON: Elle ne prend pas en réalité un autre permis, mais s'enregistre comme pénétrant une deuxième fois; on procède ainsi afin de savoir combien de visiteurs sont entrés.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a pas de chevauchement dans l'inscription, autant que vous sachiez?

M. GIBSON: Non, il n'y en a pas.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Gibson, j'aimerais vous interroger quant aux chemins. En parlant des routes, vous songiez à celles des parcs.

M. GIBSON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Que dire des routes qui conduisent au parc? Avez-vous des routes convenables comme voies d'accès à la plupart des parcs? Par exemple, les grandes routes sont-elles asphaltées? Il en est naturellement ainsi de Calgary à Banff, mais que dire des autres parcs?

M. GIBSON: Monsieur le président, je crois que l'an dernier a été la pire année pour ce qui était des voies d'accès à nos parcs. Les routes du Sud de l'Alberta étaient dans un affreux état. Mais, là encore, il nous faut être aussi généreux envers les autorités provinciales que nous voulons qu'elles le soient envers nous. Les routes étaient alors en voie de reconstruction, et il est établi que les provinces entendent améliorer ces chemins. Notre organisme de régie des parcs s'occupe surtout de montrer le besoin d'amélioration qu'ont les routes allant de la frontière internationale au parc. D'autres personnes songent principalement à la route Trans-Canada. D'après ce que nous avons vu, les provinces sont vraiment à améliorer ces voies d'entrée. Voilà pourquoi, selon moi, elles ont insisté pour que le gouvernement fédéral fasse davantage en vue de restaurer les routes transcanadiennes.

L'hon. M. McKEEN: Je note, dans votre mémoire, qu'un monte-pentes a été construit par un club privé au parc de Banff. Votre ministère a-t-il fourni quelque assistance à ce projet?

M. GIBSON: Nous touchons en fait un certain revenu de l'entreprise; nous ne l'aidons pas financièrement.

L'hon. M. McKEEN: Vous établissez un bail pour le terrain couvert par le monte-pentes?

M. GIBSON: Justement, et le commissionnaire verse un certain montant. Ce n'est pas un gros montant, mais au fur et à mesure que les affaires augmentent...

L'hon. M. McKEEN: Il s'agit d'un pourcentage?

M. GIBSON: Oui.

Le PRÉSIDENT: La grand route trans-Canada passera-t-elle par le parc national de Banff? La circulation lourde, celle des autobus et des camions, passera-t-elle à travers le parc?

M. GIBSON: Monsieur le président; nous n'avons jamais pu faire nos routes assez larges pour permettre aux gros camions d'y voyager en sûreté à l'époque de la plus grande affluence, c'est-à-dire, durant la saison touristique: nous leur avons donc refusé le droit de passer à travers le parc. Ils peuvent naturellement y pénétrer pour approvisionner les gens installés à l'intérieur, mais ne peuvent se servir de la route du parc comme artère directe. Rien ne nous plairait autant que d'avoir dans le parc des routes assez larges pour recevoir toutes sortes de véhicules. Ce sera très difficile parce que, vous le savez, les routes du parc sont pleines de détours, et qu'on n'y peut rien; voilà qui est tout le contraire de la prairie, où il y a des milles et des milles en droite ligne. Ces routes de parc serpentent à travers les vallées, et ne sont pas assez larges pour que les gros camions de marchandises puissent y circuler en sûreté.

Le PRÉSIDENT: Vous ne vous opposez pas à la circulation, pourvu que les routes soient assez larges et assez sûres?

M. GIBSON: C'est bien cela. Nous ne voudrions pas qu'elle augmente; d'autre part, on ne peut barrer la route Trans-Canada et l'interdire.

L'hon. M. McKEEN: Je crois comprendre que, si la route Trans-Canada passe par le parc, elle sera assez large pour que des camions puissent la suivre?

M. GIBSON: Certainement.

L'hon. M. McKEEN: Elle ne se rétrécira pas, par exemple, à tel ou tel endroit; je veux dire que, si elle pique à travers le parc, elle aura la même largeur tout le long de son parcours.

L'hon. M. CRERAR: A cet égard, monsieur le président, il n'y a pas seulement la largeur de la route dans les parcs, mais sa résistance, qui pose un problème. Si nous levons toute restriction quant au poids des camions qui la parcourent, alors nous devons réviser entièrement les normes de construction observées jusqu'ici par rapport aux routes de parc. Il appartient aux provinces de construire les routes ordinaires; mais à l'intérieur des parcs, c'est l'administration des parcs, et par son intermédiaire le gouvernement fédéral, qui a charge de la chose. Pour ce qui est, par exemple, du parc national de Banff, si j'ai bonne mémoire, nous allons de la limite est du parc à la limite ouest du parc Yoho, passé Field.

M. GIBSON: En effet.

L'hon. M. CRERAR: Quelle distance cela représente-t-il? Cinquante milles?

M. GIBSON: Environ quatre-vingt-cinq milles.

L'hon. M. CRERAR: Environ quatre-vingt-cinq milles de route, dans le cas du parc national de Banff, depuis la bordure est du parc jusqu'à la lisière ouest du parc Yoho. Je le répète, pour pouvoir admettre sur ces routes des camions de dix tonnes, nous devons, non seulement élargir la chaussée, mais aussi la renforcer; et nous n'en retirons, je pense, aucun revenu. Touchons-nous quelque chose sur la taxe de l'essence dans le parc?

M. GIBSON: Non, rien.

L'hon. M. CRERAR: Cela va à la province?

M. GIBSON: Cela va à la province.

L'hon. M. CRERAR: Les droits d'essence sur la gazoline vendue dans le parc vont à la province. Les droits de licence des camions et automobiles vont à la province. Par conséquent, en retour du service que nous rendrions ainsi aux camions traversant le parc, nous ne toucherions aucun bénéfice, si ce n'est une proportion des permis qui se vendent pour les véhicules de circulation locale dans les parcs de l'Alberta.

L'hon. M. McKEEN: C'est la même chose lorsque le gouvernement fédéral finance de ses deniers les routes de parc là-bas; la gazoline n'est pas vendue par le gouvernement; la province n'en retire pas moins le bénéfice. J'en conclus que le seul changement à apporter dans les parcs viserait la route principale; les véhicules n'auraient pas besoin d'autorisation pour prendre les chemins de traverse.

M. GIBSON: Non.

L'hon. M. McKEEN: Nul doute, pour ce qui est de la résistance de cette route, que si l'on construit la fameuse route Trans-Canada, il faudra qu'elle soit solide sur toute sa longueur.

M. GIBSON: Oui.

L'hon. M. McKEEN: Et le seul fait, pour cette route, de passer à travers le parc ne changera rien en ce qui a trait à la circulation. Je ne vois qu'une réserve au sujet des camions: peut-être devons-nous prendre certaines précautions, parce que, dans les parcs, il n'est pas impossible que le gibier s'aventure sur la grande route. Nous devons aussi songer aux terrains de jeu. Dans le parc national de Yellowstone, des signaux ont été installés pour prévenir de la présence du gibier sur le chemin et du danger de congestion de la circulation.

L'hon. M. CRERAR: Je ne sais trop dans quelle mesure il faudrait demander à l'Administration des parcs de faire la dépense que représente la construction d'une route à des fins purement fédérales.

L'hon. M. McKEEN: On ne peut compter sur l'Administration pour construire la route Trans-Canada à travers des parcs, n'est-ce pas?

L'hon. M. CRERAR: L'Administration des parcs?

L'hon. M. McKEEN: Oui.

L'hon. M. CRERAR: Naturellement. Le gouvernement fédéral devrait en faire les frais, par l'intermédiaire de l'Administration des parcs.

L'hon. M. McKEEN: Il pourrait en être ainsi, mais si la chose passait par l'Administration des parcs, on augmenterait alors, je le suppose, les crédits de cet organisme.

L'hon. M. CRERAR: Je ne sais pas. Le problème est intéressant. Pour ma part, j'aimerais que les routes qui coupent par les parcs soient améliorées,

asphaltées: c'en serait fini de la poussière et du gravier. Mais il ne s'agit pas de faciliter le transport des marchandises au travers des parcs; il s'agit d'attirer les gens dans ces parcs et de les y amuser.

M. GIBSON: Monsieur le président, si la route Trans-Canada passe par les parcs nationaux de Banff et de Yoho, l'Administration des parcs continuera de régir la circulation dans les zones de ces parcs, et établira les vitesses maxima et autres sauvegardes qui s'imposent.

Le PRÉSIDENT: Certains types de véhicules pourraient-ils ne pas être admis à franchir le parc?

M. GIBSON: Ce n'est pas notre avis, mais ils devraient voyager en sûreté. Si, dans telle ou telle partie du parc, il fallait avancer lentement, la chose serait nécessairement indiquée.

Le PRÉSIDENT: J'ai posé cette question parce que je crois savoir qu'une décision a vraiment été adoptée, et que la grande route Trans-Canada passera par le parc national de Banff, en suivant la route de Revelstoke, parcours qu'approuve le gouvernement de la Colombie-Britannique; et si je comprends bien, le compromis en Alberta a porté sur cette route. Voilà pourquoi j'ai interrogé le témoin quant au mouvement des véhicules lourds sur cette route qui passe par l'un de nos principaux parcs, parce que ladite circulation demandera certainement de grandes améliorations routières, et n'est pas, à mon avis, sans menacer l'affluence des touristes dans le parc. Telle est mon opinion.

M. GIBSON: Je le répète, nous avons interdit le passage des camions dans les parcs nationaux parce que la route ne nous paraissait pas sûre pour ces véhicules: c'est-à-dire, non seulement pour ces véhicules, mais pour les autres voyageurs parcourant la route en question. Des enquêtes ont été faites pour déterminer quelle sorte de chemin devrait être construit si l'on veut que la circulation soit relativement sûre à l'égard desdits véhicules. Ces enquêtes ont révélé qu'il fallait une route à quadruple piste, et en certains endroits, à double piste. Une pareille route coûterait cher; mais on doit envisager des dépenses comme celles-là quant il s'agit de la nouvelle route Trans-Canada.

L'hon. M. McDONALD: La route la plus directe vous conduirait-elle à travers le parc national, pour la longueur des soixante-dix milles dont vous avez parlé tantôt?

M. GIBSON: Monsieur le président, je sais que la chose a fait l'objet de discussions entre les représentants provinciaux et les autorités d'ici, et de nouveaux communiqués veulent que la route proposée passe par Calgary, Banff, Field, et dans cette direction. On n'a pas notifié officiellement ledit projet à notre ministère. Nous nous sommes bornés, jusqu'ici, à dire que, si la route doit passer par le parc, nous voulons le savoir longtemps à l'avance, afin de pouvoir exprimer nos vues sur les qualités requises d'une pareille route en plein parc.

Le PRÉSIDENT: De fait, il y a trois projets d'une route Trans-Canada. Un parcours va d'Edmonton au défilé de Yellowhead, et descend jusqu'à... quoi? Kamloops? Un autre suit la route du Sud, de Medicine-Hat à Lethbridge, par le défilé de Crowsnest, à East-Kootenay et West-Kootenay; et, je le répète, on a annoncé—je pense que c'est dans les milieux officiels, mais mettons que la nouvelle ne soit qu'officieuse—qu'en recourant à un compromis ou pourrait faire passer la route par le parc national de Banff, c'est-à-dire suivre ce qu'on appelle la route centrale. Voilà pourquoi j'ai soulevé la question de la grande circula-



tion appelée à parcourir des milles et des milles, au beau milieu de nos parcs. Non seulement j'y vois un danger à cause de la lourdeur même des véhicules, mais je songe aussi aux déboursés que nécessitera la mise en état de ces chemins pour porter de telles voitures; bien qu'on utilise les autres routes proposées pour desservir les centres existants, beaucoup de cette circulation les emprunte quand même, et avec le temps les routes seront asphaltées, ce qui est la meilleure solution à l'égard de tout genre de véhicules. Je n'aime pas que des voitures lourdes, faisant de longs trajets directs, empruntent la voie de l'un de nos plus beaux parcs.

L'hon. M. McKEEN: Monsieur le sénateur McDonald avait sans doute en vue la même chose que moi: de l'entrée à la sortie du parc, y a-t-il une route plus courte que les quatre-vingt-cinq milles, allant en ligne directe à travers la même région et qu'on pourrait emprunter pour se rendre au delà, plutôt que de suivre celle du parc, recherchée surtout pour ses paysages?

M. GIBSON: Cette route est la plus pittoresque.

L'hon. M. McDONALD: Et c'est la plus courte?

M. GIBSON: Oui, c'est la meilleure route. C'est la seule route qui puisse être aménagée à cet endroit.

L'hon. M. McKEEN: C'est-à-dire, en passant par le parc.

M. GIBSON: Oui, par Banff et au delà, par le parc Yoho.

L'hon. M. McDONALD: Monsieur Gibson, pouvez-vous nous entretenir des montagnes Blanches? Une route principale nous en ramène, n'est-il pas vrai? A-t-on de la difficulté à sauvegarder comme il convient les intérêts du parc?

M. GIBSON: D'après les conversations que nous avons eues avec les Américains au sujet de la construction des routes, je sais que c'est là un de leurs plus épineux problèmes, comme ce l'est pour nous. En ce qui a trait aux parcs, nous ne devons pas oublier que l'avenir du pays est tout aussi important à sauvegarder que celui de l'industrie touristique et de ceux qui veulent passer leurs vacances dans ces parcs. Nous nous préoccupons depuis quelque temps d'empêcher, si possible, tout conflit indu entre les intérêts des parcs et ceux d'autres entreprises légitimes. Non pas que des exploitations commerciales doivent être encouragées à envahir les parcs, loin de là; mais, par exemple, lorsque le parc est juste en bordure de la route transcanadienne, nous ne pouvons guère en interdire l'accès à cette route. Dans les parcs de Banff et de Yoho, l'aménagement de la route Trans-Canada, qui y passera, créera sans doute des problèmes qui, autrement, ne surgiraient pas. En même temps, la chose favorisera probablement la circulation de certaines variétés de nos produits qui, jusqu'ici, se transportaient difficilement.

On a prétendu qu'au fond notre présente ligne de conduite, dictée par des besoins de sécurité, joue au détriment d'industries établies en notre pays, non seulement en Alberta, mais aussi en Colombie-Britannique. Nous devrions, paraît-il, montrer de la tolérance. Nous n'avons pu le faire, parce que nous ne pouvions donner à la route ni la largeur ni, comme dirait le sénateur Crerar, les normes requises pour en garantir la sûreté. Il en coûtera cher de construire une route transcanadienne sûre à travers les parcs de Banff et de Yoho.

L'hon. M. McKEEN: Qui en assume les frais?

M. GIBSON: A l'entrée du parc, on prélève un droit.

L'hon. M. McKEEN: J'entends, qui acquitte les frais de la route, le gouvernement fédéral ou celui de la province?

M. GIBSON: Le gouvernement fédéral.

L'hon. M. McKEEN: On fera un nouveau tracé de la présente route à travers le parc?

M. GIBSON: Elle suit d'assez près le tracé original.

L'hon. M. McKEEN: Mais il y a des déviations à certains endroits?

M. GIBSON: Oui, justement.

Le PRÉSIDENT: Savez-vous si les véhicules commerciaux sont admis à traverser le parc Yellowstone?

M. GIBSON: Les problèmes de circulation de nos voisins ne me sont pas très familiers, monsieur le président. Les États ont chacun leur mot à dire, naturellement, dans la réglementation du mouvement des véhicules à moteur. Chaque État peut prélever ses propres droits de tourisme.

L'hon. M. McKEEN: Je suis passé par là l'an dernier. Les gros autobus y circulent, mais j'ignore si les camions de marchandises peuvent le faire. Ainsi que l'a déclaré M. Gibson, chaque État est libre de fixer les contributions sur son territoire. Je sais qu'en un des États, soit la Virginie, soit l'une des Carolines, une loi a été adoptée pour prélever un droit de 5 p. 100 sur toute charge payante, et la taxe varie selon le nombre de milles parcourus dans ledit État. Par exemple, des marchandises en provenance de San-Francisco et à destination de Washington devraient être arrêtées en pénétrant dans ces États; les factures seraient ensuite examinées. Puis un droit serait établi en pour-cent; c'est-à-dire qu'en l'occurrence l'État prélève son propre pourcentage sur le montant recueilli par le camionneur, ce pour-cent étant calculé d'après le nombre de milles parcourus sur le territoire de l'État. Un grand nombre de camionneurs contournaient l'État, mais la principale route passe par là et l'État perçoit ainsi des sommes considérables.

M. GIBSON: Il est vrai qu'aux États-Unis bien des voies principales ne passent pas du tout par les parcs.

L'hon. M. McKEEN: Je n'entends pas que les camions doivent payer un droit semblable à l'entrée de nos parcs. Ne croyez pas cela.

Le PRÉSIDENT: La question de faire passer la route transcanadienne par un ou deux de nos parcs les plus réputés a de l'importance, et je pense que nous devons nous procurer autant de renseignements que possible à cet égard. Je n'aime pas voir beaucoup de véhicules lourds emprunter à tout bout de champ les routes des parcs quand d'autres voies leur serviraient tout aussi bien pour atteindre les agglomérations auxquelles sont destinées leurs marchandises. Qu'en pensez-vous, sénateur Crerar? Vous êtes bien au courant de la situation.

L'hon. M. CRERAR: Le problème me paraît assez complexe et épineux. Il y a près de vingt ans, la grande route du parc national de Banff était considérée comme la route Trans-Canada, et vers 1933 ou 1934, le gouvernement fédéral se mit en frais de construire la route dite du Big-Bend. Il s'agissait tout simplement d'un grand détour entre Golden et Revelstoke, seule voie disponible à moins qu'on ne percât un tunnel dans la montagne. Je crois pouvoir dire qu'aujourd'hui une voiture allant d'Ottawa, ou de Winnipeg ou d'un point intermédiaire quelconque, à Vancouver doit suivre cette route. Et ladite route passe par les parcs nationaux de Banff et de Yoho sur une distance de 85 milles, puis pénètre dans la province de la Colombie-Britannique par voie du Big-Bend, jusqu'à Revelstoke, et de là suit diverses routes, les unes bonnes les autres

moins, jusqu'à Vancouver. Le gouvernement fédéral retire peu de revenu des routes qui passent dans les parcs, et je me préoccupe surtout de savoir s'il est juste que l'Administration des parcs assume seule le fardeau des dépenses que nécessitera la construction de routes, non seulement assez larges, mais assez solides pour porter de gros autobus et camions de marchandises.

Il faudra étudier un de ces jours, plus sérieusement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, la question de savoir dans quelle mesure les deniers publics doivent être affectés à la construction d'une grand route de haute qualité, afin que des gens puissent toucher un bénéfice sur les passagers et les marchandises. Prenons le cas des chemins de fer. Il est vrai qu'en certains cas ils reçoivent l'aide des gouvernements, mais dans l'ensemble ils durent construire à leurs propres frais leurs lignes, selon leur mode particulier de transport des passagers et des marchandises. Si les grands routes doivent être construites aux frais des contribuables, afin que les compagnies d'autobus et de camionnage puissent s'en servir à leur profit, on peut se demander jusqu'où le public a droit d'aller, surtout dans les parcs. Voilà le point que j'ai essayé de soulever, peut-être maladroitement, tout à l'heure. De ce qu'a dit le sénateur McKeen, on peut conclure, je crois, qu'en certaines parties des États-Unis, la coutume est établie de prélever une contribution proportionnée au volume du transport-passagers et du transport-marchandises qui franchissent telle ou telle région. Cela pourrait se faire ici avec avantage. Si nous sommes obligés d'aménager dans les parcs des routes pouvant porter les lourds autobus et camions,—et le faisant à Banff, nous devons bien le faire dans les autres parcs,—nul ne sait où ces dépenses nous mèneront. Le but initial de ces parcs était de procurer des lieux d'amusement. Je suppose qu'avec la construction de grands routes modernes, les routes secondaires seraient plus ou moins laissées à elles-mêmes, sans réparation, afin que le gros des déboursés soit affecté à la grand route destinée à recevoir les véhicules lourds.

L'hon. M. McKEEN: Voilà pourquoi, à mon avis, les gens qui payent pour tout le reste de la route transcanadienne devraient aussi assumer le coût de la portion qui passe dans les parcs. Autrement dit, en Alberta, le gouvernement acquitte une part du coût, et le gouvernement fédéral paye la balance; le gouvernement provincial devrait porter en outre le fardeau de la partie de la route qui se trouve dans le parc. Je ne prétends pas que la régie de la grand route à l'intérieur du parc doive être enlevée aux autorités du parc; la surveillance de la route pour fins de sécurité devrait continuer de relever de l'Administration; mais le coût serait défrayé par l'organisme qui a aménagé la grand route dans la province où est situé le parc.

Le PRÉSIDENT: Et cet organisme devrait aussi l'entretenir. N'oublions pas que la route aura besoin d'être entretenue à l'année, l'hiver et l'été, le printemps et l'automne. Son entretien l'hiver coûtera cher.

L'hon. M. McKEEN: Dans notre province, le revenu provenant de la conduite des camions, par voie de la taxe sur l'essence, est assez élevé; le permis de chauffeur coûte en outre plus ou moins cher. C'est le gouvernement provincial qui encaisse la taxe de sept sous sur l'essence et les droits de permis, et l'Administration des parcs n'en retire rien du tout.

M. GIBSON: Monsieur le président, je ne crois pas que nous ayons de la difficulté à faire de la route Trans-Canada une entreprise bien à part des autres routes, avec des fonds distincts. Un point nous a cependant préoccupés, bien que la chose n'ait pas été longuement débattue: l'opinion n'a-t-elle pas été

lancée dans les journaux qu'on ne doit pas compter sur la Colombie-Britannique pour l'entretien de la route dont le sénateur Crerar a parlé, celle qui passe par le Big-Bend de la Colombie, mais plutôt que nous devrions être tenus de construire une route à travers le parc national Glacier. Or le sénateur Crerar se souviendra que la route dite de Big-Bend a été entreprise, parce qu'elle était à la fois plus praticable et plus pratique que celle qui aurait traversé le parc national Glacier, lequel se trouve être un immense territoire à l'état primitif. C'est là une de nos grandes régions vierges, et nous nous élèverions vigoureusement contre le transfert d'une telle route de Big-Bend au parc Glacier. Le sénateur Crerar l'a déclaré fort à propos: cette région est extrêmement difficile à percer. A notre sens, il s'agit d'une réserve inviolée que nous voulons conserver telle quelle.

L'hon. M. BISHOP: Comment l'affluence des touristes dans le parc se compare-t-elle avec celle des touristes qui se rendent à d'autres lieux?

M. GIBSON: Nous n'avons pas établi de comparaisons à ce sujet, et n'avons pas calculé non plus le rapport entre cette proportion et la statistique d'ensemble du pays. A la suite de bon nombre de gens qui s'intéressent à l'industrie touristique, M. Dolan l'a dit: les parcs sont notre principal attrait. L'affluence est limitée parce que nous ne pouvons accueillir plus de visiteurs; nous pourrions en recevoir bien davantage dans des conditions améliorées. Les réserves naturelles que sont presque tous nos parcs exercent sur l'étranger une séduction irrésistible. Beaucoup d'endroits pittoresque aux États-Unis ont été transformés par l'industrie en jardins paysagés, avec lacs artificiels et autres décors factices. Les Américains n'ont pas besoin d'aller loin pour trouver ce genre de parcs, mais ils voyageront de grandes distances pour voir d'immenses territoires vierges tels que ceux que constituent nos parcs.

L'hon. M. McKEEN: Pourquoi l'affluence dans la région glaciaire de Waterton a-t-elle subi une baisse si considérable l'an dernier?

M. GIBSON: C'est parce que les routes du Sud de l'Alberta étaient dans un affreux état.

Le PRÉSIDENT: Peut-être puis-je vous répondre mieux que tout autre, puisque j'habite moi-même le parc. Il m'a été presque impossible de m'y rendre confortablement l'an dernier à cause de l'état des routes. Les touristes américains viennent généralement par là en se rendant à Banff et à Jasper, mais les routes étaient si mauvaises que la circulation s'en ressentit.

L'hon. M. McKEEN: La route doit avoir été réparée jusqu'à Banff, puisque je constate que l'affluence a accusé une hausse de près de 60,000.

M. GIBSON: Les visiteurs arrivaient par un autre chemin. Ils venaient par l'ouest de Banff, ou encore de l'est ou du sud; c'est la route du sud qui était mauvaise.

L'hon. M. McKEEN: Il fut question d'une route devant être construite en territoire américain: le gouvernement des États-Unis devait céder des terres auxdites fins. Savez-vous si l'on a donné suite à ce projet?

M. GIBSON: Le point a été soulevé à l'égard de la route Trans-Canada, mais j'en ignore les détails.

L'hon. M. McKEEN: On demanda au gouvernement américain de céder au Canada une longueur de 60 milles de terrain, ce qui aurait épargné beaucoup de temps et d'argent. C'était près de Nelson, n'est-ce pas?

M. GIBSON: Oui.

L'hon. M. McKEEN: Mais rien ne fut fait?

M. GIBSON: On ne tomba pas d'accord.

L'hon. M. McDONALD: J'aimerais savoir, monsieur Gibson, si la Commission des parcs, ou toute autre Division du service fédéral, s'est intéressée à l'inscription convenable des lieux historiques, qui sont en grand nombre chez nous, ou si la chose est laissée aux provinces?

M. GIBSON: Monsieur le président, il existe une Commission dite des Sites et des monuments historiques, composée d'éminents historiens qui représentent les diverses provinces du pays, et présidée par M. Webster, que vous connaissez probablement. La Commission désigne au gouvernement les régions qui ont une importance nationale et devraient être marquées comme lieux historiques. Elle recommande aussi à leur sujet le nom de personnages, surtout décédés. On apporte le même soin à marquer les lieux avec lesquels ces noms sont identifiés.

L'hon. M. McDONALD: Je savais cela; mais tenez-vous compte de cette toponymie en dressant vos poteaux indicateurs?

M. GIBSON: Oui, certainement. Vous n'ignorez pas que la plupart des monuments s'élèvent en bordure de la route. Parfois, nous demandons à la province d'indiquer sur le bord de la route qu'un monument se trouve à une faible distance, à quelques verges de là; parfois, quand la chose a suffisamment d'importance, nous dressons nous-mêmes le signe indicateur; mais en général la régie des routes relève des provinces, et ces dernières dressent leurs propres indications. Nous construisons les monuments et pouvoyons à leur entretien.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à poser à M. Gibson?

L'hon. M. ROSS: S'est-on occupé de pouvoir accueillir un plus grand nombre de touristes à Banff, par exemple, durant la prochaine saison?

M. GIBSON: Monsieur le président, nous avons pu, à Banff, au cours de l'an dernier, transformer, dans l'intérêt des voyageurs à faible revenu, bon nombre d'immeubles qui s'élevaient autrefois dans le camp des prisonniers de guerre à Seebe. Nous les avons transportés durant l'hiver, les divisant en deux, les rafraîchissant quelque peu. Puis d'anciens combattants ayant quelque expérience en la matière furent invités à en prendre possession et à les exploiter. Nous avons constaté que ces logements se remplissaient tous les soirs, l'année dernière.

Le PRÉSIDENT: Vous prélevez un droit très raisonnable?

M. GIBSON: Ces gîtes se louent un dollar ou un dollar et demi par nuit par personne. Ils furent très achalandés, et les occupants étaient très satisfaits. Le budget de cette année n'affecte pas de sommes à l'extension du projet, mais nous avons obtenu \$100,000 pour essayer la même chose dans les trois parcs des provinces Maritimes. Nous allons voir ce qui en sortira, et nous agirons en conséquence à l'avenir. Nous allons construire dans le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard, dans le parc national de Cape-Breton-Highlands, et dans le nouveau parc national du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. McDONALD: Il est question chaque année d'obtenir la collaboration de la province à l'entreprise du parc de Blomidon: la chose devait se faire bientôt. Y a-t-il du nouveau à ce sujet?

M. GIBSON: Avant la séapce, je causais dans un coin avec M. Smart, et ce dernier me dit: "Je suis sûr qu'on va vous interroger sur Blomidon". Je lui répondis: "Eh! bien, nous avons fait notre part, nous avons demandé à la province de nous céder la région, et l'on ne nous a pas répondu."

Le PRÉSIDENT: Monsieur Gibson, collaborez-vous financièrement à l'entretien de voies d'approche quelconques des parcs?

M. GIBSON: Pas sous le présent régime. Nous l'avons fait dans le passé, mais ne le faisons plus.

Le PRÉSIDENT: Vous ne le faites pas actuellement?

M. GIBSON: Non.

Le PRÉSIDENT: Vous ne collaboreriez pas avec la province de la Saskatchewan pour la construction d'une route à surface rigide allant jusqu'au parc de Prince-Albert, ou avec le gouvernement du Manitoba pour une route allant jusqu'au parc de Riding-Mountain?

M. GIBSON: En toute justice pour la province de la Saskatchewan, je puis dire qu'elle a déjà poussé la construction de sa route presque jusqu'à l'entrée du parc. Cette route n'a pas encore une surface rigide, mais elle va presque jusqu'à l'entrée du parc.

Le PRÉSIDENT: Mais une telle politique fut en vigueur à un certain moment.

M. GIBSON: Oui. La chose se confond sans doute avec l'idée d'une route Trans-Canada: les provinces construisent les routes nord-sud, et le gouvernement fédéral aide à la construction d'est en ouest de la route Trans-Canada.

Le PRÉSIDENT: A la première séance, le sénateur Roebuck avait une proposition à l'égard du poisson, mais je n'ai pu atteindre aucun spécialiste en la matière; aujourd'hui j'ai une autorité sur la faune, et nous devrions obtenir des renseignements intéressants. Il s'agit d'un représentant de la Division des parcs. Nous avons parmi nous M. Smart et d'autres fonctionnaires du ministère; un exposé a été présenté. Aux fins du compte rendu, il convient sans doute que ces mémoires soient imprimées dans le rapport des délibérations d'aujourd'hui, parce que, si lecture n'en a pas été faite, ils nous ont néanmoins été présentés; puis, si vous avez d'autres questions à poser à M. Gibson ou aux autres représentants du ministère,—il est midi,—nous entendrons M. Lewis qui nous parlera de la faune des parcs. Je crois comprendre que M. Lewis connaît à fond, non seulement la faune des parcs, mais la faune en général.

L'hon. M. BISHOP: Cela n'embrasse pas les touristes, j'imagine!

L'hon. M. CRERAR: Un moment, monsieur Gibson: je suis tout simplement curieux. Le grand félin, le couguar, vout a-t-il donné sérieusement du fil à retordre à Banff et à Jasper?

M. GIBSON: Pas beaucoup en ces derniers temps. Comme va vous l'expliquer M. Lewis, nous exerçons une surveillance continue sur la faune des parcs. La rapidité de ce travail dépend de la promptitude avec laquelle nous pouvons recruter des spécialistes dans nos services. Entre parenthèses, je ferai remarquer que nous avons beaucoup de difficulté à retenir les naturalistes d'expérience, surtout dans le présent domaine, parce que les offres financières sont extrêmement plus alléchantes de l'autre côté de la frontière qu'ici, et qu'il faut le zèle extraordinaire dont M. Lewis et ses associés sont animés pour qu'un homme choisisse alors de rester dans son propre pays et d'y poursuivre ses recherches. Grâce à l'activité de ces spécialistes, nous avons pu récemment organiser notre administration sur un pied beaucoup plus efficace que par le passé, former nos gardes à un exercice plus compétent de leurs fonctions, et définir les programmes de conservation de la faune institués dans nos parcs. Les conditions là-bas sont quelque peu différentes. Un parc est une sorte de musée d'histoire naturelle: nous sommes censés maintenir dans nos parcs une atmosphère quelque

peu spéciale, où n'entre rien, par exemple, de la rigueur avec laquelle nous sévirions contre le loup en pays d'élevage de moutons, car alors il faudrait abattre cet animal. Nous suivons certains principes bien établis, qui sont le fruit de recherches faites; et l'on ira jusqu'à dire parfois,—mais n'en croyez rien!—que nous protégeons les loups, et que ceux-ci infestent ensuite les terres des cultivateurs! M. Lewis vous parlera avec beaucoup plus d'éloquence que moi-même sur le sujet et, avec votre permission, monsieur le président, je lui cède maintenant la parole.

Le PRÉSIDENT: Très bien. D'abord, avez-vous d'autres questions à poser à M. Gibson avant qu'il se retire? Pour conclure votre témoignage, monsieur Gibson, diriez-vous que la baisse qui s'est produite dans l'affluence touristique à certains parcs,—vous savez celui que j'ai en vue, mais il y en a d'autres,—est due entièrement à l'état des routes y conduisant?

M. GIBSON: Oui, monsieur le président. Tant de témoins l'ont affirmé qu'il serait insensé de dire autrement.

Le PRÉSIDENT: Il faudra que nous ayons de meilleures routes si nous voulons que nos parcs soient plus achalandés? Il ne s'agit pas tant des routes dans les parcs, que de celles qui y conduisent?

M. GIBSON: En Colombie-Britannique, les inondations ont naturellement créé un problème; mais il n'y a rien comme les mauvais chemins pour empêcher les gens de visiter nos parcs.

Le PRÉSIDENT: Si c'est le bon plaisir du Comité, nous entendrons maintenant M. Lewis. Veuillez vous avancer, monsieur. Vous êtes, je crois, le chef du Service fédéral de la faune, à la Division des terres et des services de mise en valeur?

M. HARRISON FLINT LEWIS: Monsieur le président, je dirige le Service fédéral de la faune. Ce service ne relève pas actuellement de la Division des parcs, il relève de M. Gibson, tout comme la Division des parcs nationaux.

Le PRÉSIDENT: Vous vous occupez de la faune au dehors et au dedans des parcs?

M. LEWIS: Oui. Nous représentons un service complémentaire, si je puis dire, de la Division des parcs.

Le PRÉSIDENT: Vous plairait-il d'entendre M. Lewis nous parler de son travail, ou devons-nous simplement l'interroger? Je pense que nous lui demanderons d'abord de nous renseigner sur son travail; puis nous lui poserons des questions.

M. LEWIS: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, le Service fédéral de la faune est né il y a un peu plus d'un an, le 1<sup>er</sup> novembre 1947, de la fusion de ce qui était autrefois la Division de la faune, de l'Office des parcs nationaux, et de la Division de la faune de l'Administration des territoires du Nord-Ouest. Cette fusion s'est opérée dans l'organisme qui relève de M. Gibson sous le nom de Service fédéral de la faune, et le nouveau service a pris quelque expansion depuis lors. En deux mots, le Service fédéral de la faune a pour but de sauvegarder tous les intérêts fédéraux des ressources de la faune de notre pays, y compris celle de nos parcs nationaux et celle des territoires du Nord-Ouest, qui constituent une grande partie du Canada; il s'occupe en outre d'appliquer la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs, statut fédéral qui met en vigueur, au Canada, le traité conclu à l'égard des oiseaux migrateurs entre Sa Majesté et les États-Unis d'Amérique pour la pro-

tection des oiseaux qui émigrent, chaque année, des deux côtés de la frontière; et enfin, il voit à des matières d'ordre secondaire, telles que nos relations internationales et congrès occasionnels où sont débattus les projets de nouveaux accords, et à tous autres problèmes relatifs à la conservation de la faune.

Le PRÉSIDENT: Quels animaux particuliers entretenez-vous dans les parcs, et le nombre s'en est-il accru?

M. LEWIS: Monsieur le président, les animaux des parcs nationaux ne sont naturellement pas les mêmes dans toutes les parties du pays. Ceux qui sont originaires des montagnes Rocheuses diffèrent considérablement de ceux de la Nouvelle-Écosse, par exemple. Le gibier le plus populeux se trouve dans les parcs de montagnes, où nous avons l'original, l'élan, le cerf-mulet, le mouton des Rocheuses, la chèvre de montagne, le castor, la martre et divers petits animaux; nous avons aussi des bêtes de proie, telles que le loup, le cougar, le coyote et les ours noir et gris ou grizzlé. Dans les Maritimes, la variété des animaux sauvages n'est pas aussi grande, mais nous avons le cerf de Virginie et quelques originaux et castors, le rat musqué et d'autres bêtes plus petites. Naturellement, il se trouve de plus mainte variété d'oiseaux sauvages dans ces parcs situés aux quatre bouts du pays. Dans les parcs des Prairies, tels que Riding-Mountain et Prince-Albert, il y a des populations intermédiaires à celles de l'Est et de l'Ouest pour le nombre, mais comprenant l'élan, l'original, le cerf de Virginie et le cerf-mulet, ainsi que le castor, mais non pas le mouton des Rocheuses ou la chèvre de montagne.

Dans le parc d'Elk-Island, en Alberta, nous avons un excellent troupeau de bisons qui varie entre 900 et 1,000 têtes. Le parc n'est pas assez grand pour qu'on y entretienne convenablement une population plus nombreuse. Mais il va sans dire notre principal troupeau de bisons est celui du parc Wood-Buffalo, au nord de l'Alberta et au sud des Territoires du Nord-Ouest, qui comprend de dix à onze mille têtes.

L'hon. M. BISHOP: Je suppose que le gibier des parcs est protégé?

M. LEWIS: Dans les parcs nationaux, il est protégé contre la chasse et l'intrusion de quiconque à l'exception des préposés officiels, et ceux-ci ne peuvent prendre à son égard que les dispositions administratives nécessaires.

Je dois faire mention, aussi, de la pêche sportive dans les parcs, pêche qui relève du Service fédéral de la faune. En général, la pêche au Canada est régie par le ministère des Pêcheries, mais la pêche à la ligne dans les parcs nationaux fait exception à la règle et relève de notre Service. Nous avons un docteur en Philosophie qui s'occupe de ce travail.

L'hon. M. ROEBUCK: Il y aurait une philosophie du poisson?

M. LEWIS: C'est juste, monsieur. Nous l'appelons un limnologue. Ce titre ne contient pas d'allusion précise au poisson, mais en fait ledit fonctionnaire a la haute main sur l'entretien et l'administration des ressources en poissons qui se pêchent à la ligne dans les parcs nationaux.

Le PRÉSIDENT: Se pratique-t-il beaucoup de grande chasse dans les Territoires du Nord-Ouest?

M. LEWIS: Non, monsieur le président, parce que la région est interdite aux chasseurs étrangers. Bien que vastes en étendue, et occupant un grand espace sur la carte géographique, les Territoires du Nord-Ouest n'en sont pas moins, pour des motifs compréhensibles, relativement pauvres en ces ressources naturelles renouvelables. Nous constatons qu'ils possèdent d'importantes ressources mi-



nières, mais pour ce qui est de la flore et de la faune, ils sont relativement dénués de richesse par mille carré. Cela tient en partie à la mauvaise qualité du sol dans la majeure partie des territoires. Comme toute vie terrestre, le gibier doit d'abord puiser sa nourriture dans le sol. Les bêtes se nourrissent de plantes ou d'autres animaux eux-mêmes herbivores, et sur un terrain pauvre on ne peut s'attendre à trouver un riche gibier. La dernière glaciation continentale d'il y a quelques millénaires refoula la plus grande partie du sol de la région connue sous le nom de Territoires du Nord-Ouest vers le sud, l'accumulant dans la zone méridionale du Canada et la zone septentrionale des États-Unis, et le sol des Territoires n'a pas eu, depuis lors, beaucoup de temps pour se reconstituer.

Les basses températures qui y règnent sont en outre peu favorables à la multiplication du gibier. Pour s'épanouir, la faune a besoin de chaleur. Par exemple, le poisson du Grand lac de l'Ours croît beaucoup plus lentement que celui du lac Winnipeg, parce qu'il y a moins de chaleur par mille carré dans le Grand lac de l'Ours que dans le lac Winnipeg. De même, la croissance des plantes est très lente aussi dans le Nord. La faune des Territoires du Nord-Ouest suffit donc à peine à la subsistance de la population qui y habite, la population aborigène qui est indienne et esquimaude, et aux blancs qui s'y sont établis pour faire de l'exploitation minérale et piscicole. On n'a pas jugé prudent, par conséquent, de permettre aux chasseurs de gros gibier de se livrer à leur sport dans les Territoires du Nord-Ouest. Les chasseurs d'en dehors des Territoires, ceux du moins qui le désirent, peuvent y faire la chasse aux oiseaux moyennant le paiement d'un faible droit.

L'hon. M. McDONALD: Il n'en est pas ainsi dans le parc de Prince-Albert?

M. LEWIS: Non. Je vous parle de la Saskatchewan. Naturellement, la chasse ne se pratique pas dans le parc.

Le PRÉSIDENT: Dites-nous ce que l'expérience a révélé au sujet du renne? Les efforts tentés ont-ils été un succès? Le troupeau est-il en voie de s'accroître?

M. LEWIS: Monsieur le président, le troupeau de rennes est beaucoup plus considérable qu'il ne l'était quand on le fit venir de l'Alaska, pour l'établir sur la rive est du Mackenzie. Il s'est considérablement multiplié depuis qu'il est sous nos soins. Malgré le grave délai subi il y a trois ou quatre ans, alors que plusieurs de nos spécialistes s'embarquèrent, en un seul navire, sur l'océan Arctique et périrent dans une affreuse tempête, car il fallut du temps pour remplacer ces hommes et réorganiser notre effort, le troupeau avait beaucoup diminué. Mais maintenant, un nouveau personnel s'est mis à l'œuvre, et le renne promet encore une fois de se multiplier.

M. GIBSON: Monsieur le président, pardonnez-moi de vous interrompre, mais je vous ferai observer que le problème actuel n'est pas d'élever le renne; c'est de réhabituer les indigènes à s'emparer du troupeau et à l'exploiter en tant que propriétaires. Deux de nos gens, qui étaient devenus propriétaires de 800 rennes et les multipliaient par une sage administration, périrent en mer dans la tempête dont a parlé M. Lewis. Nous venons à peine, à nouveau, d'en trouver d'autres qui assumeront la succession des victimes, et nous comptons bien réaliser des progrès à l'avenir.

Le PRÉSIDENT: Le Comité s'intéresse au tourisme. Vous nous avez dit que, dans les parcs et les territoires, le gibier était interdit aux chasseurs. Êtes-vous au courant de la situation de la faune en dehors des parcs et des territoires,

c'est-à-dire du gibier qui pourrait attirer les touristes à telle ou telle saison de l'année? En ce cas, avez-vous une idée des sommes d'argent que les touristes qui s'intéressent audit gibier pourraient dépenser chez nous?

M. LEWIS: Monsieur le président, nul doute qu'aux yeux des touristes désireux de faire la chasse, la faune en dehors des parcs et des territoires exerce un immense intérêt. Nos grands chemins de fer et autres agences de transport vous confirmeraient certainement qu'ils retirent un revenu très considérable des gens qui viennent au Canada pour faire la chasse aux animaux sauvages. Le gros gibier, et le gibier à plume des hautes terres, tel que faisans et perdrix, dans les diverses provinces, ne sont pas administrés par le gouvernement fédéral, mais par les gouvernements provinciaux.

L'hon. M. McDONALD: Mais ils sont protégés par la Division des parcs?

M. LEWIS: Dans les parcs, ils le sont, oui, monsieur.

L'hon. M. McDONALD: Cette protection s'étend aux régions de l'extérieur?

M. LEWIS: On prévoit un certain débordement, en effet. Les oiseaux aquatiques sont migrateurs, il va sans dire, et se trouvent protégés en vertu de la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs, ainsi qu'en collaboration avec les provinces et la Royale Gendarmerie à cheval du Canada; dans les régions qu'ils fréquentent, ces oiseaux offrent beaucoup d'intérêt aux touristes venus au Canada pour faire la chasse. Bien que le gibier des parcs ne puisse pas être chassé, il n'en attire pas moins nettement les touristes, résidents et non résidents, parce que, grâce à la protection qui lui est fournie là, il est peu farouche; les gens qui veulent voir les bêtes, les étudier, les photographier ou les montrer à leurs enfants affluent donc en grand nombre dans les parcs, où ils ont peu de peine à rencontrer des ours, des élans, des orignaux, des moutons des Rocheuses et des chèvres de montagne. Ainsi, les animaux sauvages des parcs se trouvent à exercer une vive séduction sur un grand nombre de gens, surtout chez nos voisins du Sud, dont la plupart habitent de grandes villes ou d'autres régions très populeuses.

L'hon. M. McDONALD: Monsieur Lewis, votre service publie-t-il quelque chose sur le gibier? Récemment, à Londres, j'ai fait la connaissance du président du grand parc national de l'Afrique du Sud, et il m'a adressé une brochure sur les divers animaux de ce parc, animaux indigènes de l'Afrique du Sud. La publication est extrêmement intéressante, et je me demandais si votre service avait quelque chose du genre.

M. LEWIS: Nos publications sur la faune des parcs n'ont malheureusement pas encore atteint le niveau où je voudrais les voir. La Division des parcs publie des brochures sur les divers parcs, et la brochure relative à chacun a une partie qui est consacrée à la faune de ce parc. En outre, le Service de la faune publie divers opuscules sur les oiseaux migrateurs, la manière de les attirer et d'en prendre soin. Il y aurait lieu, à mon sens, d'intensifier considérablement la publicité qui a trait au gibier de nos parcs, mais le personnel nécessaire à une telle œuvre vient à peine d'être constitué, et est extrêmement pris par le travail quotidien des recherches et de l'administration. Il faut beaucoup de temps, de soin et d'application pour mettre sur pied une brochure à la fois documentaire, intéressante et illustrée. Je le répète, nous sommes encore à initier et entraîner notre personnel à pareille tâche.

Puis-je vous rappeler, monsieur le président, que notre Service de la faune est de fondation très récente. L'an dernier, nous nous sommes abouchés avec un

photographe de profession, qui est particulièrement doué pour la prise d'instantanée du gibier, et l'avons persuadé d'aller tourner une série de vues animées des animaux sauvages destinées à des fins de réclame. Cette série sera bientôt terminée et mise en circulation. J'espère pouvoir conclure des arrangements analogues, cette année, relativement aux autres parcs.

L'hon. M. McDONALD: M. Lewis pourrait-il nous dire ce qui a été fait pour repeupler les parcs d'animaux dont la race est près de s'éteindre, si elle ne l'est pas déjà. Pour ce qui est du parc national du Cap-Breton, par exemple, a-t-on tenté d'y élever du gros gibier, et ces bêtes y survivraient-elles?

M. LEWIS: Nous avons cherché très activement une solution à ce problème. L'an dernier, nous avons transporté avec succès au parc national de Cape-Breton-Highlands dix orignaux du parc d'Elk-Island, en Alberta. Cela s'est fait malgré de sérieuses difficultés, y compris un ouragan qui barra la grand route. Les bêtes furent lâchées dans le parc du Cap-Breton, et cet hiver les gardiens les surveillent de près. Aux dernières nouvelles, les orignaux se portaient bien. Le parc national de Cape-Breton-Highlands fut, au début de la colonie, l'habitat de maints troupeaux d'orignaux; mais depuis l'établissement des Écossais dans l'île, ils n'ont pu vivre côte à côte. Les orignaux ont été exterminés pour ce qui est de l'île du Cap-Breton.

L'hon. M. ROEBUCK: C'est généralement ce qui arrive.

M. LEWIS: Nous avons maintenant là-bas un parc national assez étendu, et nous espérons y introduire du nouveau: d'où cette tentative d'y acclimater des orignaux. Il a été proposé d'y mettre d'autres animaux, mais nous préférons nous hâter lentement; mieux vaut, il nous semble, attendre les résultats de notre première expérience, celle des orignaux, pour un an ou deux, et ensuite nous y transporterons d'autres animaux. Quant au parc de l'Île du Prince-Édouard, il est trop petit pour qu'on y tente la pareille. Le nouveau parc de Fundi a déjà des orignaux dans son enceinte.

L'hon. M. McDONALD: Y a-t-il des élans là-bas?

M. LEWIS: Il n'y a pas d'élans dans les parcs de l'Est, et j'hésite assez à les y introduire. L'élan est une bête très indépendante; nous avons de la difficulté avec ces animaux dans les parcs de l'Ouest, qui sont beaucoup plus vastes que ceux de l'Est, à cause d'un surpeuplement. Lorsque l'élan a mangé tout ce qu'il trouve dans telle ou telle région, il ne reste rien pour l'original, le cerf ou le mouton; l'élan n'épuise pas seulement ses propres réserves alimentaires, mais celle des autres espèces. C'est un animal dominateur. Nous avons du fil à retordre avec lui dans les grands parcs, mais nous en venons toujours à bout. Bien que le parc de Cape-Breton-Highlands convienne quant à l'étendue, il est loin d'être aussi vaste que les parcs de l'Ouest. J'aimerais donc être plus sûr de mon affaire que je ne le suis présentement avant d'acclimater l'élan au Cap-Breton.

Le PRÉSIDENT: L'élan ne devient-il pas une espèce de fléau dans les régions voisines des parcs de l'Ouest, en ce sens que le trop grand nombre de ces animaux déborde les cadres des parcs de montagnes et envahit le ranch et la ferme?

M. LEWIS: Monsieur le président, vous avez raison. Comme on l'a dit plus tôt dans la matinée, les parcs nationaux ont pour but, entre autres choses, de servir de refuge à la faune, où le gibier puisse se propager et se multiplier moyennant protection, puis se répandre en territoire provincial pour y être

chassé. Cela s'est produit dans le cas de l'élan, mais lorsque lesdites bêtes eurent franchi les bornes des parcs nationaux, il semble qu'on n'en ait point voulu dans les régions provinciales.

L'hon. M. McKEEN: Elles endommageaient les moissons.

M. LEWIS: Elles les endommageaient quelque peu, c'est vrai: force nous fut donc d'imprimer une nouvelle orientation à notre programme de conservation de l'espèce. Jusque-là, les autorités tant fédérales que provinciales étaient surtout désireuses d'un surpeuplement d'élangs, afin qu'une réserve de cette espèce pût être constituée, pour se répandre ensuite aux alentours. Il nous faut maintenant prendre les dispositions de réglementation et d'administration requises pour équilibrer les choses, afin de réduire le surpeuplement et de satisfaire à la fois le chasseur et le cultivateur, en voyant à ce qu'il y ait des élangs à chasser, mais pas en assez grand nombre pour ennuyer le cultivateur ou le propriétaire de ranch.

L'hon. M. McDONALD: Pour rendre justice à mes amis écossais du Cap-Breton, monsieur le président, je crois devoir relever la déclaration de mon ami M. Lewis, en disant que ce ne sont pas les Écossais qui ont exterminé l'orignal, mais que l'extinction est venue à cause d'une épidémie qui éclata dans l'espèce.

L'hon. M. CRERAR: Le fléau avait-il été apporté aux orignaux par les Écossais?

M. GIBSON: Les deux derniers traversèrent à la nage le détroit de Canso.

L'hon. M. ROSS: J'aimerais que monsieur Lewis nous parle du cougar. Les opinions sont partagées sur la question de savoir si, oui ou non, les gardes-chasse devraient essayer de supprimer en grande partie le cougar, afin de permettre aux autres animaux de se propager et de se répandre: cela donnerait une chance au chasseur.

L'hon. M. CRERAR: J'allais vous interroger dans le même sens. Je me souviens qu'il y a quelques années on s'alarma fort, dans les parcs de montagnes, de voir décimer le cerf par le cougar ou grand félin; on craignait que, si le cougar se multipliait, le cerf ne finît par disparaître. J'aimerais savoir où en sont actuellement les choses. Si j'ai bonne mémoire, nous avons pris des mesures pour détruire le cougar ou le réduire en nombre.

M. LEWIS: C'est juste.

L'hon. M. CRERAR: En principe, si le cougar se multiplie en assez grand nombre, il pourrait très bien détruire tous les autres animaux des parcs; force nous serait ensuite de recommencer à zéro.

M. LEWIS: Monsieur le président, notre programme est de réglementer et d'administrer la faune qui existe dans nos parcs nationaux. Cela s'applique au cougar aussi bien qu'à l'élan, et à toute espèce qui, une fois trop abondante, cause de la destruction. On pourrait espérer que l'ordre se rétablisse de lui-même si nous adoptions une politique de laisser-faire, de non-intervention, nous en remettant aux forces de l'équilibre naturel. Nous n'aurions pas tort, en général, si les régions étaient isolées et absolument abandonnées à elles-mêmes. De fait, l'homme exerce une influence sur les zones de parc national; des chemins de fer traversent plusieurs de ces parcs, et ailleurs ce sont des grandes routes; il s'y trouve des immeubles et stations quelconques. Les lieux n'y sont pas à l'état primitif, et le gibier a subi vivement le contre-coup de la transformation qui s'est opérée dans la contrée avoisinante. A notre avis, il ne saurait

être question de laisser la faune de nos parcs nationaux entièrement libre, ou bien de se multiplier à sa guise, ou bien de périr, selon le cas. Nous essayons d'instituer un programme administratif inspiré des meilleures connaissances scientifiques que nous aurons pu obtenir. Notre personnel de naturalistes est peu nombreux, mais il compte d'excellents spécialistes; nous nous occupons, chaque année, de contrôler les divers problèmes qui surgissent et de nous renseigner plus à fond à leur égard. M. le sénateur Crerar a eu raison de dire qu'il y a quelques années la population de couguars, dans les parcs de montagnes, avait été réduite comme mesure administrative. Ils ne furent pas exterminés parce que personne, sans doute, ne voudrait voir entièrement disparaître une espèce quelconque de vertébrés; nos parcs sont précisément aménagés pour la conservation de ces animaux, pour l'agrément du public et l'information des savants, et l'on peut user de la faune selon les besoins qui surgissent. Le couguar, je l'ai dit, fut fort décimé, il y a quelques années, et cette espèce est encore sous observation annuelle. Le nombre desdites bêtes a quelque peu augmenté depuis lors, mais jusqu'à l'hiver en cours il n'avait pas atteint le niveau au delà duquel une nouvelle réglementation ou intervention s'impose. Si ce niveau était atteint, le surplus serait immédiatement supprimé, en conformité de la politique générale. En réalité, l'élan nous cause plus de souci que le couguar, et c'est surtout le surplus de cette espèce qu'il nous faudra réduire; mais nous intervenons pour toutes les espèces lorsque c'est nécessaire.

L'hon. M. CRERAR: Monsieur Lewis, pouvez-vous nous renseigner sur l'état du bison qui a été transporté, en partie au parc Wood-Buffalo, dans le Nord de l'Alberta, et en partie dans les Territoires du Nord-Ouest? Ces animaux se multiplient-ils, et avez-vous des renseignements à leur égard?

M. LEWIS: Oui, nous possédons des renseignements. Nous avons un mammalogiste, un savant qui étudie les mammifères, à Fort-Smith, tout près du parc. Ce fonctionnaire exerce une surveillance continue sur la population des bisons. Vous n'ignorez pas que le parc a une superficie de 17,300 milles carrés, et que bien des parties en sont boisées; on ne peut donc dénombrer les bisons de la région en se promenant simplement à l'intérieur et en calculant les animaux qu'on y voit. Nous utilisons une méthode de recensement aérien et, l'hiver dernier, le mammalogiste en question s'est occupé de dénombrer les bisons; il examine une série de bandes aériennes, en survolant le sol à hauteur fixe, et compte le bison qu'il voit à une distance particulière. Quand nous avons un nombre suffisant de ces bandes arrangées dans tel ou tel ordre qui se présente, nous croyons alors pouvoir multiplier le nombre d'animaux de ladite région par la proportion dans laquelle ce nombre se trouve être par rapport à l'ensemble du parc, et arrivons ainsi à une estimation assez juste du nombre total de bisons. Les chiffres définitifs ne sont pas encore établis, mais un rapport intérimaire donne néanmoins un total de 10,000 à 11,000 bisons. Cela représente une augmentation sur la population d'il y a quelques années, mais la hausse n'a pas été très rapide. A cet égard, nous devons tenir compte, je pense, de ce qu'on pourrait appeler un habitat pauvre pour le bison; ce parc est situé en effet plus au nord que la plupart des lieux qu'habitait naturellement le bison. Bien que ces animaux puissent vivre dans cette région septentrionale, de tels lieux ne leur conviennent pas aussi bien que le Sud des provinces des Prairies ou le centre des États-Unis, qu'ils habitaient autrefois en immenses hardes. Je doute que nous puissions atteindre, dans cette zone septentrionale, un taux de reproduction qui approche du taux obtenu ailleurs.

L'hon. M. ROEBUCK: Peut-être faut-il leur venir en aide à certaines saisons de l'année.

M. LEWIS: C'est possible, mais la chose est certainement préjudiciable au bison. Aux États-Unis, cette méthode a été abandonnée depuis quelques années. Dans le parc national de Yellowstone, où le bison abonde, on laisse maintenant les animaux plus ou moins à leur instinct. Le foin qu'on donne à ces bêtes sauvages ne semble pas convenir à leur système digestif; ce n'est pas leur nourriture naturelle, et il survient alors des pertes directes, de même qu'un affaiblissement général du troupeau. Mieux vaut, croyons-nous, permettre aux animaux de trouver leurs propres aliments naturels; on doit les protéger, et s'assurer qu'il sont assez de nourriture, mais que celle-ci soit à l'état naturel. Il est probable que le manque de nourriture au parc Wood-Buffalo n'est pas un élément susceptible de compromettre le sort du bison.

Le PRÉSIDENT: Ce témoignage a été très intéressant, monsieur Lewis; du moins, j'ai beaucoup joui moi-même de votre déposition. Peut-être tout cela n'aidera-t-il pas à l'industrie du tourisme, mais nous nous sommes quelque peu renseignés sur la faune canadienne.

Monsieur Smart, y a-t-il une déclaration que vous aimeriez nous faire, ou d'après vous tous les renseignements ont-ils été obtenus au cours de l'interrogatoire de M. Gibson? Aviez-vous autre chose à nous dire? Messieurs, M. Smart est à la tête de la Division des parcs.

M. J. SMART: Monsieur le président, je crois que nous avons assez bien passé en revue tous les sujets à l'étude, mais je me permettrai de dire un mot du nouveau parc récemment établi dans le Nouveau-Brunswick. Il y a un an déjà qu'il est ouvert; vous avez vu le bill lorsqu'il a été étudié au Sénat. Il s'agissait du parc national de Fundy.

L'hon. M. BISHOP: Pourquoi ne l'avez-vous pas appelé: le parc national de la baie de Fundy? Il est situé sur la baie de Fundy, n'est-ce pas?

M. SMART: Il est situé sur la baie de Fundy: il borde la baie sur une longueur de neuf milles. Le nom fut donné à la suite d'un concours tenu dans les écoles du Nouveau-Brunswick, et nous avons laissé ce soin aux autorités provinciales. Le nom proposé fut celui de "Fundy". Nous ne sommes pas encore très avancés dans l'aménagement du parc, et nous espérons que vers la fin de juillet ou le commencement d'août nous serons en mesure de tenir l'inauguration officielle.

Le parc me paraît être situé sur la principale route d'entrée des touristes américains dans les provinces Maritimes. Je crois qu'il rendra service et que son emplacement attirera les voyageurs qui se rendent jusque dans l'Île du Prince-Édouard, ou à divers endroits de la Nouvelle-Écosse. Ce sera un parc plus ou moins récréatif. Le site est de toute beauté, du moins, l'un des plus pittoresques de tout le Nouveau-Brunswick. Nous avons examiné divers autres sites, et celui-ci sembla l'idéal pour représenter le Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. CRERAR: Quelle est la superficie du parc?

M. SMART: Environ quatre-vingts milles carrés.

L'hon. M. CRERAR: Quelles en sont les caractéristiques naturelles; est-il boisé?

M. SMART: C'est un pays onduleux, élevé à 800 pieds au-dessus du niveau de la mer, avec des collines bordées de précipices à certains endroits. La forêt y est assez dense. De fait, au point de vue forestier, c'est presque l'habitat

idéal pour l'épinette, surtout l'épinette rouge. Nous n'étions pas sûrs, au début, de pouvoir obtenir cette région, à cause de sa grande valeur en bois de coupe; le bois de pulpe y croît en effet en une période de vingt-cinq à trente ans.

L'hon. M. CRERAR: S'y trouve-t-il des lacs et des ruisseaux?

M. SMART: Non, il n'y en a pas; du moins le parc n'a pas autant de lacs que nous aurions voulu qu'il en eût. Il en possède quelques-uns. Il s'y trouve d'excellents ruisseaux où autrefois, à l'origine, le saumon abondait, mais étant donné l'abattage qui se pratique depuis un siècle ou davantage dans cette région et les régions avoisinantes, et vu aussi l'utilisation de ces ruisseaux, les eaux en sont maintenant endiguées.

L'hon. M. BISHOP: Cette partie est très ancienne. On la croirait colonisée. Elle l'était fort, n'est-ce pas?

M. SMART: Elle l'était dans l'angle que nous exploitons actuellement comme partie principale du parc, c'est-à-dire dans ce qui s'appelle West-Alma. Le gouvernement provincial expropria toutes les terres de l'endroit, et les gens furent très satisfaits du règlement qu'on leur fit. Ce sont, en général, des propriétaires de petites fermes; ils gagnent leur vie dans l'industrie du bois. Ce n'étaient pas des pêcheurs, et ils ont peu perdu au change; de fait, la plupart ont beaucoup bénéficié de l'aménagement du parc, le reconnaissent et se montrent prêts à collaborer avec nous.

Nous avons examiné d'autres régions de la Colombie-Britannique dans le dessein d'y aménager peut-être des parcs plus tard, mais jusqu'ici nous n'avons arrêté notre choix sur aucune.

L'hon. M. ROEBUCK: Quand un terrain devient parc, il n'est pas perdu pour l'exploitation forestière, n'est-ce pas? On continue d'y abattre le bois voulu, je suppose?

M. SMART: Non, nous n'autorisons pas l'exploitation commerciale. Mais nous faisons nous-mêmes un peu d'abattage, pour fins d'améliorer le peuplement ou de le protéger de la contamination,—suppression de ce qui pourrait lui nuire.

L'hon. M. ROEBUCK: Ne coupez-vous pas le bois qui est mûr? Le laissez-vous vieillir sur pied et tomber?

M. SMART: Non; nous ne sommes pas censés faire autant d'abattage que cela.

L'hon. M. ROEBUCK: Je ne vois pas pourquoi.

M. SMART: Il s'agit de laisser, autant que possible, les parcs nationaux à leur état naturel, mais d'aider la nature au besoin. La forêt reçoit pleine protection contre l'incendie; de fait, nous mettons tout en œuvre pour prévenir, dans les parcs nationaux, les dommages causés par les sinistres; nous devons naturellement combattre le fléau des insectes, et, grâce au concours du ministère de l'Agriculture, Division de l'entomologie, nous prenons certaines dispositions pour combattre les ravages des insectes.

M. GIBSON: Pardonnez-moi de vous interrompre un moment. M. Smart ferait probablement bien d'expliquer que, dans certains parcs, nous autorisons la coupe sur permis. Comme M. Smart l'a dit, nous autorisons la coupe lorsque cela améliore le peuplement. Ce sont les termes de la Loi des parcs: si cela améliore le peuplement. En certaines régions, nous avons dressé pour la coupe une espèce de budget du bois. Nous avons survolé le secteur, en en faisant

la carte et y marquant les diverses sortes de bois; des estimations volumétriques ont été préparées pour montrer ce qui existe et ce qui peut être coupé si l'on veut améliorer le peuplement et favoriser la croissance. Nous n'aurons donc pas seulement la pittoresque étendue forestière requise à une variété de fins, mais nous permettrons aux gens de l'endroit qui en ont besoin d'user du surplus non utilisé.

L'hon. M. ROEBUCK: C'était mon avis.

M. GIBSON: M. Smart pourra probablement vous dire ce que nous nous proposons de faire au Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. ROEBUCK: Non, ce qui nous intéresse avant tout, ce sont les publications: nous sommes constitués en Comité du tourisme, et si vous distribuez des brochures sur l'avantage, l'agrément et l'utilité des parcs, je crois que nous devrions figurer sur la liste de vos abonnés.

M. GIBSON: Non seulement nous serons heureux de vous adresser nos brochures, mais M. Smart se fera un plaisir de recevoir les membres du Comité à son bureau, quand ils le désireront,—il a tous les renseignements sous la main là-bas; pour ma part, je serai heureux de répondre par téléphone à vos demandes de renseignements, et de voir à ce que vous ayez promptement toute information utile: nous verrons à ce que votre nom figure sur la liste de distribution.

L'hon. M. ROEBUCK: Mettez-nous-y tous.

M. SMART: Le seul autre point qui ne me paraît pas encore avoir été étudié a trait à l'avenir des entreprises privées dans l'exploitation de logements à l'intérieur des parcs nationaux. Quiconque a les moyens et l'expérience voulus pour établir de ces habitations peut le faire en tout temps: je songe surtout aux terrains de campement et à l'aménagement de ces terrains. Dans le parc du Nouveau-Brunswick, nous avons pris, comme l'a dit M. Gibson, l'initiative de construire des bungalows; de même dans les parcs des provinces Maritimes. Mais cela n'est qu'un commencement, et nous espérons que l'entreprise privée, emboîtant le pas, nous aidera à résoudre ce problème du logement.

Cette année, l'affluence générale dans les parcs accuse une forte hausse, bien qu'elle soit à la baisse dans quelques-uns. Nous avons pu accueillir tous les visiteurs; il s'est produit beaucoup de changement en ces dernières années. Les gens voyagent plus qu'autrefois, par suite de la levée des restrictions sur l'essence, les pneus, et le reste; il y a un plus gros chiffre d'affaires. Même en présence d'un tel surplus, il n'y avait pas de congestion l'an dernier dans nos parcs comme cela s'est produit, il y a quelques années; et je crois que, grâce aux perspectives de facilités toujours grandissantes de logement, nous pourrions, cette année, accueillir un nombre encore plus considérable de touristes que l'an dernier.

LE PRÉSIDENT: Merci beaucoup. Nous sommes très obligés aux témoins de ce matin. Nous avons espéré que l'auditoire serait plus nombreux à la séance, mais en général le lundi matin convient à peu de gens pour la tenue de réunions du Comité. Je n'en suis pas moins sûr que nous aurons retiré beaucoup de profit des témoignages entendus. Ces derniers seront imprimés et distribués à nos membres absents ainsi qu'aux membres de la Chambre des communes. Espérons que la chose donnera des résultats.



Il faudra que nous ayons le procès-verbal de notre réunion d'aujourd'hui. Je vais vous lire ce qui suit:

Le Comité permanent du Tourisme a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:—

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations, et que l'application de l'article 100 du règlement soit suspendue en ce qui concerne ladite impression.

Le tout respectueusement soumis.

L'hon. M. CRERAR: Une question seulement: avions-nous 800 exemplaires en anglais l'année dernière?

Le SECRÉTAIRE DU COMITÉ: Nous en avons 600 l'an dernier, monsieur. Le nombre est augmenté de 200 cette année.

L'hon. M. CRERAR: Cette publication est en demande?

Le PRÉSIDENT: Elle est presque épuisée.

L'hon. M. CRERAR: Nous ne voulons pas prendre l'habitude d'imprimer plus qu'il n'est nécessaire. Je ne sais combien de millions de tonnes de matières s'impriment actuellement à Ottawa.

Le PRÉSIDENT: La demande d'exemplaires du rapport justifie l'augmentation.

L'hon. M. CRERAR: Très bien alors.

Le PRÉSIDENT: Est-ce votre bon plaisir?

Des VOIX: Oui.

Sur ce, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à la discrétion du président.

## Appendice "A"

### Les parcs nationaux du Canada et leur rapport avec l'industrie du tourisme\*

Durant l'année financière 1948-1949, l'Administration des parcs nationaux a surtout connu une expansion considérable de son programme de mise en valeur. Les crédits affectés par le Parlement aux nouvelles initiatives et au maintien des entreprises existantes n'avaient jamais été aussi élevés depuis la fondation des parcs; ces deniers ont rendu possible l'inauguration d'un vaste plan d'amélioration et d'extension des routes qui traversent les parcs, en même temps qu'ils permettaient l'institution d'autres services essentiels. D'excellents progrès ont été réalisés dans l'ouverture, par des exploitants particuliers, de nouvelles stations de tourisme sur les emplacements mis en disponibilité par le Service des parcs nationaux. Ces travaux ont bénéficié de l'amélioration et de la multiplication des terrains de campement dans les parcs. Il y a eu aussi un progrès marqué dans la mise en valeur du parc de Fundy, au Nouveau-Brunswick, dernière addition au réseau des parcs nationaux. L'inauguration officielle de la région aura lieu cet été. Enfin, l'inspection fut faite de futurs parcs qu'on se propose d'ajouter à la chaîne des parcs nationaux de l'Ouest du Canada, et des rapports furent rédigés sur le sujet.

#### *Affluence des touristes*

Durant les onze mois terminés le 28 février 1949, l'assistance dans les parcs nationaux s'est établie à un total de 1,343,936 touristes, chiffre record pour les visiteurs en une seule année. Ce nombre représente une augmentation de 110,612 sur le total correspondant de l'année 1947-1948, et fut atteint en dépit de conditions susceptibles d'interrompre ou de rendre difficile tout voyage en plusieurs endroits de l'Ouest du Canada. Cette situation résultait en partie de graves inondations survenues au début de l'année, et du pitoyable état des voies d'approche conduisant aux parcs nationaux, surtout dans le Sud de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. En outre, la pluie intense enregistrée dans les parcs nationaux en juillet et en août compromit sérieusement la circulation et eut pour effet d'abrégé le séjour des touristes déjà sur place.

Cependant, l'affluence accusa des hausses considérables dans les parcs nationaux de Banff et de Elk-Island, en Alberta, dans le parc national de Riding-Mountain, au Manitoba, dans ceux de la Pointe-Pelée et de St. Lawrence-Islands en Ontario, ainsi que dans celui de l'Île du Prince-Édouard. Le nombre des visiteurs dépassa le chiffre atteint, l'an dernier, dans presque tous les parcs historiques nationaux. Suit un état comparatif de l'affluence dans les parcs durant la période à l'étude.

#### *Crédits*

L'an dernier, le Parlement affecta aux Services des parcs nationaux et des lieux historiques des crédits s'élevant à un total de \$7,897,728. De ce chiffre, plus de 3 millions de dollars étaient destinés à la reconstruction et à

\* Documentation sur les parcs nationaux du Canada préparée par le directeur de la Division des terres et des services de mise en valeur, ministère des Mines et des Ressources, pour le Comité sénatorial du tourisme, le 21 mars 1949.

l'amélioration des grands routes, ainsi qu'au remplacement de ponts. Des sommes considérables allaient également à l'extension et à l'amélioration des pistes et des terrains de campement dans les parcs. La somme de \$500,000 fut consacrée à l'inauguration des travaux de mise en valeur du parc national de Fundy, dans le Nouveau-Brunswick, où divers centres récréatifs sont en voie d'être aménagés, y compris une piscine en plein air et un terrain de golf. La construction d'immeubles devant loger l'administration et le personnel est presque terminée, et celle de routes menant aux quartiers de l'Administration des parcs a été entreprise. Une somme substantielle fut votée en prévision de l'établissement de centres récréatifs au parc national de Jasper. Des montants considérables ont aussi été mis en disponibilité pour l'achat de matériel et de fournitures dont plusieurs parcs nationaux ont grand besoin.

#### *Travaux routiers*

Beaucoup des travaux entrepris en vue de l'amélioration des routes le furent dans les parcs de montagnes de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Au parc national de Jasper, des sections des grands routes furent améliorées et refaites en vue de l'asphaltage. La route Jasper-Edmonton reçut un revêtement de pierre grossière sur 29 milles, de pierre plus fine sur 27·5 milles et de gravier sur 24·1 milles. La chaussée fut élargie à 32 pieds, et l'alignement considérablement remanié. De plus, 16 milles de la route Banff-Jasper reçurent un revêtement de pierre grossière, et 14·5 milles de pierre plus fine et de gravier. L'érection de trois nouveaux ponts routiers fut entreprise dans le parc national de Jasper, et l'un d'entre eux était presque complété à la fin de la saison des constructions.

D'excellents progrès ont été réalisés pour ce qui est de la reconstruction de la route Banff-Windermere, dans les parcs nationaux de Banff et de Kootenay. Voilà l'une des principales voies d'approche qu'emprunte la circulation provenant du Sud-Ouest du Canada et du Nord-Ouest des États-Unis, et 13 milles de la section qui traverse le parc de Kootenay furent reconstruits sur une largeur de 32 pieds. La reconstruction de la section Banff de cette route, y compris un nouveau pont à Boom-Creek, est presque achevée.

Au parc national de Yoho, la construction d'un nouveau pont a été entreprise entre la route Trans-Canada et la ville de Field.

Les travaux de reconstruction de la route d'Akamina, l'une des promenades touristiques les plus remarquables du parc national de Waterton-Lakes, se sont poursuivis d'une manière satisfaisante. Cinq milles de cette route, comportant des excavations dans le roc solide, sont maintenant terminés et offrent un excellent aspect. La route du parc national de Prince-Albert, depuis la lisière sud jusqu'au siège principal du parc à Waskesiu, fut partiellement reconstruite et améliorée en attendant l'asphaltage. Dans le parc national de Riding-Mountain, on a commencé les travaux de redressement et d'empierrement de la route Dauphin-Clear Lake préparatoires à l'asphaltage. Le revêtement rigide de la grand route du parc national de Pointe-Pelée fut complété. D'excellents progrès ont été réalisés dans la reconstruction de la piste de Cabot, au parc national de Cape-Breton-Highlands, en Nouvelle-Écosse, et 11 milles de nouvelle route ont été aménagés entre Ingonish et Neil-Harbour. La section de Cap-Rouge de la même route a été presque entièrement refaite. Dans le parc national de l'Île du Prince-Édouard une nouvelle voie côtière de 8·5 milles, entre North-Rustico et New-London-Bay, a été terminée. Nombre d'autres routes que suivent les visiteurs de nos parcs ont été améliorées ou sont en voie de l'être.

### *Logement des touristes*

L'un des plus urgents problèmes qu'ait eus à résoudre l'Administration des parcs était de loger convenablement les visiteurs dont le nombre croissait sans cesse. Nous sommes heureux de pouvoir dire que, l'an dernier, des concessions ont été faites dans les parcs nationaux de Banff, Kootenay, Prince-Albert et Riding-Mountain en vue de l'érection de nouvelles cabines-bungalows, et que ces cabines sont déjà près d'être terminées. En outre, quarante immeubles appartenant au Service des parcs nationaux et situés dans le parc national de Banff ont été loués à d'anciens combattants-concessionnaires. Ces immeubles ont été transformés et servent de cabines où les touristes peuvent se loger à bon marché. Un vaste édifice s'élevant dans le parc national de Pointe-Pelée a aussi été loué à un concessionnaire pour que les visiteurs qui séjournent dans le parc puissent y être accueillis. De plus, une compagnie privée a ouvert un nouvel hôtel à Banff. Des plans sont actuellement à l'étude pour agrandir un hôtel de Banff qui aura environ 125 nouvelles chambres. De nouveaux terrains avec bungalows sont, soit à l'état de projets, soit en voie d'aménagement dans les parcs nationaux de Jasper, des lacs Waterton, de Cape-Breton-Highlands, de Fundy et de l'Île du Prince-Édouard.

Pour aider les concessionnaires à faire face aux frais accrus que leur occasionnait le coût croissant des matériaux, le ministère a annoncé récemment une réduction du droit prélevé à titre de loyer sur les emplacements occupés par les camps de bungalows. Cette mesure encouragera sans doute de nouveaux concessionnaires à se lancer dans des entreprises de logement touristique.

Les terrains de campement publics dans les parcs nationaux sont fréquentés par un nombre croissant de touristes et, pour répondre à cette demande, plusieurs travaux d'amélioration et d'extension ont été entrepris. De nouveaux abris et autres commodités utiles aux campeurs ont été procurés en 1948 dans les parcs nationaux de Mount-Revelstoke, de Yoho, de Banff, de Jasper, d'Elk-Island, de Prince-Albert, des îles de la baie Georgienne, et de l'Île du Prince-Édouard. Entre autres améliorations, un terrain moderne de campement à Two-Jack-Lake—environ sept milles au nord-est de Banff—pourra accueillir 100 automobiles et leurs passagers. Le Service des parcs nationaux a aussi entrepris la construction d'asiles de nuit que pourront exploiter des hôteliers de la jeunesse établis dans les parcs.

### *Divertissements*

L'an dernier, plusieurs nouveaux aménagements ont été entrepris pour augmenter l'intérêt des parcs nationaux comme centres récréatifs. Au nombre des principaux travaux, mentionnons un terrain de jeux central à Jasper qui, une fois terminé, comprendra une piscine en plein air, une barbotière pour enfants, des courts de tennis, un bowling, un gymnase, une patinoire, un curling-rink et une salle communale. La construction est en bonne voie déjà, et l'on compte que certaines installations seront prêtes au cours de l'année. Dans le parc de Banff, on a commencé d'aménager quatre nouveaux courts de tennis. Un bowling additionnel a été ouvert dans le parc national de Riding-Mountain, et un autre, dans le parc de Prince-Albert, est terminé, sauf l'ensemencement. L'aménagement de nouveaux bowlings est aussi plus ou moins avancé dans les parcs nationaux de l'Île du Prince-Édouard, de Cape-Breton-Highlands et de Fundy. Les autorités ont adopté des mesures pour la protection des baigneurs en mer, y compris l'achat d'appareils de sauvetage et le maintien de sauveteurs, dans les parcs nationaux de l'Île du Prince-Édouard et de Cape-Breton-Highlands. Comme on l'a dit, un nouveau terrain de golf à neuf trous a été

aménagé dans le parc de Fundy, et à la fin de la saison en 1948, tout le terrain et les tertres étaient terminés et ensemencés, de même que la plupart des parcours. Une entente a été conclue avec un architecte réputé en terrains de golf qui agira en qualité de conseil dans l'entretien et l'amélioration de tous les parcours des parcs nationaux.

Depuis quelques années, les programmes récréatifs et le service d'histoire naturelle mis sur pied pour les visiteurs des parcs nationaux de Prince-Albert et de Riding-Mountain se sont révélés populaires. A l'été de 1948, les mêmes services furent organisés dans les parcs nationaux de Banff, de Jasper, de Yoho, de Kootenay et des lacs Waterton, grâce à la nomination de jeunes universitaires qui élaboraient des plans d'excursions en plein air, de causeries et de sports collectifs dans ces régions. L'inscription à l'École des Beaux-Arts de Banff atteignit un chiffre record en 1948, et, à titre d'expérience, des classes semblables furent ouvertes au parc de Jasper.

Dans plusieurs parcs, des accessoires additionnels furent achetés pour les terrains de jeu d'enfants, et d'autres améliorations effectuées.

Pour favoriser les sports d'hiver, le tremplin de ski du parc national de Mount-Revelstoke fut reconstruit selon les plus récentes prescriptions olympiques, et des améliorations furent apportées à la colline qui se trouve au pied du tremplin. L'hiver dernier, ce tremplin attira nombre de skieurs célèbres de notre pays, de même que ceux de l'étranger. Le premier tournoi sur la colline eut lieu en 1949, en présence d'une assistance exceptionnelle, et plusieurs exploits furent enregistrés. Un emplacement fut choisi sur le mont Norquay, dans le parc de Banff, pour l'érection, par une compagnie privée, d'un monte-pentes à siège nouveau genre qui a été complété à la fin de 1948, au coût de \$125,000. Ce monte-pentes, extrêmement achalandé l'hiver dernier, fonctionnera aussi durant l'été, et offrira aux visiteurs de Banff une vue exceptionnelle sur la vallée de la Bow et les montagnes environnantes.

#### *Publicité et renseignements*

La réorganisation du ministère des Mines et des Ressources, à l'automne 1947, centralisa les services de publicité et de renseignements de toutes les divisions du ministère sous l'autorité du sous-ministre. En prévision d'une année de grande affluence touristique, l'effort publicitaire en faveur des parcs nationaux et des lieux historiques a revêtu quatre formes: publications ministérielles, articles de journaux et de revues, représentations picturales et allocutions tant directes que radiophoniques. Le tirage et la circulation des diverses publications, y compris les brochures, opuscules, dépliants et feuillets, ont grandement augmenté.

De concert avec l'Office national du Film, de nouveaux films sonores de 11 millimètres, en couleur, mettant en lumière les aspects pittoresque et récréatif des divers parcs nationaux, ont été tournés, et le nombre des gravures accru pour attirer dans les salles de plus vastes auditoires. L'Office canadien du Tourisme s'est chargé entièrement de diffuser toujours davantage ces films en dehors du Canada.

Plusieurs films des parcs nationaux furent montrés par des stations de télévision aux États-Unis, et nos nouveaux films sont réalisés en fonction de cette propagande. Grâce à la collaboration des fonctionnaires des parcs nationaux, l'Office national du Film a pu étendre, l'été dernier, son programme d'encouragement aux touristes, à plusieurs terrains de campement dans les parcs et à d'autres endroits.

De nouvelles vues et projections (kodachrome) ont été obtenues pour la bibliothèque des images, que l'on est à refaire complètement afin d'y accroître et mettre à jour les collections de photographies.

D'attrayantes expositions furent montées avec le concours de la Commission des Expositions du Gouvernement canadien à l'Exposition nationale du Canada, tenue à Toronto, à l'Exposition nationale du Pacifique, de Vancouver, et à la *Western Fair* de London. Des fonctionnaires ministériels assistaient à ces expositions pour distribuer des publications et des cartes des parcs nationaux, ainsi que pour répondre aux demandes spéciales de renseignements. Une exposition particulière se rapportant aux parcs nationaux fut organisée en vue du congrès de la *Canadian Junior Chamber of Commerce* (sixième région) à Ottawa, et une collection permanente installée dans le vestibule de l'hôtel Royal-York, à Toronto.

La Division des parcs nationaux a prêté aussi son concours à l'Office canadien du Tourisme en lui fournissant le personnel voulu pour aider à la dissémination des renseignements lors de spectacles touristiques offerts à la fin de l'hiver et au début du printemps 1949 dans l'Ouest des États-Unis. A l'occasion de ces spectacles furent distribuées en grand nombre les publications des parcs nationaux.

Des discours furent prononcés devant plusieurs clubs et associations sur des sujets intéressant les parcs nationaux; il y eut en outre des allocutions radiophoniques. Et des documents de cette nature furent soumis à des conférenciers de l'extérieur.

#### *Enquête sur la faune*

Durant l'été de 1948, des mammalogistes et des limnologues du Service fédéral de la faune tinrent sur place des enquêtes dans bon nombre de parcs nationaux. L'étude du nombre et des habitudes des mammifères, ainsi que les habitudes alimentaires des bêtes de proie, qui avait été entreprise en 1943, se poursuivit dans certains parcs de l'Ouest. On commença en outre l'examen des eaux dans neuf parcs, afin d'améliorer, si possible, les perspectives de la pêche sportive. Entre autres, plusieurs lacs du parc de Fundy, au Nouveau-Brunswick, furent étudiés, et les recherches entreprises se poursuivirent dans la plupart des parcs nationaux de l'Ouest.

L'Administration fédérale-provinciale des ressources fauniques a grandement bénéficié d'une série de congrès mixtes tenus à Ottawa sur convocation de notre Ministre. Ces séances fédérales-provinciales, qui n'avaient lieu que tous les deux ou trois ans, se tiendront chaque année désormais. De telles réunions rendent possible la discussion, hors des milieux officiels, des nombreux problèmes que pose la conservation de la faune, en même temps qu'elles permettent aux directeurs de services de se connaître personnellement et de travailler dans un esprit d'étroite collaboration.

Le Ministre de qui relève l'Office canadien du Tourisme invite également chaque année, à Ottawa, les ministres et fonctionnaires provinciaux qui s'occupent du développement de l'industrie touristique. Les idées émises sur la faune au cours des conférences du tourisme sont débattues lors des congrès de la faune, et vice-versa.

#### *Parcs et lieux historiques nationaux*

Des travaux considérables de mise en valeur ont été entrepris durant l'année dans certains parcs historiques nationaux pour y attirer un plus grand nombre de visiteurs. Une nouvelle route d'entrée a été construite à la citadelle

du parc historique de Louisbourg, en Nouvelle-Écosse, et des fouilles additionnelles pratiquées dans les ruines. L'attrayant musée du parc historique du Fort-Beauséjour, au Nouveau-Brunswick, a commencé d'être agrandi pour pouvoir loger les nouvelles pièces historiques de grande valeur qui se rapportent à l'isthme de Chignectou. L'aile neuve sera inaugurée officiellement pour le public durant l'été qui vient. Des améliorations ont aussi été effectuées au musée du parc historique de Fort-Wellington, à Prescott (Ontario).

De nouveaux monuments commémorant des hauts faits et des personnages illustres de l'histoire du Canada ont été érigés, y compris une pierre avec plaque dédiée au souvenir de feu Lucy Maude Montgomery, à Green-Gables, dans le parc national de l'Île du Prince-Édouard. De telles pierres ont aussi été érigées aux endroits suivants: Fort-Dufferin, près d'Emerson (Manitoba), pour commémorer la fondation de la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest; Fairfield, près de Bothwell (Ontario), pour marquer l'emplacement du village de Fairfield, détruit par les forces américaines après la bataille de la Thames, le 5 octobre 1813; Gananoque (Ontario), pour commémorer les événements qui ont eu lieu là durant la guerre 1812-1814; et Gleichen (Alberta), pour commémorer le chef indien Crowfoot, de la Ligue des Pieds-Noirs, champion de l'amitié avec les Blancs, qui mourut le 25 avril 1890.

#### *Difficultés administratives*

Nous venons de voir le beau côté de la situation. Comme tout autre service public, l'Administration des parcs nationaux n'en a pas moins ses nombreux problèmes. Le climat exceptionnel de l'été dernier a déjà été signalé. Bien que des fonds accrus fussent disponibles à cet égard, la machinerie lourde, que nous ne pouvons nous procurer qu'aux États-Unis, fut lente à nous être livrée. La main-d'œuvre convenable a continué d'être difficile à trouver et à garder aux salaires que le Service des parcs nationaux était capable de payer. Cependant, ces problèmes sont en voie de se régler, et nous espérons qu'au cours de l'année qui vient l'exécution du programme de mise en valeur sera accélérée.

#### *Perspectives pour 1949*

On compte que des fonds supérieurs à ceux de l'an dernier seront disponibles, durant l'année financière 1949-1950, pour la mise en valeur et l'entretien des parcs nationaux. Plus de 4 millions de dollars ont été affectés au plan d'amélioration des routes, déjà en bonne voie d'exécution, et au remplacement des ponts. Ce montant permettra de continuer les travaux sur les routes existantes dans les parcs de montagnes, y compris Banff, Jasper, Kootenay et lacs Waterton. La reconstruction de la grand route du parc national de Prince-Albert, en Saskatchewan, sera poursuivie; quant à la route n° 10, qui traverse le parc national de Riding-Mountain, son tracé sera rectifié, et la chaussée sera empierrée avant l'asphaltage. Des crédits seront aussi prévus pour de nouveaux travaux à effectuer à Cabot-Trail, dans le parc national de Cape-Breton-Highlands, et pour la reconstruction de la route Dalvay-Stanhope, dans le parc national de l'Île du Prince-Édouard. On songe à améliorer les installations récréatives des parcs nationaux de Banff et de Jasper, y compris l'aménagement d'un petit terrain de jeux à Banff, des courts de tennis, un bowling, un pavillon public et d'autres commodités. On poursuivra l'amélioration des terrains de jeux dans les parcs de Jasper et de Fundy. Des fonds seront affectés à la construction de logis touristiques à bon marché dans les

parcs nationaux de l'Île du Prince-Édouard, de Fundy et de Cape-Breton-Highlands. On compte que ces logements revêtiront la forme de cabines-bungalows, et seront loués à des concessionnaires qui les exploiteront à des tarifs approuvés par le ministère. Des crédits ont aussi été prévus dans le budget pour l'amélioration et l'agrandissement des terrains de campement dans les parcs, y compris un nouvel aménagement dans le parc national de Banff. Entre autres nouveaux édifices projetés dans les parcs pour l'année 1949, il y aura un immeuble récréatif en même temps qu'un club de golf dans le parc de Fundy, au Nouveau-Brunswick, un nouveau poste de pompiers à Banff, un musée à Elk-Island-Park, de nouveaux immeubles administratif et industriel à Jasper, ainsi qu'un nouveau bain public et une nouvelle piscine en plein air à Radium-Hot-Springs, dans le parc national de Kootenay. Des fonds ont aussi été affectés à l'extension des systèmes d'adduction d'eau et d'égout existants à Banff, à la construction d'une nouvelle usine hydraulique à Field, dans le parc national de Yoho, et à l'adoption de mesures de régie des insectes forestiers dans tous les parcs nationaux.

#### *Besoins futurs des parcs*

L'un des plus importants problèmes de l'Administration des parcs nationaux est de pourvoir à l'amélioration des routes tant à l'intérieur qu'à destination des parcs. Le gouvernement fédéral a en vue, cette année, des déboursés considérables pour ladite amélioration; ces travaux compléteront ceux de 1948. Les provinces progressent aussi quelque peu dans la voie de l'amélioration des routes en dehors des parcs. Malheureusement, l'été dernier, dans le Sud de l'Alberta, les visiteurs américains qui arrivaient à la frontière par des routes d'asphalte améliorées, eurent à prendre, en certains cas, des routes dont l'état ne pouvait être appelé que "déplorable". Pour que nos parcs nationaux attirent la clientèle qu'ils méritent, un vaste programme d'amélioration des voies d'approche doit être entrepris sans retard. Cette tâche incombe aux gouvernements provinciaux.

Un progrès remarquable a été réalisé, tant à l'intérieur qu'en dehors des parcs, pour ce qui est du logement des visiteurs, mais nous devons faire bien davantage. Encore une fois, nombre de nouveaux emplacements ont été mis à la disposition de concessionnaires particuliers, et le Service des parcs nationaux sera heureux d'en céder d'autres aux entreprises privées possédant le capital nécessaire à leur exploitation.

Des enquêtes scientifiques se poursuivent, dans l'intérêt de l'administration et pour la gouverne des visiteurs, sur les fleurs, arbustes, arbres, bêtes, oiseaux, poissons et histoire de la région. Le plan de divertissements organisés et d'excursions en pleine nature à la suite de guides, qui a été inauguré en 1948 dans plusieurs parcs, sera institué cette année dans d'autres régions. Le public doit être renseigné sur la valeur d'une régie de la faune, et sur la nécessité de conserver et de refaire les réserves de poisson sportif dans les eaux que fréquentent les touristes. Les recherches sur le sujet se poursuivront cette année dans les parcs.

L'expérience a montré que les visiteurs des parcs nationaux témoignent un intérêt croissant aux choses de la nature, et l'on espère pouvoir faire circuler plus abondamment les documentaux spéciaux sur la flore, la faune et les phénomènes qui se produisent.



En terminant, disons que les moyens extraordinaires et variés de détente et de divertissement que possède le Canada doivent être considérés comme une ressource naturelle qu'il faut exploiter sagement dans l'intérêt du plus grand nombre possible. Les parcs nationaux du Canada constituent une ressource naturelle qui n'a pas moins de valeur que nos mines, nos forêts et notre agriculture. Ces parcs sont un immense héritage naturel dont nous pouvons jouir indéfiniment, pourvu qu'une surveillance, une conservation et une protection convenables soient établies. Pour sauvegarder ces biens nationaux dans l'intérêt du présent et de l'avenir, l'Administration de nos terrains nationaux de jeu compte sur le concours de tous les visiteurs.

ÉTAT COMPARATIF DE L'AFFLUENCE DANS LES PARCS NATIONAUX DURANT  
LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AVRIL AU 28 FÉVRIER

<i>Parcs nationaux</i>	1948-1949	1947-1948	Augmentation ou déclin
Banff .....	378,052	319,707	+ 58,345
Cape-Breton-Highlands .....	25,551	27,507	- 1,956
Elk-Island .....	66,451	45,545	+ 20,906
Îles de la baie Georgienne.....	6,794	4,778	+ 2,016
Glacier .....	562	797	- 235
Jasper .....	71,933	71,516	+ 417
Kootenay .....	68,276	77,505	- 9,229
Mont Revelstoke .....	10,795	11,003	- 208
Pointe-Pelée .....	131,488	107,772	+ 23,716
Prince-Albert .....	38,048	34,371	+ 3,677
Île du Prince-Edouard .....	84,333	67,508	+ 16,825
Riding-Mountain .....	213,328	174,778	+ 28,550
Îles du St-Laurent.....	27,154	14,299	+ 12,855
Lacs Waterton .....	86,717	147,177	- 60,460
Yoho .....	34,595	31,034	+ 3,561
Sous-total .....	1,244,077	1,145,297	+ 98,780
<i>Parcs historiques nationaux</i>			
Fort-Anne .....	14,495	11,959	+ 2,536
Fort-Beauséjour .....	19,007	16,397	+ 2,610
Fort-Chambly .....	28,213	26,379	+ 1,834
Fort-Lennox .....	2,830	1,303	+ 1,527
Forteresse de Louisbourg .....	4,954	4,835	+ 119
Fort-Malden .....	12,995	13,360	- 365
Fort-Wellington .....	8,390	5,800	+ 2,590
Habitation de Port-Royal .....	8,975	7,994	+ 981
Sous-total .....	99,859	88,027	+ 11,832
Sous-total .....	99,859	88,027	+ 11,832

## APPENDICE

## PARCS NATIONAUX D'AGRÉMENT ET PARCS NATIONAUX HISTORIQUES

Les parcs nationaux d'agrément et les parcs nationaux historiques du Canada sont au nombre de 26 et couvrent une superficie totale de plus de 29,000 milles carrés. On aura peut-être intérêt à consulter le bref état suivant, qui énumère les parcs situés dans les diverses provinces.

## NOUVELLE-ÉCOSSE—

*Parc national de Cape-Breton-Highlands.* Côte accidentée de l'île du Cap-Breton, avec arrière-plan de montagnes. Excellentes vues sur la mer de la route du parc. Divertissements. Logement sur place dans des hôtels et des cabines-bungalows. Logement dans des hôtels et des maisons de pension voisines du parc. Terrains de campement dûment aménagés. Créé en 1936; superficie, 390 milles carrés; routes d'automobile, 50·8 milles; routes secondaires, 5 milles; pistes, 28·26 milles.

*Forteresse de Louisbourg.* Parc historique national avec musée près de Louisbourg. Ruines d'une ville entourée de ramparts qui fut construite par les Français en 1720-1740. Fouilles intéressantes. Fondé en 1941; superficie, 339·5 acres.

*Port-Royal.* Parc historique national situé à Lower-Granville. Restauration de l'"Habitation" ou premier fort construit en 1605 par Champlain, De Monts, et De Poutrincourt. Établi en 1941; superficie, 17 acres.

*Fort-Anne.* Parc historique national, avec musée à Annapolis-Royale. Poterie bien conservée. Créé en 1917; superficie, 31 acres.

## NOUVEAU-BRUNSWICK—

*Parc national de Fundy.* Étendue de 79·50 milles carrés ayant une valeur exceptionnelle comme site et lieu d'amusement. Cette zone, que se trouve dans le comté d'Albert, est en voie d'être mise en valeur.

*Fort-Beauséjour.* Parc historique national avec musée près de Sackville. Emplacement d'un ancien fort français. Créé en 1926; superficie, 81·3 acres.

## ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—

*Parc national de l'Île du Prince-Édouard.* Lisière de 25 milles de longueur en bordure de la côte nord de cette province insulaire. Lieu d'amusement; excellentes plages. Accessible par la grand route. Chambres d'hôtel et cabines-bungalows. Terrains de campement aménagés. Créé en 1937; superficie, 7 milles carrés; routes d'automobile, 14·5 milles; routes secondaires, 3·11 milles.

## QUÉBEC—

*Fort-Chambly.* Parc historique national avec musée à Chambly-Canton. Construit pour la première fois par les Français en 1665. Fondé en 1941. Superficie, 2½ acres.

*Fort-Lennox.* Parc historique national de l'Île-aux-Noix, sur le Richelieu, près Saint-Jean. Établi en 1941; superficie, 210 acres.

## ONTARIO—

*Parc national des Îles du St-Laurent.* Terre ferme et 13 îles des "Mille Îles". Terrains d'amusement et de campement. La terre ferme est accessible par la grand route. Les îles peuvent être atteintes par bateau des points avoisinants sur la terre ferme. Établi en 1914; superficie, 190 acres

*Parc national de Pointe-Pelée.* Centre récréatif sur le lac Érié. Terrains de campement, plages remarquables, flore unique. Lieu de repos pour les oiseaux migrateurs. Accessible par la grand route. Logement dans des hôtels et des cabines-bungalows à proximité du parc. Terrains de campement aménagés. Créé en 1918; superficie, 6·04 milles carrés; routes d'automobile, 6·5 milles; routes secondaires, 2·8 milles.

*Parc national des Îles de la baie Georgienne.* Terrains d'amusement et de campement. Piliers uniques sur l'île Flowerpot. Accessible par eau de points voisins sur la terre ferme. Terrains de campement aménagés. Établi en 1929; superficie, 5·37 milles carrés.

*Fort-Malden.* Parc historique national avec musée à Amherstburg. Emplacement d'un poste de défense construit en 1797-1799. Établi en 1941; superficie, 5 acres.

*Fort-Wellington.* Parc historique national avec musée à Prescott. Poste de défense construit en 1812-1813. Créé en 1941; superficie, 8½ acres.

## MANITOBA—

*Parc national de Riding-Mountain.* Terrain de jeu et refuge de gibier sur le sommet d'un escarpement du Manitoba. Excellents lacs, station d'été et divertissements. Accessibles par la grand route. Chambres d'hôtel et cabines-bungalows. Terrains de campement aménagés. Créé en 1929; 1,148 milles carrés; chemins d'automobile, 51·6 milles; routes secondaires, 52·9 milles; pistes, 113·0 milles.

*Fort-Prince of Wales.* Parc historique national de Churchill. Ruines d'un fort érigé en 1733-1771. Établi en 1941; superficie, 50 acres.

## SASKATCHEWAN—

*Parc national de Prince-Albert.* Région boisée où se trouvent des lacs et des ruisseaux. Station estivale et centre récréatif. Accessible par la grand route. Chambres d'hôtel et cabines-bungalows. Terrains de campement aménagés. Établi en 1927; superficie, 1,496 milles carrés; routes d'automobile, 67·7 milles; routes secondaires, 48·0 milles; sentiers de patrouille-incendie et pistes, 298·25 milles.

## ALBERTA—

*Parc national de Banff.* Magnifique terrain de jeux paysagé au cœur des Rocheuses. Stations réputées, Banff et Lac-Louise. Centre sportif d'été et d'hiver; refuge du gros gibier. Accessible par rail et par route. Chambres d'hôtel et cabines-bungalows. Terrain de campement aménagé. Créé en 1907; superficie, 4,200 milles carrés; routes d'automobile, 144·0 milles; routes secondaires, 18·5 milles; sentiers de patrouille-incendie, 58·0 milles; pistes, 582·5 milles.

*Parc national d'Elk-Island.* Parc clôturé près d'Edmonton, renfermant un vaste troupeau de bisons; aussi des cerfs, des élans, et des orignaux. Station d'amusement et de campement. Créé en 1913; superficie, 75 milles carrés; routes d'automobile, 17 milles; routes secondaires, 10 milles; pistes, 5 milles.

*Parc national des lacs Waterton.* Section canadienne, du Waterton-Glacier International Peace Park. Terrain de jeux dans la montagne, site pittoresque; flore et faune variées. Accessible par la grand route. Chambres d'hôtel et cabines-bungalows. Terrains de campement aménagés. Créé en 1895; superficie, 204 milles carrés; routes d'automobile, 47·8 milles; routes secondaires, 13·5 milles; piste, 146·40 milles.

#### COLOMBIE-BRITANNIQUE—

*Parc national de Yoho.* Versant occidental des Rocheuses. Pics élevés, merveilleux lacs. Vallées de Yoho et de Kicking-Horse. Accessible par rail et par route. Chambre d'hôtel et cabines-bungalows. Terrains de campement aménagés. Superficie, 507 milles carrés; routes d'automobile, 45·0 milles; routes secondaires, 6·5 milles; sentiers de patrouille-incendie, 26·5 milles; pistes, 204 milles.

*Parc national de Kootenay.* Renferme la section Vermilion-Sinclair de la grand route Banff-Windermere, dans les Rocheuses. Vallée immense, profonds défilés, eaux thermales. Chambres d'hôtel et cabines-bungalows. Terrains de campement aménagés. Établi en 1920; superficie, 543 milles carrés; routes d'automobile, 61·1 milles; sentiers de patrouille-incendie, 9·5 milles; pistes, 156 milles.

*Parc national de Glacier.* Superbe région alpestre dans les monts Selkirk. Grandes cimes, glaciers, forêts, accessibles par rail seulement. Camping, ski, alpinisme. Établi en 1886; superficie, 521 milles carrés; sentiers de patrouille-incendie, 22·25 milles; pistes, 95·5 milles.

*Parc national de Mount-Revelstoke.* Plateau ondulé au faite d'une montagne, sur le versant occidental des monts Selkirk. Accessible par rail et par route. Logements d'été dans le parc. Logement à l'année dans la petite ville voisine de Revelstoke. Terrains de campement aménagés. Créé en 1914; superficie, 100 milles carrés; routes d'automobile, 18·5 milles; pistes, 82·5 milles.

#### T. N.-O. ET ALBERTA—

*Parc de Wood-Buffalo.* Immense région boisée et plaines découvertes entre l'Athabaska et le Grand lac des Esclaves. Abrite un vaste troupeau de bisons et d'autre gibier. Créé en 1922; superficie, 17,300 milles carrés; piste, 150·0 milles.

1949

SÉNAT DU CANADA



PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

DU

COMITÉ PERMANENT

DU

TOURISME

Fascicule n° 2

---

SÉANCE DU JEUDI 31 MARS 1949

---

L'honorable W. A. Buchanan, président

---

TÉMOINS:

M. C. A. Walkinshaw, Toronto (Ontario);

M. A. W. H. Needler, sous-ministre adjoint, ministère des Pêcheries;

M. D. Leo Dolan, Directeur, Office canadien du tourisme, ministère de  
la Reconstruction et des Approvisionnements.

APPENDICE "B"

Exposé sur la valeur estimative de la pêche sportive pour le Canada

OTTAWA  
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,  
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI  
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1949

MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT DU TOURISME

L'honorable W. A. Buchanan, *président*

Les honorables sénateurs

Bishop	Dupuis	Murdock
Bouchard	DuTremblay	Paquet
Buchanan	Gershaw	Pirie
Crerar	Horner	Roebuck
Daigle	Mackenzie	Ross
Davies	McDonald	Saint-Père—(22)
Dennis	McKeen	
Duffus	McLean	

## PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent du tourisme se réunit ce matin à 10 h. 30.

*Présents:* Les honorables sénateurs Buchanan, *président*, Bishop, Crerar, Duffus, Gershaw, Horner, Pirie, Roebuck et Ross, 9.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 17 mars 1949 l'autorisant à faire enquête et rapport sur l'activité des divers organismes intéressés au développement de l'industrie du tourisme au Canada.

Les sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

M. C. A. Walkinshaw, Toronto (Ontario) est entendu sur la question de la pêche en tant qu'attrait touristique au Canada; il donne son opinion sur l'accroissement de la population piscicole des eaux douces canadiennes; il expose sa façon de voir au sujet de l'amélioration des services touristiques et du logement des touristes. Il est interrogé.

M. A.W.H. Needler, sous-ministre adjoint, ministère des Pêcheries, expose la question du maintien de nos ressources en poissons de pêche sportive; il donne un aperçu des méthodes de recherche employées par le ministère des Pêcheries en vue d'accroître la population piscicole. Il est interrogé.

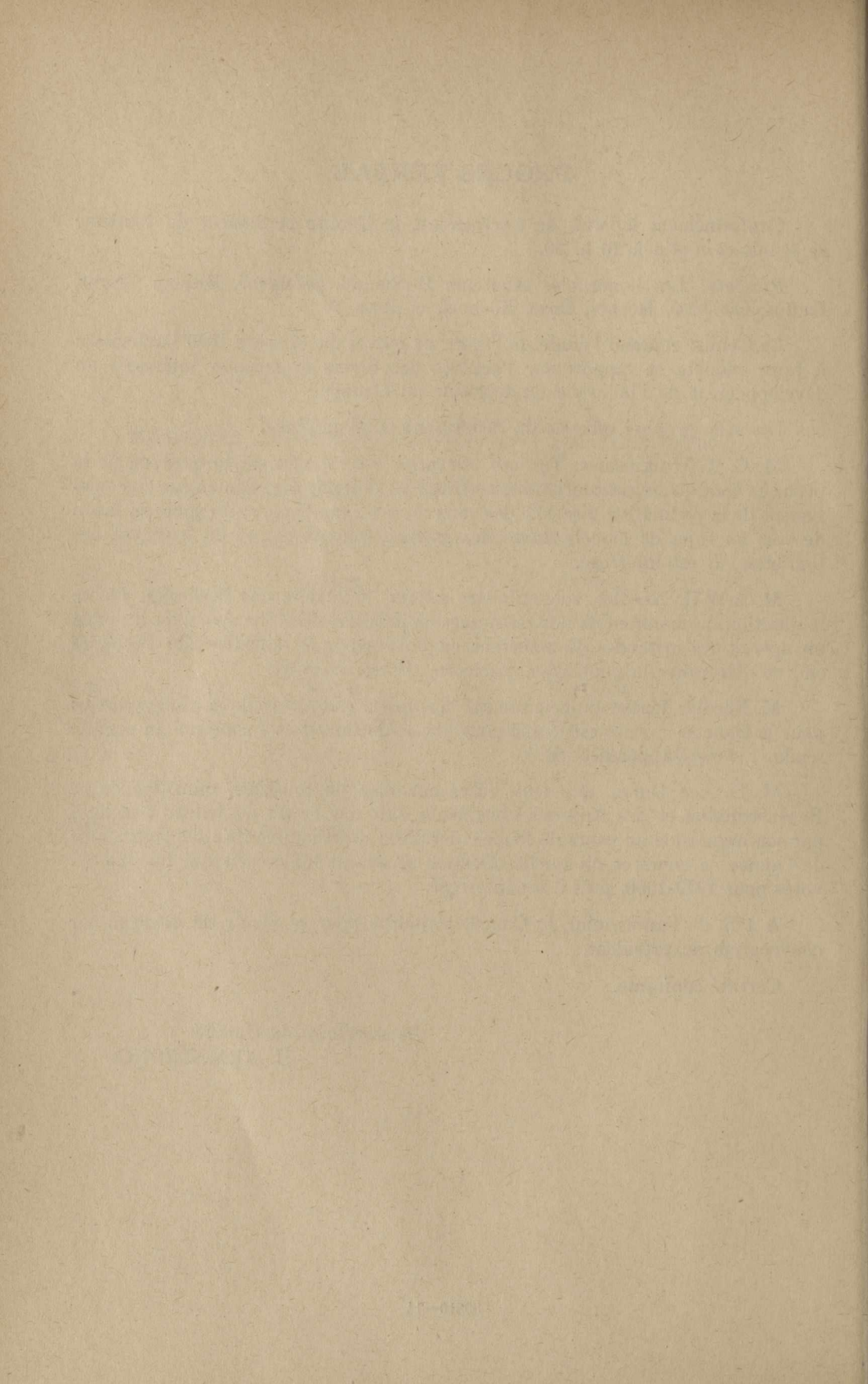
M. Needler dépose un mémoire sur "La valeur estimative de la pêche sportive pour le Canada"; ordre est donné pour que le document soit consigné au compte rendu. (*Voir l'Appendice "B"*).

M. D. Leo Dolan, directeur, Office canadien du tourisme, ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements, fait une revue du travail accompli par son organisme au cours de l'année dernière; il donne une idée du programme de l'année en cours et dit quelle affection recevront les crédits qui lui ont été votés pour 1949-1950, puis il est interrogé.

A 1 h. de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Certifié conforme.

*Le secrétaire du Comité*  
H. ARMSTRONG.





## TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

OTTAWA, le jeudi 31 mars 1949.

Le Comité permanent du tourisme, autorisé à faire enquête sur l'industrie touristique, se réunit ce matin à 10 h. 30.

L'hon. M. BUCHANAN préside.

Le PRÉSIDENT: Nous avons décidé d'entendre d'abord M. Dolan, mais le sénateur Roebuck a proposé que nous fassions venir M. Walkinshaw, de Toronto, pour nous parler de pêche. Je pensais qu'un représentant du ministère des Pêcheries serait présent, M. Bates, le sous-ministre, ayant promis d'envoyer quelqu'un. Nous avons ici M. Solman, du ministère des Mines et Ressources. Le sénateur Roebuck est mieux qualifié que moi pour présenter M. Walkinshaw et je le prie de bien vouloir le faire.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, je ne crois pas que M. Walkinshaw occupe de poste officiel ni qu'il représente quelque circonscription piscicole; tout ce que je sais de ses relations avec les poissons c'est qu'il en a tiré beaucoup de l'eau. Je l'ai entendu conter bien des histoires de ses parties de pêche et me faire part de ses connaissances ichtyologiques. Nous constituons un comité du tourisme et, comme je l'ai déjà dit au cours d'une de nos premières séances, le facteur le plus important en matière de tourisme est la pêche. Nombre de touristes ne viennent chez nous que pour pêcher et, s'ils ont la chance de prendre quelques poissons, leur excursion s'en trouve fort agrémenté; de retour chez eux, ils en parlent. M. Walkinshaw est venu répondre à notre invitation et je vous assure qu'il connaît à fond le sujet. Il n'est pas un expert, mais un sportsman qui a pratiqué la pêche à la ligne pendant des années, un homme d'affaires et un citoyen qui sait jouir des ressources naturelles de notre pays. Je vous présente M. Walkinshaw.

L'hon. M. CRERAR: On prétend que tout pêcheur est menteur. Êtes-vous de cet avis?

L'hon. M. ROEBUCK: Non. M. Walkinshaw ne l'est pas quand il nous parle des poissons qu'il a pris.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Walkinshaw, le sénateur Roebuck vient de dire que nous sommes un comité de tourisme visant à l'expansion de l'industrie touristique au Canada. C'est en ce sens que nous désirons entendre les observations que vous pourriez formuler sur la pêche sportive. Allez-y et faites-nous votre exposé comme vous le désirez.

M. C. A. WALKINSHAW: Monsieur le président, pour comparaître devant un groupe aussi vénérable que celui-ci il faudrait être un pêcheur invétéré. Je n'ai pas d'histoires drôles à vous narrer et je me contenterai de vous parler de mon expérience comme pêcheur-touriste: j'ai rencontré des centaines de personnes de mon genre.

Les touristes américains viennent ici dans un but bien défini. Ainsi que le disait le sénateur Roebuck, la plupart viennent pour pêcher; on trouve dans toutes leurs autos une couple de cannes et, s'ils ne détiennent pas de permis, ils

s'empresment d'en acheter un. Ils ont quitté leurs eaux épuisées et considèrent les lacs canadiens comme le paradis des pêcheurs. Nous pourrions parler ici des mœurs des poissons, de leurs retraites préférées, de leur habitat, toutes choses fort importantes pour le pêcheur. Il va de soi que les Américains ont aussi d'excellents lieux de pêche.

J'ai pris quelques notes pour me guider et, si les honorables sénateurs veulent bien me prendre en patience, je désirerais parler plus comme pêcheur que comme biologiste. J'éprouve de la sympathie pour les Américains qui viennent visiter notre pays et y dépenser leur argent; leur présence nous fait du bien à tous et c'est ce point de vue que je désire développer ce matin.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous avez parfaitement droit de consulter vos notes: cela se fait communément ici.

M. WALKINSHAW: J'aborderai en premier lieu la question des droits de permis et ne parlerai à cet égard que de la province d'Ontario dont le revenu de ce chef atteint environ deux millions et demi de dollars. C'est ce que les Américains versent à cette fin, mais les sommes qu'ils dépensent à d'autres choses atteignent un chiffre bien plus élevé.

L'hon. M. CRERAR: Quelle proportion de cette somme attribueriez-vous aux touristes américains?

M. WALKINSHAW: Elle est entièrement de source américaine, car le permis n'est pas exigé des pêcheurs ontariens. Nos pêcheurs à la ligne ont demandé son imposition; ils pensaient que ce serait une bonne chose pour la province, mais notre gouvernement n'a jamais voulu y consentir. Si nous tenons à ce qu'on nous taxe c'est parce que, lorsqu'une personne porte un bouton ou quelque autre signe d'identification indiquant qu'elle a versé le droit, nous avons quelque chance de la dénoncer si elle est trouvée en possession d'une trentaine ou d'une quarantaine de petites truites, tandis que si le pêcheur ne porte rien qui puisse l'identifier, personne ne pouvant signaler l'infraction, il s'en tirera indemne.

Le PRÉSIDENT: Ai-je bien compris ce que vous avez dit? La province d'Ontario n'exige pas de droits de pêche?

M. WALKINSHAW: D'aucune sorte.

Le PRÉSIDENT: En Alberta, d'où je viens, tout citoyen qui pêche dans nos eaux doit obtenir un permis.

M. WALKINSHAW: Nous n'avons rien de tel ici.

L'hon. M. HORNER: Il faut aussi acquitter un droit en Saskatchewan.

M. WALKINSHAW: Nous sommes d'avis que toute personne de plus de seize ans devrait payer un droit. Nous n'entendons pas priver les jeunes garçons de pêcher dans les cours d'eau, mais il nous semble que les pêcheurs devraient verser quelque chose pour pêcher dans les lacs. Les pêcheurs à la ligne organisés en clubs sont environ 200,000 et si tous étaient tenus d'acquitter un faible droit, la somme obtenue serait cependant assez rondelette.

L'hon. M. HORNER: Vous emploieriez ces deniers à repeupler les lacs?

M. WALKINSHAW: Oui. Nous avons mis comme condition que si un droit était perçu il servirait à la propagation et à l'étude de l'habitat du poisson.

L'hon. M. ROSS: Combien les étrangers paient-ils pour un permis?

M. WALKINSHAW: Le permis de famille est de \$8.

L'hon. M. ROSS: C'est \$8 pour la saison?

M. WALKINSHAW: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Le droit n'est-il pas un peu trop élevé?

M. WALKINSHAW: Ce n'est pas mon avis. Il ne faut pas oublier que le privilège peut s'étendre à trois ou quatre pêcheurs et que le permis individuel comporte un droit de \$5, lequel n'est pas plus élevé qu'en n'importe quel État; en plusieurs États le droit est même plus élevé.

Nombre d'Américains venant au Canada s'informent où ils peuvent se procurer une embarcation, pêcher l'achigan ou trouver de beaux maskinongés ou dorés; ils demandent où sont les bons endroits. D'aucuns reviennent d'année en année et j'imagine qu'ils apportent chez nous une forte population estivale bien payante. Leur pouvoir d'achat est énorme et ils dépensent beaucoup d'argent chez nous. Ils ne recherchent que le poisson de pêche sportive: achigan, brochet et maskinongé. Je ne parlerai pas d'autres espèces, car celles que j'ai nommées jusqu'ici sont les seules qu'ils recherchent. Il en est qui sont bien contents lorsqu'ils peuvent prendre crapets, perchaudes et barbotés. Certains pêcheurs les dédaignent, mais j'ai vu aux lacs Race et Kawartha des touristes satisfaits de leur journée quand ils avaient fait une bonne prise de crapets-soleils. Mais il est aussi des pêcheurs invétérés qui veulent à tout prix le maskinongé et qui feront des centaines de milles pour en prendre. Soit dit en passant, le record de taille pour ce poisson appartient à l'État du Wisconsin. Voici qui vous surprendra peut-être, mais les annales américaines de la pêche ne mentionnent pour le Canada que deux records de taille, l'un pour la truite mouchetée et l'autre pour la truite de lac. Les Américains ont de gros poissons chez eux, mais ils viennent quand même chez nous pour pêcher.

Des membres de nos clubs et sociétés de pêche prétendent que nos poissons devraient être réservés aux Canadiens. L'une des raisons qui m'ont fait venir ici ce matin c'est que les deux seuls autres hommes que je pourrais vous mentionner comme pouvant vous en dire plus que moi sur le sujet sont très opposés au trafic touristique. L'argument n'a peut-être guère de valeur, mais ils prétendent que nous devrions garder nos poissons au Canada et que les Américains ne viennent ici que parce qu'ils ont épuisé leurs eaux.

Je vois la chose sous un autre angle. J'estime que nous pouvons faire de l'élevage chez nous. Autrement dit, nous pouvons avoir notre propre poisson et le consommer. Si nous en élevons suffisamment, nous en aurons assez pour les touristes et pour nous-mêmes. Les Américains font tout ce qu'ils peuvent pour garder leurs pêcheurs chez eux. Des millions de dollars se dépensent dans tous les États à faire de la publicité pour leur pêche. La réclame faite à cet égard dans le Michigan, la Pennsylvanie, l'Ohio et autres États de l'est est formidable. Le Wisconsin vante les avantages de sa pêche dans presque tous les magazines. Nous devons par conséquent attirer les pêcheurs qui sont à la recherche de ce qu'ils n'ont pas aux États-Unis.

En fait de facteurs économiques autres que trafic touristique je ne connais que le besoin de dollars, mais je suis sûr que les millions dépensés chez nous par les touristes, tant dans nos eaux accessibles que dans les eaux lointaines, aident à la conservation de notre poisson pour le bénéfice de nos propres pêcheurs parce qu'ils permettent au gouvernement de maintenir ses piscifabriques et son service de protection, pour ne rien dire des commodités plus grandes que l'entreprise privée peut procurer. Nous n'avons dans toutes nos eaux provinciales qu'une couple de pêcheurs canadiens pour chaque centaine d'Américains. Si quelqu'un parmi les messieurs qui m'écoutent faisait le tour de l'île Manitoulin au cours des mois de juillet et d'août, il serait porté à croire que tout l'État d'Ohio a émigré chez nous. Le lac des Bois, Quetico et Manitoulin attirent les touristes américains. Au lieu d'édictier des restrictions pour la pêche par les

touristes, je préférerais voir si nous ne pourrions pas élever le poisson qu'ils veulent. Je désire vous indiquer ce que l'on pourrait faire. Mes idées n'ont rien de neuf, mais on pourrait leur donner une plus large application.

Prenons, par exemple, l'achigan. On peut élever l'achigan dans des bassins si l'on y maintient les conditions naturelles dans lesquelles il vit et ses habitudes de frai. C'est ce que l'on fait artificiellement dans toute la province, mais il faut beaucoup plus de frayères artificielles pour repeupler les eaux épuisées par la pêche. On élève facilement aussi le maskinongé à la pisciculture et par des méthodes bien connues, jusqu'à ce qu'il ait atteint la taille d'alevin moyen, et l'on trouve dans la province la seule pisciculture qui ait réussi à le nourrir jusqu'à ce qu'il ait atteint en un an la taille voulue qui permet de le lâcher en eaux libres, soit de 9 à 12 pouces. J'ai lieu d'éprouver quelque fierté en pensant que j'ai peut-être été pour quelque chose dans la réussite de cette pisciculture. Pendant bien des années on n'a cessé de nous répéter que l'élevage du maskinongé était impossible en Ontario; les biologistes affirmaient que c'était une question d'alimentation. Je leur ai répondu: "C'est fort bien; supposons que c'en soit une, mais nous pouvons élever des milliers d'alevins." J'ai tenté l'expérience. J'avais vingt-quatre individus et j'en ai élevé des milliers dans un petit bassin. J'ai fait une légère digression pour montrer que tel est le problème de l'élevage du maskinongé, poisson de choix pour le touriste américain. S'il dépense \$500 et prend un maskinongé, il dit: "Voyez, j'ai pris un maskinongé de vingt-quatre livres" et il s'en retourne heureux.

La truite de lac, le doré et le brochet semblent pouvoir se multiplier ou du moins se maintenir plus facilement. Pour qu'on puisse se prononcer sur l'achigan et le maskinongé, il faut une étude suivie des conditions de leurs habitats. Nous sommes d'avis que les piscicultures ont fait leur temps. Une couple d'établissements américains ont fermé leurs portes et les autorités prétendent qu'on devrait laisser aux poissons le soin de frayer naturellement. Nous avons vingt-six ou vingt-sept piscicultures dans la province, mais nous ne pouvons les éliminer toutes parce que certaines d'entre elles sont commerciales. Je tiens toutefois à faire observer que des gens commencent maintenant à croire qu'il faut améliorer l'habitat naturel. Si la reproduction naturelle se révèle insuffisante, et il semble qu'il en soit ainsi, nous devons alors savoir quels lacs doivent être interdits aux pêcheurs et pour combien de temps.

Les travaux récemment accomplis par M. Petersen, du *Royal Ontario Museum*, indiquent bien les avantages que l'on peut retirer de recherches. Il a fait enquête sur l'orignal. Les fonds pour la poursuite de cette enquête venaient d'un organisme étranger de conservation et non du gouvernement. M. Petersen, s'étant aperçu que des gens réclamaient l'interdiction de la chasse de l'orignal et qu'en effet cet animal se faisait de plus en plus rare, en fit une étude approfondie dans une île du lac Supérieur où il découvrit que la chasse n'est pas, tant s'en faut, le facteur principal de la réduction du nombre d'originaux. C'est la nourriture qui semble être la cause de la diminution. Là encore c'est une question d'habitat. Les originaux consomment apparemment environ 50 livres de nourriture par jour et il leur est impossible d'obtenir une telle quantité en hiver dans plusieurs régions. Une étude a démontré que chevreuils et originaux s'assemblaient lorsqu'ils pouvaient trouver suffisamment de nourriture. Leurs ennemis les loups s'assemblaient aussi, mais les animaux vigoureux pouvaient tenir tête aux prédateurs. C'était donc la preuve que les loups et la chasse ne sont pas les éléments les plus importants en matière de conservation de l'orignal.

Nous n'aurions nul besoin de faire de réclame à notre pêche si nous pouvions promettre des achigans de deux livres et demie aux touristes. S'il est vrai, ainsi que l'affirment les fournisseurs de touristes de l'Ontario septentrional, qu'un original leur vaut \$1,000, j'estime que chaque maskinongé a, pour un touriste, une valeur de \$100 et que chaque achigan vaut à ses yeux \$10. Le maskinongé est le plus gros et le plus sportif de nos poissons, en même temps que le plus batailleur des eaux intérieures qui soit au monde, et il n'y en a nulle part ailleurs que chez nous. Ce poisson disparaît toutefois rapidement. Alors qu'autrefois on pouvait en prendre jusqu'à deux ou trois par jour, on ne peut plus en prendre qu'un par semaine maintenant; j'en suis sûr parce que j'en ai pratiqué la pêche. Des vingt-six ou vingt-sept piscifactures de la province, une seule élève le maskinongé.

Le gros brochet des eaux de la baie Georgienne est une immense richesse mais, dans cette région, il y a des milliers de gens qui pêchent l'achigan tous les jours, du 1<sup>er</sup> juillet à la fin de la saison. C'est une terrible hécatombe. L'été dernier, je pêchais dans la baie Georgienne et je sais ce qu'il en était là. La plupart des pêcheurs étaient des touristes américains.

La plupart de nos parcs nationaux reçoivent tous les touristes que permettent les conditions actuelles: embarcations, guides et logement. Le touriste est prêt à bien payer le plaisir qu'il se procure. Peu se plaignent de la rareté du poisson, mais ils réclament à cor et à cri de meilleurs guides, de meilleures embarcations, de meilleurs repas et de meilleurs logements. Ils veulent surtout de meilleurs guides et, à mon sens, ils y ont droit. Il faudrait établir quelque méthode de normalisation des guides et des honoraires et imposer des sanctions à ceux qui exploitent manifestement leurs clients, chose qui se pratique en grand. Une surveillance stricte des guides s'impose et seuls des guides agréés devraient pouvoir être engagés avec paie. Le touriste n'hésite pas à bien payer un bon guide. Je me souviens avoir payé un guide indien \$17 et n'ai pas eu à m'en repentir, car j'ai fait de belles prises de brochets dans la baie Georgienne, mais je regretterais de payer \$8 ou \$9 à un homme qui ne connaît pas son métier. Les régions du lac des Bois, de l'île Manitoulin, du parc Algonquin, les lacs Kawartha, Haliburton et Muskoka sont bien connus des Canadiens, mais il est un de nos grands et beaux parcs qu'ils ne connaissent pas si bien, le Quetico-Superior. Le gouvernement des États-Unis tient à coopérer avec le Canada à la protection de ce parc, en vue de le conserver à l'état vierge, de préserver ses beautés naturelles et d'en faire comme un monument à la mémoire des hommes tombés dans les deux guerres mondiales. Vous en entendrez parler davantage d'ici peu.

L'hon. M. CRERAR: Où ce parc est-il situé?

M. WALKINSHAW: Dans la région du lac des Bois; l'État du Minnesota se trouve d'un côté et la province d'Ontario de l'autre. Les États-Unis ont accompli un immense effort en vue de la réalisation de ce projet dont une idée a été donnée par le *Saturday Post* à vingt-quatre millions de ses lecteurs et par des centaines d'autres magazines. Un superbe film cinématographique de 16mm. sera bientôt mis en circulation à cet égard. Cette région unique devrait être conservée dans un état absolument vierge, accessible seulement aux excursionnistes en canot, autrement dit, nous voulons en interdire l'accès aux embarcations à moteur. Aucune tentative n'est faite pour y nuire à l'exploitation minière ou forestière, mais on tient à ce que le bois sur pied soit respecté sur les rives des cours d'eau ou des lacs. Un homme devrait pouvoir aller dans cette région

de l'Ontario et y voir toutes choses dans leur état primitif, sans même qu'il puisse y trouver un étal quelconque à collation, un chalet ou autres choses de ce genre.

Je tiens à signaler que le revenu tiré annuellement du parc Algonquin est d'environ \$22,000, ce qui n'est pas beaucoup; il est de \$6,400 pour le parc Quetico, et les touristes laissent chaque année, dans la région avoisinant la frontière des États-Unis, de 10 à 12 millions de dollars. Nous pourrions les inviter à séjourner dans la région précitée qui est la seule région vraiment vierge au Canada.

Passons maintenant à la question du niveau des eaux dans les régions de tourisme, question qui relève du gouvernement fédéral. Vous savez que les exploitants forestiers tiennent à ce que le niveau soit de huit, douze ou quatorze pieds plus élevé au printemps pour qu'ils puissent flotter leur bois. Voilà une question que le gouvernement fédéral devrait surveiller de près.

Le revenu provenant de la chasse en Ontario s'est accru récemment. Des milliers d'orignaux et de chevreuils sont exportés chaque année. Notre loi ontarienne contient une disposition relative à l'octroi d'une prime sur l'ours. Bien des touristes aiment voir cet animal et la plupart savent qu'en général il ne fait de mal à personne. A mon sens, c'est grande pitié qu'on verse une prime pour sa destruction. A cet égard, les chiffres sont éloquentes: 946 ours ont été abattus en 1946-1947 et 509 en 1947-1948; de ce dernier nombre, 327 ont été tués par des touristes, ce qui indique que cet animal constitue nettement un attrait. La province d'Ontario projette d'interdire la chasse de l'orignal pendant deux ans en vue d'étudier la situation et de déterminer quel peut bien être l'avenir de l'espèce.

Pour résumer, je dirai que nous sommes tenus d'entreprendre immédiatement un étude de la situation en ce qui concerne nos poissons de pêche sportive. Des crédits plus importants devraient être affectés à des recherches sur au moins deux espèces et sur l'habitat de tous les poissons qui intéressent le pêcheur. Si le comité sénatorial pouvait faire comprendre cette nécessité aux autorités, ce serait le plus grand service qu'il pourrait rendre à l'industrie touristique. Je sais que la question de juridiction en cette matière est compliquée et je n'entends pas la discuter. Mais si les gouvernements provinciaux ne veulent pas ou ne peuvent pas dépenser tout l'argent voulu pour une enquête sur la population de nos eaux, le gouvernement fédéral doit alors être prêt à intervenir. Ce sont les provinces qui doivent veiller sur notre faune, mais si elles n'affectent pas les fonds voulus à cette fin, le gouvernement fédéral devra leur accorder quelque aide.

Il faudrait interdire la pêche dans plus de lacs pendant de courtes périodes, peut-être d'un à trois ans, pour donner aux poissons le temps de se multiplier. Il faudrait aussi que les guides et les propriétaires de stations estivales aient plus conscience de ce qu'ils doivent aux touristes sous le rapport du service. Il y a lieu d'améliorer grandement celui du logement. L'intérieur de la région de Quetico-Superior, y compris le parc provincial de ce nom, devrait être établi officiellement et maintenu comme région vierge pour l'avantage des Canadiens et surtout des Américains. C'est la seule de ce genre qui reste dans la province. Je suis en outre d'avis qu'on devrait servir des mets typiquement canadiens dans les hôtels et les stations touristiques. Nous avons chez nous du poisson, du sirop d'érable et des fruits délicieux et l'on nous impose pourtant du bœuf sec et coriace, alors qu'on pourrait nous servir tout aussi facilement du poisson blanc, du doré et de la truite de lac. Sans compter que l'on sert beaucoup trop de conserves aux touristes. On m'a servi ce matin à l'hôtel un déjeuner à la

truite de lac, la meilleure que j'aie mangée depuis longtemps. Il s'en faut qu'on serve assez de poisson chez nous. Une autre amélioration à apporter au service touristique consisterait à former, à surveiller et à patenter nos guides. La plupart ignorent même qu'ils doivent se laver les mains avant de servir à table; il faut le leur répéter et même alors ils ne se servent pas de savon. Deux seulement de nos provinces effectuent des recherches sur le poisson; il y a là matière à grand progrès.

J'aimerais voir flotter au Canada plus de pavillons et de drapeaux canadiens. Nous n'en voyons peut-être pas l'importance, mais cela nous fait une conscience nationale et les touristes aiment ce déploiement.

On devrait prendre en considération la réglementation des touristes et autres personnes qui viennent au Canada par voie aérienne pour pêcher ou chasser. L'Ontario a déjà établi des règlements, mais les autres provinces devraient étudier la question. Par exemple, des touristes arrivaient par avion dans la baie James, à la recherche d'oies et de canards. Les avions venaient si nombreux qu'on a constaté que les oies et les canards qui venaient se reposer là au cours de leur migration entre l'île Ellesmere et l'Amérique centrale n'avaient pas la chance de se reposer suffisamment. Le gouvernement ontarien dut intervenir et restreindre la circulation aérienne dans cette région; il établit une région d'atterrissage au delà de laquelle les avions ne pouvaient pas aller. Dans une région, la chasse de l'oie et de l'origan se faisait par avion.

Il faudrait faire quelque chose pour sauver oies et canards qui périssent à cause des nappes d'huile qu'ils rencontrent dans le Saint-Laurent et dans la rivière Niagara. J'ignore qu'elle solution on peut trouver au problème, mais il semble que ces oiseaux ne peuvent plus reprendre leur vol après s'être posés dans des eaux huileuses. Il en est mort ainsi des milliers.

L'usage que font les jeunes garçons de fusils à ressort ou à air devrait être strictement réglementé si l'on veut protéger nos hiboux et nos faucons. Nombreux sont les touristes qui aiment chasser à l'appareil photographique; la chasse et la pêche proprement dites ne les intéressent pas, mais ils ont grand plaisir à prendre des photos. Ces oiseaux devraient pouvoir circuler librement pour la grande joie du naturaliste qui prend plus de plaisir à les photographier qu'à les abattre.

Pour préserver la beauté de nos sites, nous devons faire comprendre au gouvernement la nécessité de réglementer la coupe du bois sur les rives des lacs et cours d'eau de nos régions touristiques. Les grumes laissées trop longtemps à séjourner dans l'eau finissent par la polluer. Le ver du bourgeon de l'épinette cause assez de ravage sans que nous abattions les arbres jusqu'au bord de l'eau. De grandes pulperies et papeteries négligent d'épurer les eaux et continuent de déverser leurs déchets à la rivière. Malheureusement, ceux qui le font n'ont de considération que pour leur importance et ne se préoccupent pas du tort qu'ils causent.

Nous devrions nous efforcer de tirer profit de notre pittoresque passé. Nous avons tout à gagner à ce que nos guides soient vêtus d'une façon plus originale. Nous pouvons faire revivre par le costume les coureurs de bois français, les bûcherons et nos propres Paul Bunyan. Les guides ne devraient pas avoir l'air de nos vagabonds urbains, chaussés d'espadrilles, portant vêtements dépenaillés et tricot sale. S'ils portaient bottes hautes, s'ils roulaient leurs bas sur le haut de la tige et s'ils endossaient une chemise à carreaux de couleurs, ils seraient vraiment dans leur rôle. On entend souvent un touriste signaler la bonne tenue d'un guide.

J'ai terminé mon exposé dont certains points peuvent ne pas valoir grand chose. Par ailleurs, j'ai exprimé quelques idées auxquelles, je l'espère, le Comité donnera suite.

L'hon. M. HORNER: Avez-vous jamais pris un poisson au fil de fer?

M. WALKINSHAW: Jamais.

Le PRÉSIDENT: Votre exposé, monsieur Walkinshaw, a été fort intéressant et porte à réfléchir. Étant donné que M. Walkinshaw nous a parlé de pêche, il serait peut-être opportun d'entendre quelqu'un du ministère des Pêcheries au sujet de recherches et autres questions du genre, puis nous pourrions entendre M. Dolan. Je désire d'abord poser une question à M. Walkinshaw. Vous avez dit que deux provinces seulement effectuaient des recherches piscicoles. Quelles sont-elles?

M. WALKINSHAW: L'Ontario et la Colombie-Britannique sont, je crois, les deux seules qui en fassent pour la peine. Je ne suis pas aussi renseigné sur les autres provinces.

L'hon. M. HORNER: Vous avez parlé de gens faisant la chasse en avion dans certaines régions. Il s'est fait beaucoup d'envolées depuis deux ans dans le pays du caribou. Je me trouvais récemment dans le train venant de Regina et je conversais avec quelques chasseurs américains qui avaient abattu leur contingent. L'un d'eux affirmait qu'il avait pris un caribou à 2 heures et qu'il était de retour le même soir à 6 heures. Il y avait sur les lieux un camp exploité par le gouvernement et ces hommes chassaient dans l'habitat du caribou. A ce compte, notre gibier ne durera pas longtemps.

M. WALKINSHAW: Nul pays ne peut supporter une telle pression. Je répète qu'un grand nombre de sportsmen ne sont pas du tout de mon avis. Ils pensent que nous sommes rapaces. D'autre part, des Américains sont venus prononcer des allocutions devant nos clubs et nos sociétés et nous ont dit que nous étions insensés de tout vendre pour rien. Ils prétendent que nous exigeons trop peu pour l'accès que nous offrons à ce que nous avons de mieux. Les Américains se rendent maintenant en avion à nos lieux de pêche et font ce voyage en très peu de temps.

L'hon. M. HORNER: Les gens qui prennent l'avion pour aller chasser le caribou ne dépensent guère d'argent. Ils louent leur avion aux États-Unis et ne s'arrêtent pas du tout chez nous. Ils ne font que se rendre sur les lieux, abattent leur caribou et rentrent chez eux.

M. WALKINSHAW: Vous pouvez vous imaginer l'abondance de poisson dans un petit lac où personne n'a jamais pêché. Lorsqu'un particulier arrive en avion et jette l'appât aux poissons il peut en râfler les plus beaux en une seule journée. En tolérant de telles choses, le Canada ne tire du voyageur rien autre que le droit de permis.

L'hon. M. HORNER: Ce que vous nous avez dit au sujet des repas de touristes m'a particulièrement intéressé. Des Américains m'ont affirmé avoir obtenu de meilleurs repas et à meilleur compte sur leurs propres trains qu'ici. Nos chemins de fer ont doublé le prix de leurs repas depuis deux ans et les Américains prétendent que la qualité n'en est pas aussi bonne que sur leurs trains. Nous devrions servir aux touristes quelques-uns de nos produits frais plutôt que des conserves. Ce serait un régal pour eux. Les Américains se résigneront sans trop récriminer à un médiocre logement, mais ils comptent bien manger. On leur sert de bons repas chez eux et ils en veulent de pareils chez nous.



L'hon. M. ROEBUCK: L'idée de former des guides, de les patenter et de veiller à ce qu'ils se comportent bien et donnent un bon service pour l'argent qu'ils touchent me semble pratique et de réalisation facile.

L'hon. M. HORNER: Pourquoi ne pas les classer comme guides de première ou de seconde classe sur leur patente?

M. WALKINSHAW: Dans cette province-ci nous espérons améliorer beaucoup la situation à l'égard des guides. Il sera peut-être difficile de normaliser les honoraires parce que certains travaillent plus que d'autres. Il en est qui prennent un groupe pour une journée et d'autres qui voyagent avec un groupe pendant une ou deux semaines et ils doivent savoir comment nourrir leur monde, prendre soin du camp et ainsi de suite. Lorsqu'un guide donne plein rendement, personne ne récrimine contre la rémunération exigée. Les Américains sont habitués au prix fort dans leur pays, mais ils sont aussi habitués à recevoir pleine valeur pour leur argent. J'ai fait une excursion de deux semaines dans le parc Algonquin et j'avais un bûcheron pour guide. Il se fit une entaille au pied. Un accident peut arriver, mais mon guide me fut inutile pendant quatre ou cinq jours. Nous devons prendre soin de lui et tout ce qu'il pouvait faire c'était d'avironner. Il me semble qu'il n'était pas un aussi bon guide qu'il aurait dû l'être.

L'hon. M. GERSHAW: L'idée d'un costume distinctif me paraît importante.

M. WALKINSHAW: C'est mon avis.

L'hon. M. GERSHAW: L'uniforme pittoresque de notre gendarmerie à cheval fait l'admiration du touriste américain.

M. WALKINSHAW: Vous seriez étonné de savoir combien de gens expriment cette idée. Si les propriétaires de stations estivales étaient sages, peut-être verraient-ils à ce que leurs employés portent certains uniformes avec casquette ou ceinture ou autre chose qui les distinguent comme guides. Je pense que le touriste américain aimerait ça.

L'hon. M. PIRIE: On peut faire beaucoup pour dresser les guides, mais je doute fort qu'on puisse les classer selon leur rendement. J'imagine que si ces idées étaient présentées en séance d'une association de guides,—nous en avons une au Nouveau-Brunswick,—elles produiraient d'excellents résultats. Si on les encourageait de cette façon à être plus fiers de leur métier, ce serait plus utile qu'un classement.

L'hon. M. ROEBUCK: Je me suis entretenu avec un spécialiste des États-Unis. C'est dommage que nous ne puissions le faire venir, mais il ma' dit, à l'instar de M. Walkinshaw, que le problème du poisson revient à une question d'habitat dont les deux éléments sont la nourriture et l'air. Je ne connais rien à l'alimentation, sauf qu'elle doit être végétale. Ce spécialiste me dit, et cela me frappa car je n'en connaissais rien, que le principal élément limitatif de nos pêcheries des régions habitées c'est l'oxygène retenu dans l'air des lacs. Quand des gens se trouvent sur les rives, ils y jettent des déchets que l'eau oxyde. Ces déchets tombent au fond et l'eau se désoxyde. L'oxygène disparaît de l'eau et manque par conséquent au poisson. Le spécialiste me dit que l'eau de nos lacs se retourne deux fois l'an, au printemps et à l'automne. Si l'on fait disparaître l'oxygène des couches inférieures de l'eau où vont se poser les détritus de toute sorte, le poisson ne peut vivre dans cette eau. En outre, nos meilleurs poissons sont ceux qui vivent dans les eaux fraîches: dès que l'eau chaude de surface remplace l'eau désoxydée du fond, les poissons meurent.

Le spécialiste ajouta que le poisson est si prolifique que, s'il vit dans des conditions favorables, les eaux ne peuvent se dépeupler, car un seul individu suffit à peupler un lac, à condition que sa progéniture puisse parvenir à maturité. Monsieur Walkinshaw, que pouvez-vous nous dire de ces quelques remarques?

M. WALKINSHAW: Notre poisson sportif est carnivore, c'est-à-dire qu'il se nourrit d'autres poissons. C'est précisément ce qui en fait ce qu'il est. Les plus carnivores de tous sont peut-être le maskinongé et le doré qui se nourrissent tous deux de petits poissons. On peut prendre de la truite dans des eaux resserrées en pêchant à la mouche, mais ce poisson est aussi un carnivore et recherche la chair. A mon sens, voilà un facteur limitatif. En ce qui concerne la désoxydation, je dirai que l'eau courante s'oxyde d'elle-même.

L'hon. M. ROEBUCK: Oui, et c'est pourquoi on peut y pêcher la truite. Le spécialiste en question prétend qu'on devrait faire fonctionner un moulin à vent pour faire circuler de l'air dans le fond et retourner l'eau toute l'année.

L'hon. M. HORNER: Chose étrange, certains lacs qui semblent plus poissonneux que d'autres le sont moins. Il y a, par exemple, au nord de North-Battleford, un lac appelé Jackfish où la pêche commerciale se pratique depuis plus de quarante ans. Un employé du gouvernement de la Saskatchewan pendant plusieurs années, fort renseigné en tout ce qui a trait au poisson, donnait des causeries à nos écoliers. Il leur disait qu'il n'était pas bon d'abattre les arbres à proximité des lacs. Je lui dis un jour: "Vous avez affirmé que les bois étaient nécessaires à proximité des lacs. Alors, pourquoi avez vous mentionné un lac dans le nord où le contingent de prise n'est que de 50,000 livres, pendant qu'on prend 200,000 livres de poisson au lac Jackfish dont le pourtour n'est à peu près que de la prairie?" Il me répondit que le lac Jackfish constituait une frayère naturelle plus étendue et que lorsqu'un lac contient la nourriture voulue, l'élément principal de conservation du poisson est l'étendue de la nappe d'eau qui sert de frayère. Dans un petit lac, les œufs sont déposés en masse, tandis que si le poisson a beaucoup d'espace, le poisson avance et fertilize un plus grand nombre d'œufs. C'est ainsi que cet homme expliquait l'abondance de poisson dans le lac Jackfish. Je me rappelle une année où le contingent fixé était de 225,000 livres; les pêcheurs étaient sur le lac avec tous leurs agrès et le gouvernement dut en deux jours faire cesser la pêche parce que le contingent était déjà dépassé. La pêche à cet endroit était aussi bonne l'an dernier qu'il y a quarante ans. C'est une chose vraiment étonnante. Certes, cette eau doit contenir quelque chose qui convient à cette espèce de poisson. C'est vraiment renversant ce que ce lac a produit, pécutiairement parlant. Le poisson blanc qu'on y prend est expédié directement à New-York. Je vais faire une légère digression pour narrer un petit fait. Quelqu'un me proposa un jour de pêcher un brin dans la rivière Meadow, près du lac de ce nom dans la Saskatchewan septentrionale. "Comment, lui dis-je, le pouvons-nous; nous n'avons aucun engin." "Nous n'en avons pas besoin", répondit-il, et, avisant un morceau de fil de fer, il y fit un nœud coulant qu'il tint dans l'eau où la profondeur était d'environ trois pieds. Si un petit poisson passait à travers, il le laissait continuer son chemin, mais lorsqu'un gros venait, il le laissait s'engager dans la boucle jusqu'à mi-corps, puis tirait sur le fil. Je vous réponds que ce procédé nous permit de faire une bonne prise. Un type en prit ainsi un plein camion.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un veut-il poser d'autres questions à M. Walkinshaw? Je vous remercie beaucoup, monsieur. Je prie maintenant M. Needler de bien vouloir avancer.

M. A. W. H. NEEDLER, sous-ministre adjoint, ministère des Pêcheries: Monsieur le président et honorables messieurs, vous savez que l'Office technique et scientifique des pêches du Canada est une division du ministère des Pêcheries dont il relève directement. En principe, c'est au gouvernement fédéral que revient la responsabilité du maintien des ressources piscicoles dans tout le pays, mais dans plusieurs cas il a délégué cette responsabilité aux provinces. L'Ontario dans les années 90 je crois, le Québec en 1921 et les provinces des Prairies plus tard encore, lorsque leurs ressources naturelles leur furent cédées, se chargèrent du maintien des ressources piscicoles de leurs eaux douces.

L'hon. M. Ross: Pas celles des parcs.

M. NEEDLER: Non, exception faite des parcs. Le gouvernement fédéral a continué de prendre une responsabilité active,—il a toujours gardé une sorte de surveillance assoupie sur tous les poissons...—mais elle est active en ce qui concerne les poissons anadromes (les saumons, qui sont des poissons sportifs) et les poissons d'eau douce des provinces Maritimes. Les recherches se sont donc concentrées dans ces domaines, et l'Office, par ses établissements des littoraux pacifique et atlantique, a effectué des recherches sur le maintien des peuplements de saumon et de truite. Ces espèces sont choisies peut-être surtout à cause de leur répartition géographique, car ce sont les espèces importantes dans les régions où le gouvernement fédéral a gardé sa responsabilité active.

J'ai suivi avec grand intérêt le très judicieux exposé de M. Walkinshaw. Ce qui ressort clairement de ses commentaires c'est que le problème du maintien de nos ressources piscicoles est extrêmement complexe; la discussion détaillée des programmes de recherches pourrait durer presque indéfiniment. Je suis donc d'avis qu'il serait préférable pour moi de répondre aux questions plutôt que de tenter de vous faire un exposé général des travaux de recherche que nous accomplissons. Toutefois, je reste à vos ordres.

L'hon. M. HÖRNER: Le gouvernement fédéral se charge toujours du peuplement des eaux de ses parcs?

M. NEEDLER: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Qu'avez-vous à dire au sujet de l'oxydation de l'eau?

M. NEEDLER: Cet élément est important. Ici encore intervient la complexité du sujet. On a préconisé comme l'une des panacées la fertilisation. Il n'existe pas de panacées; il n'est pas de méthode de propagation qui puisse s'appliquer partout.

L'hon. M. ROEBUCK: Qu'entendez-vous par fertilisation?

M. NEEDLER: Je parle de fertilisation de l'eau, c'est-à-dire l'addition de sels nutritifs qui accroissent les réserves alimentaires. L'importance de la teneur en oxygène de l'eau est très grande pour certaines espèces de poissons. Ce gaz s'est révélé comme facteur limitatif de la valeur de fertilisation car, ainsi que vous l'avez dit, s'il y a pollution et si vous augmentez la quantité de substance oxydable, elle épuise l'oxygène de l'eau. La même chose se produit lorsque vous accroissez la quantité de substance alimentaire dans un lac où, en hiver, il n'existe pas de bonne source d'oxygène à cause, peut-être, de l'absence d'eaux libres dans les cours d'eau ou de la longue période pendant laquelle un lac reste complètement gelé. Nous avons constaté, au cours de nos récentes expériences en fertilisation, que des lacs qui se sont révélés stériles, en ce sens que leur rendement était faible en dépit d'une bonne reproduction de poissons, la croissance de ceux-ci s'était améliorée après la fertilisation des eaux. Mais même une

fertilisation modérée abaissait la teneur en oxygène à un point dangereux. D'autres que nous, qui ont étudié le problème à fond, ont fait la même constatation.

L'hon. M. ROEBUCK: A-t-on déjà étudié le problème de l'addition d'oxygène?

M. NEEDLER: Je ne crois pas que personne ait jamais tenté d'étudier cette question, du moins pas dans les eaux naturelles.

L'hon. M. ROEBUCK: "Aération" est un autre terme employé.

M. NEEDLER: Cela se pratique dans les piscifactures, dans de petits bassins, mais je ne crois pas que personne ait tenté l'expérience dans des eaux naturelles. C'est peut-être manque d'imagination plutôt qu'impossibilité absolue.

L'hon. M. ROEBUCK: En tout cas, nul autre que moi n'en a parlé et c'est peut-être une sotte idée. Mais pourquoi un moulin à vent ne pomperait-il pas d'eau au fond du lac pour brasser les couches inférieures et les faire remonter au-dessus; l'air ainsi introduit ferait remonter l'eau à mesure que les bulles la traverseraient. A part le coût d'un outillage rudimentaire comme l'installation d'un conduit métallique, les frais se réduiraient à peu de chose.

M. NEEDLER: La chose est possible dans certains lacs, mais il en est où il ne serait pas recommandable de brasser le fond parce que l'eau y est pauvre en oxygène. Le problème resterait quand même complexe.

L'hon. M. ROEBUCK: Mais dès que cette eau parviendrait à la surface elle serait exposée à l'air. On n'obtient de l'oxygène que de l'eau de surface.

M. NEEDLER: C'est exact.

L'hon. M. HORNER: Qu'advierait-il en hiver, alors que le lac est gelé?

L'hon. M. ROEBUCK: Je n'en sais rien; je ne sais rien de la chose et c'est pourquoi j'interroge.

M. NEEDLER: Je pense que c'est en hiver que le manque d'oxygène fait d'ordinaire périr le poisson dans les lacs.

Le PRÉSIDENT: D'après votre connaissance des pêches intérieures, croyez-vous que nos eaux s'appauvrissent tout le temps, ou du moins le dépeuplement excède-t-il à la fois la production des piscifactures et la propagation naturelle?

M. NEEDLER: Nous voici revenus à la complexité du problème. Dans certaines régions, les prises sont indubitablement excessives, du moins en ce sens qu'avec le nombre de personnes pêchant actuellement, il n'y a pas assez de poisson pour que tout le monde en prenne. En bien des cas, les gens considèrent que la pêche a été abusive. A l'heure actuelle, les prises globales sont à peu près ce qu'elles étaient auparavant et parfois supérieures, mais étant donné le nombre de gens qui pêchent, chaque individu en prend moins. La question de la reproduction que vous venez de soulever est un des facteurs. Il est certains lacs et cours d'eau où d'autres facteurs limitent la reproduction, c'est-à-dire où la nourriture, les conditions du milieu, oxygène et autres choses, ou les ravages de déprédateurs, poissons ou oiseaux, sont cause de dépeuplement en dépit d'une reproduction normale. A mon sens, les cas de ce genre sont plus fréquents que ceux où la reproduction est vraiment insuffisante. M. Walkinshaw a exprimé l'avis que les piscifactures sont démodées, mais j'estime qu'il serait plus juste de dire qu'on les envisagerait naguère comme une panacée, comme devant assurer partout une forte production de poisson et que l'on constatait, surtout sur notre continent, une forte expansion des piscifactures d'exploitation privée ou publique. Mais il est devenu manifeste, depuis une couple de

décades, que, contrairement à l'opinion voulant que les piscifactures soient utiles pour toutes les eaux et toutes les espèces de poissons, il n'y a que certaines eaux où la reproduction naturelle soit insuffisante—je veux dire qu'à notre sens il est encore des eaux, même en ce qui concerne la truite, où la reproduction naturelle ne permet pas de les exploiter à leur capacité d'accroissement et, dans ces cas...

L'hon. M. HORNER: Pensez-vous que la piscifacture soit alors nécessaire?

M. NEEDLER: Oui, et alors seulement.

L'hon. M. HORNER: En certains lacs les œufs n'éclosent pas, mais les alevins qu'on y place se développent. Nous avons un lac en Saskatchewan où, pendant des années, il n'y avait pas de poissons; on y a déposé du poisson blanc qui s'est multiplié et développé au point qu'on y prend maintenant des individus de dix livres. L'étude que l'on y fait depuis deux ou trois ans a prouvé que la reproduction ne s'y fait pas. Pendant des années nous avons considéré les eaux comme trop alcalines mais, après y avoir déposé des alevins provenant de la piscifacture, nous avons constaté que c'était le seul moyen de peupler le lac.

M. NEEDLER: C'est exact.

L'hon. M. HORNER: C'est le genre de lac où il est nécessaire de continuer...?

M. NEEDLER: Où la production ne suffit pas, soit à cause de la constitution de l'eau soit à cause de l'absence de frayères, ainsi qu'on l'a mentionné. En ces cas, les piscifactures ont gardé leur valeur. Jusqu'ici, nos eaux n'ont pas fait l'objet d'une étude adéquate sous ce rapport, de sorte qu'on ne peut pas affirmer qu'on utilise à leur meilleur avantage les produits de nos piscifactures. C'est ici que se révèle l'utilité de l'étude du milieu. Nous devons être renseignés.

M. WALKINSHAW: Je n'entendais pas dire que les piscifactures avaient perdu toute utilité; au contraire, elles sont précieuses. Je pense que j'aurais dû dire, si je ne l'ai pas fait, que certains États chez nos voisins mettaient au rancart un assez grand nombre de ces établissements. Ici, nous sommes fiers des nôtres, mais en ce qui concerne nos poissons de pêche sportive, je ne crois pas que les piscifactures soient le facteur le plus important. Êtes-vous de mon avis?

M. NEEDLER: Nous sommes d'accord sur ce point: les piscifactures sont utiles en certains cas, mais elles ne sont pas le facteur le plus important.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser? Nous voulons faire venir M. Dolan le plus tôt possible.

L'hon. M. PIRIE: Je voudrais poser à M. Needler une question au sujet de la prise de saumon au filet à l'embouchure des cours d'eau, au temps où il arrive, au printemps, à la Miramichi et à la baie de Fundy. Pensez-vous que cela réduise considérablement le nombre de saumons qui remontent nos rivières pour le frai?

M. NEEDLER: Vous soulevez là une question fort controversée. Je répondrai franchement que nous ne sommes pas sûrs de nous et qu'il y a des partisans aux deux côtés de la question. Nous avons fait beaucoup de recherches sur les méthodes d'accroître la production et nous possédons quelque connaissance sur les mouvements du saumon en mer, mais nous n'avons que fort peu de données précises sur le nombre de saumons qu'il faut apparemment pour faire plein usage des cours d'eau. Toutefois, il saute aux yeux qu'un saumon pris par ceux qui font la pêche commerciale n'existe plus pour le pêcheur à la ligne. Les pêcheurs

du commerce prennent généralement une forte proportion du saumon qui, lorsqu'il est marqué, ne figure pas dans les prises du pêcheur à la ligne. J'irai jusqu'à dire qu'il importe vraiment, au point de vue des pêches commerciales pratiquées dans les rivières à saumon, que nous soyons plus renseignés sur ce sujet. Nous sommes en train d'élaborer des plans, sous réserve qu'on nous attribue les crédits nécessaires, en vue de nous attaquer à la question de savoir combien il faut de saumons pour l'ensemencement naturel d'une rivière.

L'hon. M. PIRIE: Ai-je bien compris que vous avez affirmé que certains saumons ne peuvent se prendre à la mouche en eau douce?

M. NEEDLER: Ce n'est pas ce que j'ai dit. La pêche au filet qui s'est pratiquée près de l'embouchure de rivières n'a pas nécessairement rapporté que du saumon, prêt à l'époque à pénétrer dans les cours d'eau. Par exemple, la pêche au filet traînant à l'embouchure de la Miramichi et celle à la madrague, à l'embouchure de la Margaree, ont prouvé qu'une forte proportion des saumons s'en vont ailleurs; par conséquent, on ne saurait affirmer que le saumon pris à l'embouchure d'un cours d'eau se prépare à la montaison et qu'en le prenant on le soustrait au pêcheur à la ligne.

L'hon. M. PIRIE: Mais il est sur le point de remonter quelque rivière?

M. NEEDLER: C'est mon avis. Le saumon n'est pas nécessairement sur le point de remonter une rivière où sa prise est réservée au pêcheur à la ligne. Le nombre de saumons susceptibles d'être pris n'est pas le seul facteur qui limite la pêche à la ligne; il faut aussi tenir compte du débit de la rivière qui permet au poisson sa montée au moment propice, ainsi que des conditions dans lesquelles il mord à l'hameçon.

Un autre point dont il faut tenir compte dans la relation existant entre la pêche commerciale et la pêche à la ligne, c'est qu'on a constaté ces dernières années une forte fluctuation dans l'abondance du saumon. Dans le Nouveau-Brunswick septentrional, le niveau à cet égard a été passablement bas; il ne faut cependant pas oublier que le niveau a déjà été bas en ce dernier siècle et qu'il est remonté. Il est très difficile de déterminer la mesure dans laquelle la rareté est due à ces fluctuations naturelles. Il serait peut-être injuste pour les pêcheurs qui vivent de pêche commerciale de prendre pour acquis que la rareté de saumon dans les rivières vient de ce que la pêche maritime est trop abondante. Les statistiques de la pêche commerciale et de la pêche sportive prises ensemble,—bien que ces pêches ne soient pas aussi bonnes qu'elles devraient l'être,—indiquent augmentation ou diminution simultanée pour les deux plutôt qu'une dépendance de l'une à l'égard de l'autre. Il va de soi que le mouvement peut être à la baisse parce que les prises sont trop fortes et qu'il y ait quand même fluctuation simultanée. Nous nous trouvons toutefois devant le fait qu'à une certaine époque, alors que la pêche était à un plus bas niveau que maintenant, le saumon se fit rare. Puis l'abondance est revenue et la rareté l'a de nouveau suivie. La question reste donc discutable.

L'hon. M. ROEBUCK: Que pensez-vous de l'idée voulant que de grosses compagnies, comme les fabriques de pulpe, polluent les eaux par les déchets qu'elles y déversent?

M. NEEDLER: Cela ne fait aucun doute pour moi et il est également bien établi qu'il en est résulté des dommages, mais dans tout cas de pollution la question est de savoir où est l'intérêt du public. Il s'agit de savoir s'il est plus avantageux pour la collectivité d'empêcher les compagnies de pulpe, lesquelles ne tiennent pas à perdre de pulpe dans l'eau, de déverser des substances dans

une rivière, ou de protéger la pêche. Autrement dit, laquelle des deux pertes est la plus forte pour la collectivité, celle de la pêche à la ligne ou celle de l'industrie de la pulpe? On trouverait en fin de compte qu'il en coûterait beaucoup à la collectivité de forcer les industriels à cesser leur exploitation ou à les empêcher de déverser des substances nocives dans l'eau.

L'hon. M. ROEBUCK: Je ne pense pas que ce soit la pulpe qu'ils déversent, mais plutôt les substances chimiques de rebut.

M. NEEDLER: C'est exact: c'est parfois des sous-produits de pulpe ou des déchets chimiques et certains gros articles. On s'efforce constamment de réduire la pollution au minimum.

L'hon. M. ROEBUCK: On me dit que si les compagnies versaient leurs déchets dans le sable où ils seraient retenus avant d'atteindre l'eau, le problème serait résolu.

L'hon. M. PIRIE: Un grand nombre d'embarcations à moteur amovible circulent sur les eaux douces où le saumon va frayer. Pensez-vous que cela nuise au poisson?

M. NEEDLER: Voulez-vous dire que cela les empêche de mordre à l'hameçon?

L'hon. M. PIRIE: Non. Je vous demande si le poisson fréquenterait une rivière où les moteurs font beaucoup de bruit et laissent échapper de l'huile?

M. NEEDLER: Je n'ai aucune certitude sur ce point, mais je suis porté à croire que le bruit d'un moteur ne causerait guère d'inconvénient.

L'hon. M. PIRIE: Pensez-vous que l'huile qui s'échappe du moteur et que la fumée qui sort du tuyau d'échappement auraient un effet pernicieux sur le poisson?

M. NEEDLER: Les cours d'eau où circulent des embarcations automobiles étant d'ordinaire assez larges, je doute que la pollution soit bien grave.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il discuter davantage la question du poisson ou entendra-t-il maintenant M. Dolan? Nous avons une couple d'autres témoins que nous pourrions entendre plus tard. Quel est le bon plaisir du Comité?

L'hon. M. PIRIE: Entendons M. Dolan maintenant.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, M. Needler.

M. NEEDLER: Puis-je exprimer une idée avant de quitter? J'ai ici le rapport de 1944 d'un comité mixte de l'Office technique et scientifique des pêches et du Conseil national de recherches. Il a fallu deux ou trois ans pour le préparer et j'ai cru bon de le signaler au Comité. Il est intitulé *Valeur estimative des poissons de pêche sportive pour le Canada* et comprend trois pages. S'il intéresse les membres du Comité, je puis le leur communiquer.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions l'ajouter à notre compte rendu et le faire imprimer. Le Comité y consent-il?

Des VOIX: Oui.

(Voir le rapport en appendice au présent fascicule.)

Le PRÉSIDENT: Nous entendrons maintenant M. Dolan. Vous avez déjà comparu devant le Comité, M. Dolan, et vous savez ce que nous désirons.

M. LEO DOLAN (Office canadien du tourisme): Oui, monsieur le président. Vous savez que je ne rédige d'ordinaire pas de long exposé, mais que je m'efforce de vous dire chaque année ce que l'Office fédéral du tourisme a accompli.

L'année 1948 a été, au point de vue du tourisme, la plus importante de notre histoire: il est venu chez nous un plus grand nombre de gens et la somme globale de 282 millions de dollars qu'ils ont dépensée n'avait jamais encore été atteinte. Je vous dirai brièvement quel rôle le gouvernement fédéral a joué dans ce domaine. Nous ne prétendons pas nous attribuer tout le mérite de cette réalisation; toutefois, soit dit en toute humilité, nous en réclamons la grosse part. Je ne saurais mieux faire, pour vous donner une idée du travail accompli par l'Office, que de vous présenter quelques statistiques.

Par exemple, notre Service a répondu l'an dernier à quelque 276,000 demandes de renseignements dont 98 p. 100 résultaient de ses campagnes de publicité. Ce chiffre ne peut prendre toute son importance que si l'on sait qu'il existe actuellement aux États-Unis trois bureaux qui, à eux trois, ont répondu au même nombre de demandes de renseignements que nous. Il est même très facile de prouver qu'aucun office de tourisme au monde ne répond à autant de demandes que le nôtre. Nos demandes de l'an dernier ont augmenté de 131 p. 100 sur celles de l'année antérieure et, en conséquence, nous avons dû augmenter notre personnel. L'Office comprend actuellement 70 employés et les exemplaires de publications touristiques que nous avons expédiées ont atteint le chiffre de 1,759,929.

Si, par exemple, nous recevons une demande d'une personne d'Akron (Ohio), une seule lettre ne le satisfait pas. Il peut nous demander des renseignements sur certains des sujets dont MM. Walkinshaw et Needler nous ont entretenus. Il réclamera peut-être des précisions sur la pêche ou quelque site pittoresque, et pour que la réponse soit satisfaisante, notre bureau devra faire cinq ou six opérations différentes. Le chiffre de 70 employés représente une augmentation sur l'an dernier, mais il faut se rappeler que nous sommes un organisme de service et que nous avons besoin d'un fort personnel pour répondre à toutes les demandes. Nous recevons actuellement un plus grand nombre de demandes par jour que l'an passé, ce qui est un bon indice du travail en perspective pour 1949. J'ai eu l'audace de prédire l'an dernier que 1948 serait la plus forte année touristique de notre histoire et, si nous pouvons juger par le nombre de gens qui nous écrivent, j'estime que 1949 sera marquée par un égal succès. La moyenne journalière des demandes que nous recevons maintenant est de 1,664.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous connaissez cet aphorisme: mieux on fait le travail, plus il nous en échoit.

M. DOLAN: Cela étant, M. Roebuck, je m'offre comme pièce de premier ordre à l'appui de cette assertion. L'an dernier, en réponse aux demandes de renseignements, nous avons expédié environ 6,500 sacs de courrier, soit une moyenne quotidienne de 35 à 40 sacs. En janvier de la présente année, alors que notre publicité circulait aux États-Unis, nous avons reçu 13,943 demandes. Il nous en est parvenu 36,000 en février, soit une augmentation de 42 p. 100 pour ces mois.

L'hon. M. BISHOP: La majeure partie de ces demandes vient-elle de gens qui se renseignent sur les hôtels?

M. DOLAN: Tout y est inclus. Les demandes sont très variées. Les gens veulent avoir des précisions sur une tournée en auto qu'ils veulent faire dans une région quelconque du Canada, ou sur les facilités de logement dans une grande ou une petite localité, ou bien ils se renseignent sur la pêche. Le nombre de choses sur lesquelles ils veulent être fixés est étonnant. Certaines lettres sont assez amusantes. J'en ai une ici où l'on me demande un endroit favorable



pour un voyage de noces, en dehors d'une ville, mais pas trop éloigné parce que la jeune femme a bien peur des animaux sauvages. Lorsque quelqu'un veut savoir quelle sorte de demandes nous recevons, j'exhibe généralement des lettres comme celle-ci. En voici une autre d'un constructeur de routes aux États-Unis qui a voyagé au Canada l'an dernier. Il y parle en particulier de la pêche qui n'était pas très bonne, puis il dit qu'il a construit des routes dans l'Ohio et il termine en décrivant la façon dont il les construirait au Canada. C'est une lettre de trois pages à simple espace. Les Américains écrivent d'abondance. Lorsqu'ils nous disent que nos routes sont détestables, et il y a beaucoup de vrai là dedans, ils le font aimablement. Cet homme nous dit que les mauvais chemins de chez nous lui ont valu bien des réparations à son retour aux États-Unis. J'ai envoyé sa lettre aux ministères de la Voirie. Presque toutes ces demandes de renseignements sont le résultat direct de notre publicité. Quant à celle-ci, nous en étendons considérablement la portée parce que le gouvernement a été assez bon pour nous accorder de plus forts crédits.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous nous dire quels crédits vous sont accordés et quel usage vous en faites?

M. DOLAN: La majeure partie sert à la publicité.

L'hon. M. Ross: Vous avez parlé d'une augmentation de 42 p. 100 des demandes cette année. A quoi les comparez-vous?

M. DOLAN: A l'an dernier; elle vaut pour les trois premiers mois de la présente année. Pour 1949-1950, nos crédits se totalisent à \$1,298,000; ils étaient l'an dernier de \$1,038,000, de sorte que l'augmentation est d'environ 25 p. 100 et se justifie par le relèvement des frais de publicité. C'est surtout aux États-Unis que ces frais sont montés. Les frais d'impression et le coût du papier sont plus élevés, de sorte que l'augmentation des crédits dont nous avons bénéficié correspond à peu près à l'augmentation générale de nos dépenses.

Nous avons constaté qu'il y avait avantage à faire notre publicité en couleurs dans les magazines les plus importants parce que la concurrence est énorme sur le continent nord-américain pour attirer les touristes, et cette concurrence augmente d'année en année. Lorsque notre Office du tourisme fut organisé il y a quelques années, à la suite des recommandations de votre Comité, il n'y avait aux États-Unis que dix ou douze États qui bénéficiaient de crédits pour le tourisme. Aujourd'hui, 44 des 48 États de l'Union votent des fonds pour l'encouragement du tourisme sur leurs territoires. Ils font appel à leurs ressortissants, par exemple, pour aller pêcher au Wisconsin de préférence à l'Ontario, au Québec, à la Colombie-Britannique ou ailleurs au Canada. Nous nous trouvons sûrement dans un domaine à haute concurrence et je pense que nous avons bien fait d'accroître notre campagne publicitaire. Nous avons rendu notre publicité plus attrayante par l'emploi de couleurs. Les membres du Comité qui s'intéressent au ciné-voyage savent que le temps des films en blanc et noir est révolu. Pour être intéressante, une bobine sur le tourisme doit être en couleurs et il en va de même de la publicité dans les magazines. Nous avons à lutter contre la Californie méridionale, le Wisconsin, l'Oregon et d'autres États de l'Union qui affectent de vastes sommes à la publicité en couleurs dans les magazines à circulation nationale. Cette année, nous dépenserons à cet effet \$875,000 par comparaison à 700,000 l'an dernier.

Le nombre de nos propres publications doit être accru pour répondre au plus grand nombre de demandes de renseignements sur le Canada. Nous avons dépensé l'an dernier \$208,000 à cette fin, et nous y consacrerons \$250,000 cette année.

L'Office accuse une augmentation d'environ \$8,000 dans les traitements, mais l'accroissement de ses dépenses vient surtout de la publicité et de l'impression des publications. Nous avons entrepris une campagne publicitaire coûteuse dans les journaux américains et cela pour plusieurs raisons. Plus nombreux sont maintenant les journaux américains qui consacrent des colonnes au tourisme. Quand je faisais du journalisme nous n'avions jamais entendu parler de rédacteurs touristiques, mais à l'heure actuelle, tout grand journal des États-Unis en a un. Il résulte de cet état de choses que les articles sur le tourisme font plus de publicité au Canada que toute autre forme de relations publiques, et cela parce que le rédacteur touristique aux États-Unis nous demande des renseignements. Point n'est besoin même de lui demander de les publier. En sa qualité de propriétaire de journal, le sénateur Buchanan conviendra que si l'on tient à faire publier quelque chose dans un journal, cela devient plus facile si c'est le rédacteur qui en fait la demande que si c'est vous qui lui en suggérez l'idée. Une annonce dans un magazine a plus de chance de durer que dans un journal, mais la continuité de l'annonce dans un journal est bien plus avantageuse et constitue un excellent placement.

Le PRÉSIDENT: On trouve plus de matière à lire dans les articles de voyage des quotidiens que dans un magazine.

M. DOLAN: C'est pour cela que nous avons donné plus d'extension à notre programme publicitaire dans les journaux. Je me tiens constamment en relation avec des rédacteurs de journaux, leur indiquant tel ou tel fait qu'ils pourraient utiliser, après quoi ils mettent leurs hommes à la tâche. Il m'a fallu près de deux ans pour convaincre l'éditeur de l'assez récent magazine *Holiday* qu'il devait consacrer un numéro complet au Canada. En août de cette année, *Holiday* sera entièrement consacré à ce sujet. Ce magazine de tourisme est actuellement le plus important au monde; il est publié par les Curtis qui y ont immobilisé la forte somme. Plusieurs petits articles y ont déjà été publiés sur le Canada, mais en août ce sera la première fois qu'un numéro lui sera entièrement consacré. Nous sommes en relations avec les éditeurs des publications Curtis, Hearst et d'autres et leur donnons des idées relativement à des articles qu'ils peuvent publier sur notre pays. Il se passe rarement un mois sans qu'un des magazines importants des États-Unis contienne une histoire sur quelque région canadienne.

Vers la fin de 1948, nous avons établi aux États-Unis des cinémathèques exclusives. Nous avons décidé, en collaboration avec l'Office national du film et la Division des parcs nationaux du ministère des Mines et Ressources, que le temps était venu de mettre à la disposition de groupements américains qui désirent des films touristiques quelques cinémathèques modernes consacrées aux voyages en Canada. La plupart de nos films touristiques circulant actuellement aux États-Unis sont démodés. Ils ont été tournés il y a des années et l'on y voit des véhicules et des vêtements de dames qui sont manifestement passés de mode.

L'hon. M. ROEBUCK: La chose est grave.

M. DOLAN: Cela semble anodin, mais c'est grave. Dès que les Américains voient un film montrant des choses passées de mode ils s'exclament "Peuh! ça ne vaut rien". Il y a quelques années, sénateur Roebuck, j'aurais fait la remarque que vous venez de faire. Les Américains sont d'étranges gens. Si vous ne leur donnez pas ce qu'ils veulent, vous ne pouvez obtenir leur clientèle. Nous avons établi 62 cinémathèques aux États-Unis et leur envoyons 5 ou

6 films de plus par année; d'ici cinq ans nous pourrons dire que nos cinémathèques établies aux États-Unis contiendront de 60 à 70 films que nous pourrons mettre à la disposition de clubs, de groupements ou instituts désireux de se renseigner sur notre pays. Ce projet est tout récent. Peut-être son fonctionnement actuel n'est-il pas parfait, mais si les provinces veulent bien se montrer un peu patientes et nous laisser lancer le mouvement, l'Office national du film et l'Office national du tourisme donneront à eux deux quelque chose que le Canada n'a pas encore eu jusqu'ici, des cinémathèques modernes et satisfaisantes aux États-Unis. Nous avons fait en outre porter nos films de sports sur la pêche et autres occupations d'agrément; nous en faisons tourner pour des clubs sportifs américains, et tous sont régis par l'idée que les mesures de conservation concourent à maintenir poissonneux nos lacs et cours d'eau. Il y a des années, nous tournions des films de sports, et le sénateur Pirie,—je ne crois pas avoir servi sous lui, car il était du parti de l'opposition quand je travaillais pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick,—se souvient que certains de nos films montrait des gens exhibant des pêches extraordinaires. On s'est aperçu que c'était de la mauvaise publicité. Aujourd'hui, plus rien de ce genre-là. L'idée qui prévaut c'est que si vous voulez prendre part à un sport, vous devez avoir vous-même l'esprit sportif. Il faut que l'idée de conservation soit ancrée dans votre esprit. Nous distribuons quelques-uns de nos films de sports par l'intermédiaire du magazine *Field and Stream*; ils sont tous en couleurs.

M. Walkinshaw a dit que des membres de son club de pêcheurs à la ligne étaient d'avis qu'on ne devrait pas laisser venir de touristes au pays pour pêcher. Il va de soi que je ne suis pas d'accord avec lui sur ce point. Et je ferai de plus observer avec quelque amertume que le touriste pêcheur ou chasseur étranger s'est montré beaucoup plus partisan de la conservation et plus respectueux de nos lois de chasse et de pêche que beaucoup de nos concitoyens.

L'hon. M. ROEBUCK: C'est indiscutable.

M. DOLAN: Il est simplement ridicule d'affirmer que des touristes de ce genre dépeuplent nos eaux. L'an dernier, le revenu tiré par le gouvernement ontarien des permis délivrés aux étrangers était de \$1,123,000, alors qu'il ne tire rien de ce chef de ses ressortissants. En 1947, il est venu en Ontario 191,000 pêcheurs à la ligne. Je n'ai pas les chiffres de 1948.

LE PRÉSIDENT: Vous voulez dire que ces pêcheurs venaient des États-Unis et avaient acheté des permis?

M. DOLAN: Oui, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT: Et ces permis ont rapporté à la province le montant que vous avez mentionné?

M. DOLAN: Oui, monsieur.

LE PRÉSIDENT: Avez-vous quelque moyen d'estimer la somme totale que ces gens ont dépensé ici?

M. DOLAN: On peut, sans trop de risque, évaluer cette somme à dix à quinze fois en moyenne le coût de permis: j'ai donc lieu de croire que ces gens ont dépensé près de 20 millions ici. Le sénateur Pirie a été pendant nombre d'années ministre des Terres et des Mines au Nouveau-Brunswick. Il connaît parfaitement les lacs et cours d'eau qui attirent les touristes dans sa province, et je pense qu'il reconnaîtra avec moi que le touriste pêcheur dépense en moyenne pendant son séjour de dix à douze fois au moins la valeur de son permis. Il doit payer des guides, acheter de l'essence et des vivres et il est d'ordinaire un bon client de la commission provinciale des spiritueux.

En Ontario, il y a un an, il est venu 16,000 chasseurs étrangers, mais le nombre de nos concitoyens qui ont pris des permis de chasse était de 220,000. J'estime que nous trouverions la même proportion chez les pêcheurs à la ligne. Sauf erreur, un simple calcul indiquera le nombre de ressortissants d'une province qui pratiquent la pêche est très considérable.

Nous nous sommes efforcés d'attirer dans la province des pêcheurs étrangers et de les diriger vers des endroits où la pêche est bonne. Je reconnais que certaines des choses que M. Walkinshaw a dites sont vraies et pendant une vingtaine d'années je les ai prêchées dans tout le pays. C'est peut-être parce que je suis fier d'être du Nouveau-Brunswick,—la raison importe peu,—que j'ai préconisé partout au Canada que les guides s'organisent en sociétés provinciales analogues à celle de ma province que feu Harry Allan avait fondée en 1898, je crois, et qui met en pratique quelques-uns des principes qui, selon M. Walkinshaw, devraient être appliqués ailleurs. Le sénateur Pirie le sait, c'est aux guides du Nouveau-Brunswick que sont surtout dues les améliorations apportées aux pavillons de pêche de cette province. Le temps n'est plus, monsieur le président, où les sportsmen étrangers qui viennent au Canada veulent vivre à la dure. Il leur faut maintenant de bons matelas à ressorts, des chambres propres et des salles à manger où la chère est bonne. Il n'y a plus de touristes qui tiennent à coucher sur un lit de branchages et plus de guides dignes du nom qui consentent à travailler dans les conditions qui régnaient au temps du cheval et du boghei.

Le PRÉSIDENT: Il est des touristes qui viennent chez nous pour y vivre en primitifs.

M. DOLAN: Les *Trail Riders* de votre propre province, monsieur le président, en sont un exemple frappant, mais la masse des touristes tient à se la couler douce. Je voudrais voir une association de guides établie dans chaque province: les guides s'y astreignent à une discipline. Si l'association est bien dirigée, ses membres deviendront les meilleurs agents de conservation de la faune. Ce n'est que logique, car, après tout, un guide est un capitaliste qui se met en affaires pour le service des sportsmen, et il serait bien stupide s'il laissait ses clients ruiner son commerce en prenant plus que leur contingent de poisson ou de gibier, ou commettre des imprudences avec le feu ou se rendre coupables de destruction. Ce serait aussi ridicule que si, par exemple, le sénateur Duffus, dont le commerce d'automobiles est prospère, laissait les gens sortir des autos, les mettre en pièce, puis les ramener en échange de voitures neuves. Grâce à leur organisation, les guides du Nouveau-Brunswick en se disciplinant eux-mêmes ont discipliné aussi les sportsmen. Il faut insister davantage sur la conservation de notre faune et nous avons besoin que soit mis en œuvre dans tout le pays un programme éducatif visant à cette fin.

Le PRÉSIDENT: Les guides sont-ils organisés dans quelque autre province?

M. DOLAN: Je ne connais pas d'autre province où ils le soient. Il y avait un magnifique groupement en Nouvelle-Écosse, mais il a cessé d'exister pendant la guerre. Ses membres avaient coutume d'assister aux fêtes des sportsmen en costumes pittoresques, comme le faisaient les guides du Nouveau-Brunswick. Je crois qu'on a tenté d'instituer une semblable organisation en Saskatchewan il y a quelques années et, si j'ai bonne mémoire, on avait demandé conseil aux guides du Nouveau-Brunswick. Le sénateur Horner s'en souvient peut-être.

L'hon. M. HORNER: Il me semble qu'il a été question d'une association.

M. DOLAN: Nous donnons aussi cette année plus d'extension à notre programme d'étalage aux expositions ambulantes circulant aux États-Unis. Nous en avons deux qui passeront par Chicago, Milwaukee, Minneapolis et Dallas (Texas), ainsi que par San-Francisco, Seattle et Los-Angeles; ce sont les centres d'où nous espérons faire venir des touristes pour nos régions de l'Ouest central et du Pacifique. Nous avons eu l'an dernier des étalages à des expositions de New-York et de Détroit. Nous entendons présenter des étalages une année dans l'Est et l'année suivante dans l'Ouest.

Nous projetons aussi cette année de demander à la Chambre de commerce des jeunes de collaborer à la réalisation d'un programme éducatif élaboré par nous. Nous publions ce que nous appelons un Manuel de tourisme. J'espérais en avoir des exemplaires ce matin, mais l'Imprimerie nationale est si pressée de travail qu'elle n'a malheureusement pas encore pu m'en procurer. Ce manuel est quelque chose de nouveau pour notre Service. Nous songions depuis quelque temps déjà que le public canadien avait grandement besoin d'être renseigné sur (1) l'économie de l'industrie touristique, (2) la nécessité de mettre en vedette certaines choses typiquement canadiennes telles que spécialités alimentaires, logements, architecture, etc., et (3) la nécessité de traiter en tout temps les touristes avec courtoisie et justice. Nous avons travaillé à la préparation de ce manuel pendant près d'un an et nous en ferons la distribution dès sa sortie des presses. Nous le mettrons à la disposition des Chambres de commerce des jeunes, des écoles, des collèges, des associations touristiques, des stations climatiques, des stations d'essence, et ainsi de suite. C'est en un mot un livre de leçons sur le tourisme. Nous visons par là à rendre le public canadien conscient de l'importance de l'industrie touristique.

L'hon. M. ROEBUCK: Chaque membre du Comité en recevra-t-il un exemplaire?

M. DOLAN: Oui, monsieur le sénateur, j'y verrai.

La seule question qu'il me reste à mentionner est celle de la Conférence fédérale-provinciale du tourisme tenue à Ottawa la semaine dernière. Il y a quelques années, lorsque je comparus devant le Comité, on me demanda quelle sorte de coopération nous recevions des provinces, après quoi nous avons décidé de tenir une conférence annuelle fédérale-provinciale du tourisme. J'ai fait parvenir une copie du dernier rapport à tous les membres du Comité; ils y verront un sommaire de ce que les provinces, les compagnies de transport et le gouvernement fédéral s'efforcent de faire en vue d'établir un programme national de tourisme. Grâce à cet effort coopératif il est possible d'éviter tout chevauchement et toute répétition.

LE PRÉSIDENT: A combien se montaient les recettes de l'industrie touristique l'an dernier?

M. DOLAN: A 282 millions de dollars, dont 270 des États-Unis.

LE PRÉSIDENT: C'est le Bureau de la Statistique qui a fait cette estimation?

M. DOLAN: Oui, monsieur.

LE PRÉSIDENT: Y fait-il toujours figurer les gens qui font la navette entre Détroit et Windsor et entre d'autres localités frontalières?

M. DOLAN: Non, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT: Vous vous souvenez de la question soulevée lorsque M. Marshall comparut ici l'an dernier?

M. DOLAN: Oui. Le chiffre actuel ne se rapporte qu'aux véritables touristes. Une nouvelle vérification est maintenant possible grâce aux opérations de la Commission de contrôle du change étranger.

M. WALKINSHAW: Monsieur le président, puis-je faire une remarque? Voici qui peut présenter quelque intérêt pour M. Dolan à l'avenir. Un Américain me disait l'autre jour que tous les champs de bataille, les lieux de massacre, les sites pittoresques et autres particularités sont bien marqués aux États-Unis, de sorte que les touristes sont encouragés à les visiter. Il en résulte qu'un touriste parcourant une région quelconque à la recherche, par exemple, d'un lieu de pêche, ne s'en retournera pas chez lui en bougonnant, après avoir été malchanceux, s'il peut dire aux amis que sa femme et lui sont passés par l'endroit même où s'est livrée telle bataille fameuse, où s'est produit tel féroce massacre. La publicité de M. Dolan devrait peut-être signaler davantage la présence en notre pays des lieux historiques remarquables.

M. DOLAN: Nous avons au Canada une Commission des sites et monuments historiques et, bien que nous n'ayons pas suivi l'exemple, disons, de la Virginie qui ne fonde sa propagande que sur son histoire et le fait avec beaucoup de succès, nous avons quand même réalisé quelque chose en ce sens. Mais nous devons faire bien davantage. Le manuel que j'ai mentionné tantôt contient une leçon sur les lieux historiques de la localité. Nos lieux historiques constituent l'un des facteurs les plus avantageux de l'industrie touristique.

Le PRÉSIDENT: J'ai entendu critiquer la façon dont nos lieux historiques sont marqués. Des gens qui sont allés au Montana, par exemple, m'ont affirmé que dans cet État les touristes peuvent lire les inscriptions sans quitter la route. Ils ont fait inscrire, probablement sur un panneau et d'une façon artistique, un avis portant qu'à tel endroit s'est livrée telle bataille, ou quelque chose de semblable. Chez nous, nous devons nous approcher et le caractère de l'inscription sur la tablette de bronze est bien petit; les gens doivent quitter leur voiture et tourner autour du monument pour voir de quoi il s'agit. Avez-vous entendu des commentaires de ce genre?

M. DOLAN: Oui, j'ai entendu de telles critiques. Pour ma part, j'aimerais que nos lieux historiques fussent marqués d'un peu plus d'éclat. Nous en avons un si grand nombre et notre histoire est si chargée qu'à mon sens nous nous sommes montrés trop modestes et trop réticents au sujet des faits de notre passé. C'est un fait qu'en général nous sommes toujours trop timides quand il s'agit de notre pays, et ceux qui, comme nous, s'occupent de tourisme constatent que nos amis d'outre-frontière n'ont pas pour leur pays l'attitude que nous avons pour le nôtre. Il est temps que nous vantions bien davantage notre patrie et que nous chantions quelques-unes des choses qui ont fait de notre pays ce qu'il est aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Voici où je veux en venir. Nous avons un monument près de Prescott. Autant que je me souviens, pour savoir ce que comporte ce monument il faut s'en approcher, quitter la route, tandis que je sais qu'au Montana les choses sont largement étalées sous vos yeux et les inscriptions sont de taille telle qu'on n'a pas besoin de quitter la voiture. Il me semble que nous ferions bien de suivre cet exemple.

L'hon. M. HORNER: J'imagine que vous n'aimeriez pas vous prononcer sur les grands avantages qu'il y aurait à faire passer la route Trans-Canada par le Nord?

M. DOLAN: Je crains bien, sénateur Horner, que vous ne me preniez pas sur cette question; pas encore du moins.

Le PRÉSIDENT: Parlez-nous maintenant des plaintes qu'on vous adresse. Les gens se plaignent des routes?

M. DOLAN: Environ 95 p. 100 des griefs qu'on nous exprime porte sur l'état des routes. L'an dernier, nous avons adressé un questionnaire à 68,000 des personnes qui nous avaient écrit. Nous sommes en train de compiler les réponses; au moins 90 p. 100 ou près de 95 p. 100 des griefs portent sur l'état des routes canadiennes; les autres commentaires sont si favorables que nous en rougissons presque. Les gens parlent de notre courtoisie, des choses intéressantes à voir, des sites pittoresques et des bons traitements dont ils ont été l'objet. La seule plainte, toujours la même: l'état de nos routes.

Le PRÉSIDENT: Que disent-ils des repas et du logement?

M. DOLAN: On a formulé quelques griefs, mais pas autant qu'il y a trois ou quatre ans, alors que nous avons adressé un questionnaire aux gens qui nous avaient écrit. Soit dit sans vouloir offenser personne, sénateur Horner, je crois que les repas servis sur nos trains sont meilleurs qu'aux États-Unis, exception faite de la ligne Santa-Fé.

L'hon. M. HORNER: Ce n'est pas ce que les Américains me disent ni ce que j'ai constaté la dernière fois que je suis allé là-bas.

M. DOLAN: Nous n'avons pas reçu une seule lettre de plainte, depuis que je suis ici, au sujet des repas servis sur nos trains, et je commence ma seizième année.

Le PRÉSIDENT: Se plaint-on que le logement est trop cher?

M. DOLAN: Il y a eu des plaintes à cet égard et, si vous voulez bien prier les reporters de ne pas mentionner de provinces, je dirai qu'on s'est beaucoup plaint de la province de Québec l'an dernier, les griefs visant surtout les propriétaires de garnis dont la location est relevée de \$8, \$9 et \$10 par nuit. Nous avons eu beaucoup de plaintes à cet égard. Dans la plupart des autres provinces, les conditions sont assez bonnes. Je m'empresse d'ajouter que lorsqu'une plainte était signalée au gouvernement de Québec, des mesures immédiates étaient prises: il existe maintenant une loi qui remédie à la situation.

Le PRÉSIDENT: Les exploitants de cabines et de restaurants sont tous régis par des permis provinciaux ou municipaux, n'est-ce pas?

M. DOLAN: Oui et les autorités se montrent de plus en plus sévères. Peut-être avez-vous remarqué qu'hier ou avant-hier le gouvernement ontarien a présenté une nouvelle loi imposant des restrictions aux gens qui renseignent les touristes. Nombreux sont ceux qui affichent un placard portant "Renseignements touristiques"; vous vous adressez à eux et non seulement ils ne peuvent vous renseigner mais ils vous induisent en erreur et vous causent ainsi beaucoup d'ennuis. Le gouvernement ontarien a donc bien fait d'imposer l'obtention d'une autorisation par la province ou la municipalité à ceux qui veulent renseigner officiellement les touristes. Ici encore nous nous trouvons en face de la concurrence à cet égard du Minnesota et du Michigan et d'autres États frontières qui veillent de près à ce que les voyageurs obtiennent les renseignements et les services qu'ils sont en droit d'attendre. Le tourisme est une industrie où la concurrence joue fort et nous avons, chez nous, bien des choses à améliorer, en particulier le logement et les agences d'information. Mais nous sommes d'avis qu'au Canada la grande question est celle des routes.

Le PRÉSIDENT: Vous ne tenez pas à vous engager sur la question posée par le sénateur Horner, mais vous êtes d'avis que l'achèvement de la grande route Trans-Canada, où qu'on la fasse passer, conditionne dans une grande mesure l'expansion de notre industrie touristique?

M. DOLAN: Ce serait pour le Canada un de ses plus grands avantages. Je répugnerais à demander à qui que ce soit de nous faire une estimation des centaines de millions de dollars que nous avons perdus faute d'une route transcanadienne. Et il ne faut pas perdre de vue, dans l'exécution d'un tel projet d'aménagement, les voies de raccordement, surtout celles qui viennent des localités frontalières. Sans elles, la route transcanadienne perdrait énormément de son utilité.

L'hon. M. CRERAR: En ce qui concerne la route transcanadienne, monsieur le président, je ne suis pas tout à fait du même avis. Mais en ce qui regarde le logement pour les touristes, j'ai constaté qu'il y a progrès constant.

M. DOLAN: C'est exact.

L'hon. M. CRERAR: Il y a quelques années, alors que cette industrie en était encore à ses débuts, le logement était fort primitif en bien des cas, les gens écorchaient leurs hôtes et leur servaient de piètres repas. Mais en Nouvelle-Écosse, j'ai eu l'occasion l'été dernier de passer deux nuits dans une cabine de touristes. J'y ai trouvé un lit confortable, de l'eau courante chaude et froide, la nourriture n'était pas très abondante mais bien apprêtée et la propreté était à l'ordre du jour. C'était vraiment l'endroit où le voyageur pouvait dire en arrivant: "Je resterai ici trois ou quatre jours. Le service est excellent." Sous ce rapport, il y a progrès, je pense, dans nos parcs nationaux. Nous devons toujours laisser voir aux gens combien nous attachons d'importance à des repas sains, bien apprêtés, sans pourtant qu'ils soient plantureux, à la propreté et au confort du lit. J'espère que le progrès ira grandissant.

Je passe maintenant à la route transcanadienne dont on parle tant. Il semble que nous allons nous engager à construire une route à revêtement rigide comme si tout autre genre n'avait qu'une faible valeur pour les touristes, surtout les Américains.

M. DOLAN: Elle ne vaudrait rien du tout.

L'hon. M. CRERAR: Calculez-en le coût et vous verrez que nous consacrerons toutes nos énergies et nos fonds, pendant les cinq ou les dix prochaines années, à la construction de la route Trans-Canada, une grande partie du moins. Or, ce qui importe maintenant pour attirer le trafic touristique des États-Unis, c'est d'avoir de bonnes routes conduisant de la frontière aux régions septentrionales de notre pays.

L'hon. M. HORNER: Cela saute aux yeux.

L'hon. M. CRERAR: Parfaitement. Je me souviens, par exemple, du temps où j'étais à la tête du ministère des Mines et Ressources et que nous obtenions un petit crédit, avant la guerre, en 1937, 1938 et 1939, pour la construction de routes de tourisme, ces deniers étant dépensés en vertu d'entente avec les provinces qui contribuaient un certain montant. C'était une question délicate. En Colombie-Britannique, par exemple, où nous avons quelques-uns des plus beaux parcs nationaux du monde, j'ai constaté que des Américains arrivaient chez nous, parcouraient cinq ou dix milles de route poussiéreuse, puis s'en retournaient chez eux. Il en est ainsi tout le long de la frontière. Il ne faut pas oublier que les



États-Unis sont bien en avant de nous en fait de routes et que les touristes américains, d'où qu'ils viennent, peuvent presque tous, atteindre la frontière canadienne par des routes à revêtement rigide et sans poussière.

L'hon. M. HORNER: Cela vaut pour toutes nos provinces.

L'hon. M. CRERAR: Parfaitement. La plupart de nos routes qui partent de la frontière sont en gravier grossier et poussiéreuses. La route transcanadienne n'exercera guère d'attrait sur les touristes si l'autre réseau routier n'est pas convenablement construit.

L'hon. M. PIRIE: Mais il faut d'abord que la route transcanadienne existe si l'on veut encourager les touristes à l'atteindre par les autres chemins.

L'hon. M. HORNER: Je n'en suis pas si sûr.

L'hon. M. PIRIE: Quel serait l'avantage des autres routes de raccordement si vous n'avez pas une route transcanadienne parfaite?

L'hon. M. CRERAR: Fort bien: examinons la question. Votre route transcanadienne est pavée. Un touriste arrive au Manitoba et voyage sur une route poussiéreuse jusqu'à ce qu'il atteigne la route Trans-Canada qui, en définitive, pourra avoir un revêtement rigide. Or, les touristes ne sont pas nombreux qui vont aller à Vancouver, Ottawa ou Montréal par la route Trans-Canada; ils n'en ont pas le temps. La plupart de ces gens n'ont qu'une couple de semaines de vacances. Ce sont peut-être des avocats, des médecins, des instituteurs ou, bien souvent, des gérants de banque, enfin des voyageurs de ce genre-là qui n'ont probablement que deux semaines de vacances et qui veulent les passer à pêcher, à jouer au golf, à voir des animaux et s'en retourner ensuite. Ces gens-là ne rouleront pas pendant des milliers de milles sur cette route transcanadienne quand ils veulent aller querque part pour s'y reposer.

L'hon. M. PIRIE: Mais, sénateur Crerar, ces chemins qui viennent de la frontière relèvent des provinces, n'est-ce pas?

L'hon. M. CRERAR: C'est exact, mais je répondrai qu'en 1936, 1937, 1938 et 1939 nous avons conclu des ententes avec les provinces, et chacune d'elles est intéressée, et nous leur avons dit: "Nous irons de moitié avec vous si vous voulez bien construire des chemins à tel endroit et de telle qualité". Cette entente fut mise à exécution. Il est vrai que nous ne recevions chaque année que quelques millions de dollars; avec cela nous ne pouvions pas aller bien loin, mais nous utilisons le matériel provincial de construction routière et tout ce que le ministère des Mines et Ressources avait à faire c'était de charger un homme par province pour veiller à l'exécution des clauses de l'entente. Résultat: pendant ces quatre années, plusieurs centaines de milles de routes à revêtement rigide ont été construites.

Le PRÉSIDENT: Cette ligne de conduite n'est plus suivie maintenant.

L'hon. M. CRERAR: Non, mais on pourrait y revenir. Je reconnais avec le sénateur Pirie que la construction de certaines routes relève des provinces. Notre attention est restée rivée sur la route Trans-Canada qui, bien entendu, est une bonne chose.

L'hon. M. ROSS: Elle relève des provinces aussi, tout comme, de fait, la construction de toutes les routes. C'est une responsabilité que l'on passe au gouvernement fédéral. En ce qui concerne les dépenses, celles du gouvernement fédéral seront restreintes à la route transcanadienne. Quand elle sera terminée, vous serez surpris et déçus de voir le petit nombre de gens qui y voyageront comparativement aux autres chemins.

M. Walkinshaw nous a communiqué aujourd'hui de bonnes idées et d'intéressants renseignements. Prenez la province du Manitoba que le sénateur Haig et moi connaissons bien; en 1936 et 1937 nous avons construit une route de raccordement entre la vallée de la rivière Swan et la route septentrionale qui relie Le Pas et Flin-Flon, soit une distance de cent milles. Elle fut terminée en 1938 et, à l'automne de cette année-là, en septembre, je longeais la rue principale de Le Pas,—cette localité est à 450 ou 500 milles au nord-est de Winnipeg,—et j'y comptai 21 autos américains stationnant le long du trottoir et dont certaines venaient d'aussi loin que la Californie. M. Walkinshaw nous parlait d'Américains qui vont par avion à la baie James chasser le canard et l'oie. Nombreux sont ceux qui viennent de St. Paul et Minneapolis à Le Pas où, pendant un mois, cette chasse est des meilleures au Canada; ils y viennent aussi pour chasser le chevreuil. Si nous donnons de bonnes routes à ces gens, ils viendront non pas par douzaines mais par centaines et pour eux une dépense de \$100 ou de \$1,000 n'est qu'une bagatelle: ce sont des gens à l'aise qui viennent chez nous dans des Cadillac.

L'hon. M. ROEBUCK: En Ontario, nous avons une route pavée qui va à New-Liskeard et dans le Temiskaming, et je ne crois pas qu'on y voie une armée de touristes.

L'hon. M. CRERAR: Je ne sais rien de cela.

L'hon. M. ROEBUCK: Elle monte à North-Bay et va jusqu'à Cobalt, Haileybury, New-Liskeard et autres localités.

L'hon. M. CRERAR: Immédiatement après la convention libérale de l'an dernier, au commencement d'août, je visitais le parc Highlands au Cap-Breton; c'est l'un des plus beaux endroits au Canada à cause de la vue qu'on y a sur l'océan; l'aménagement de ce parc est une entreprise d'envergure dont l'achèvement prendra plusieurs années. Le surveillant de ce lieu me dit que la moitié des visiteurs inscrits étaient des Américains.

L'hon. M. PIRIE: Nous reconnaissons tous que le touriste a besoin de bonnes routes.

L'hon. M. HORNER: Ce que nous avons réalisé au Canada sous ce rapport étonne tous nos visiteurs. Nous avons donné à nos routes l'importance de nos voies ferrées. Dans l'Ouest canadien les gens de certaines régions veulent avoir une bonne route et un chemin de fer, tandis que d'autres ne veulent ni de l'une ni de l'autre. Ainsi que le disait le sénateur Crerar, notre route transcanadienne sera sur le même pied que nos chemins de fer et nous y aurons éventuellement un trafic énorme qui fera concurrence à celui des voies ferrées dans le domaine commercial. Quant à son influence sur l'industrie touristique, quinze ans s'écouleront encore avant le parachèvement de la route.

Le sénateur Crerar a parlé d'aide dont nous avons besoin pour nos parcs. Quand je me trouvais à celui de Prince-Albert l'an dernier, j'ai été fort surpris de l'excellent service qu'on y pouvait obtenir à un coût raisonnable. Les Américains envahiraient l'endroit tous les ans s'ils avaient seulement une bonne route pour s'y rendre, mais ils n'aiment pas la poussière. Le gouvernement provincial fait son grand possible; il fait actuellement paver le chemin entre Prince-Albert et le parc, soit une distance de quatre-vingts milles, mais ce genre de travaux exigent une forte somme. Cette route a 44 pieds de largeur et une emprise de 200 pieds. La route Trans-Canada n'a pas besoin d'une telle largeur; 24 pieds lui suffiraient, mais il faut qu'elle soit pavée.

L'hon. M. PIRIE: A l'heure actuelle, si un américain se rend de Seattle à Vancouver pour traverser ensuite tout le Canada en auto, il ne peut atteindre les provinces Maritimes par une route directe. Je suis autant en faveur du maintien en bon état des routes qui nous relient aux États-Unis que de la construction de la route transcanadienne. A vrai dire, nous avons besoin des deux.

L'hon. M. HORNER: Nous les aurons éventuellement mais, comme l'a dit le sénateur Crerar, nous avons maintenant besoin de routes qui mènent à nos parcs.

L'hon. M. PIRIE: Je pense que si nous donnons la route Trans-Canada aux provinces, elles verront à nous construire les voies qui l'alimenteront.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser à M. Dolan?

L'hon. M. DUFFUS: Il s'en est fort bien tiré.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes très reconnaissants à M. Dolan et aux autres témoins qui ont comparu aujourd'hui devant nous. Ils nous ont donné beaucoup de renseignements fort précieux.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

### Appendice "B"

#### VALEUR ESTIMATIVE DE LA PÊCHE SPORTIVE POUR LE CANADA

par

W. D. B. REID

##### *Sommaire*

Les données recueillies jusqu'à ce jour sur la pêche sportive indiquent que sa valeur monétaire annuelle pour le Canada peut être établie entre 15 et 25 millions de dollars.

##### *Difficultés*

Ces données ne peuvent toutefois servir de base à une estimation précise de la partie du revenu national que l'on peut attribuer directement à cette source. Voici quelques-unes des difficultés qui entrent en jeu:

(1) Les autorités provinciales n'inscrivent pas le pourcentage qui, parmi les étrangers acheteurs de permis, compose les Américains.

(2) Il est possible que certains touristes, en demandant leur permis, donnent les adresses des résidents où ils demeurent.

(3) L'absence de méthode sûre d'estimation de la somme moyenne dépensée par un pêcheur à la ligne pendant son séjour.

(4) La rareté de renseignements peuvent donner une idée du nombre de touristes qui, ayant pris un permis, sont venus surtout pour pêcher.

##### *Revenu direct*

En ce qui concerne le premier de ces points, on possède des chiffres assez complets du nombre réel de permis délivrés aux non-résidents en 1939, 1940 et 1941. Le chiffre de cette dernière année est exceptionnellement élevé pour des raisons que nous mentionnerons plus loin. Près de 87,000 permis ont été délivrés en 1939 et 1940. Ils ont procuré aux divers gouvernements provinciaux un revenu annuel direct de près de \$482,000, dont environ \$385,000 pour l'Ontario (Appendice A). D'autres revenus ont pu être obtenus de baux de pêche: le

Nouveau-Brunswick a encaissé annuellement de ce chef \$70,000 (Appendice B2), mais on ne possède pas de chiffres pour les autres provinces. Un autre revenu direct a pu être produit par la partie du droit de permis que l'émetteur a retenue et dont il n'est pas fait rapport dans les chiffres du revenu—probablement \$35,000 par année en Ontario (Appendice B1). Il ne semble pas exagéré d'affirmer que le pays a encaissé annuellement de \$600,000 à \$700,000 des sources directes mentionnées.

#### *Nombre estimatif de pêcheurs à la ligne américains*

Il est difficile d'apprécier d'une façon exacte la partie de ce revenu qui provient des touristes étrangers. On semble cependant admettre généralement que la majeure partie des permis délivrés à des non-résidents est allée à des Américains. Étant donné que l'Ontario a émis des permis à des résidents du Manitoba—environ 1 p. 100 des permis de non-résidents (Appendice B1)—il est probable que presque tous les autres permis de non-résidents de cette province ont été délivrés à des Américains. Puisque l'Ontario a attiré la majeure partie des touristes pêcheurs, il semble raisonnable de supposer que, du nombre global de permis de non-résidents mentionnés plus haut, quelque 80,000 sont allés aux touristes américains. Par conséquent, ce chiffre représente assez bien le nombre d'amateurs de pêche sportive qui entrent chaque année au Canada. Il représente probablement une valeur maximum que vient réduire la deuxième des difficultés mentionnées plus haut.

Le fait qu'une partie du nombre global de permis de non-résidents étaient des permis de famille complique encore les choses. L'Ontario en a vendu 20,000 par année (Appendice B1), chaque permis étant considéré comme englobant 2½ pêcheurs. Cependant, la plupart ont été probablement achetés par des propriétaires de chalets et qui ne venaient pas dans la province uniquement pour pêcher. Chaque permis de famille sera considéré comme émis à un seul pêcheur.

#### *Dépenses estimatives des pêcheurs à la ligne*

Les données existantes peuvent difficilement fournir une idée juste des sommes que peuvent vraiment dépenser les pêcheurs à la ligne pendant leur séjour au Canada. Les autorités intéressées hésitent beaucoup à se prononcer catégoriquement. C'est malheureusement le cas en Ontario. Les estimations obtenues indiquent que les dépenses ont été très fortes dans les provinces Maritimes, ou pour les touristes qui se rendent au lieux de pêche par rail. On peut toutefois supposer que la plupart des pêcheurs de l'Ontario sont venus par auto et n'ont probablement pas dépensé autant que dans le Québec ou les provinces Maritimes.

On peut vraisemblablement supposer que pour une moyenne de dix jours chaque pêcheur a dépensé \$200 ou plus dans le Québec ou le Nouveau-Brunswick (Appendice C1). On place la dépense à \$130 en Colombie-Britannique (Appendice C2). Ce dernier chiffre semble plus proche de celui qu'on a pu indiquer comme moyenne pour l'Ontario. D'après cela, on peut établir à \$125 les estimations minimum et maximum et l'on peut déduire que la pêche sportive a pu rapporter au pays, les années précédentes, (revenu direct compris) de 11 à 19 millions de dollars par année. A ces chiffres, il faut ajouter les dépenses des habitations et des clubs privés dont on ne possède aucune estimation.

Au revenu de 1941 peut s'ajouter celui qui provient de l'émission de permis pour de courtes périodes en Ontario. Il en a été délivré 42,000 auxquels on peut assigner sans crainte d'exagération une valeur globale de 4 millions de dollars.

*Conclusion*

D'après ce qui précède, il semble que l'on puisse placer la valeur, pour le Canada, de cet élément d'attraction du tourisme à un chiffre variant entre 15 et 23 millions de dollars par année (chiffre de temps de paix, à supposer que la politique provinciale reste la même). On peut sûrement fixer la valeur maximum à 23 millions de dollars.

## APPENDICE L - B - A

## PERMIS DE PÊCHE À LA LIGNE

Province	Nombre de permis de non-résidents		Nombre de permis de non-résidents	
	Revenu	Revenu	Revenu	Revenu
Île du Prince-Édouard .....	60	60		
Nouvelle-Écosse .....	630	2,973	859	4,050
Nouveau-Brunswick .....	2,627	17,790	2,503	17,740
Québec .....	8,400	52,598	7,372	49,895
Ontario .....	66,226	384,675	66,949	387,020
Manitoba .....	1,214	1,418	1,041	1,086
Saskatchewan .....	1,558	2,461	1,935	3,103
Alberta .....	157	353	81	182
Colombie-Britannique .....	6,630	18,992	6,771	18,753
Total .....	87,502	\$481,320	87,511	\$481,828

## APPENDICE L - B - B

## (1) Ministère de la Chasse et de la Pêche, Ontario

Nombre de permis d'Ontario:	Individuels	Familiaux	Résidents du Manitoba
1939 .....	45,138	21,475	578
1940 .....	44,095	21,414	717
Coût pour le pêcheur	\$5.50	\$8.00	\$3.25
Revenu pour le ministère .....	5.00	7.50	3.00

## a) Nouveau-Brunswick (Garde-chasse en chef)

Revenu de	Permis annuels de pêche à la ligne—Saumon	Permis annuels de pêche à la ligne—Truite
1939 .....	\$68,774	\$2,575
1940 .....	68,174	2,360

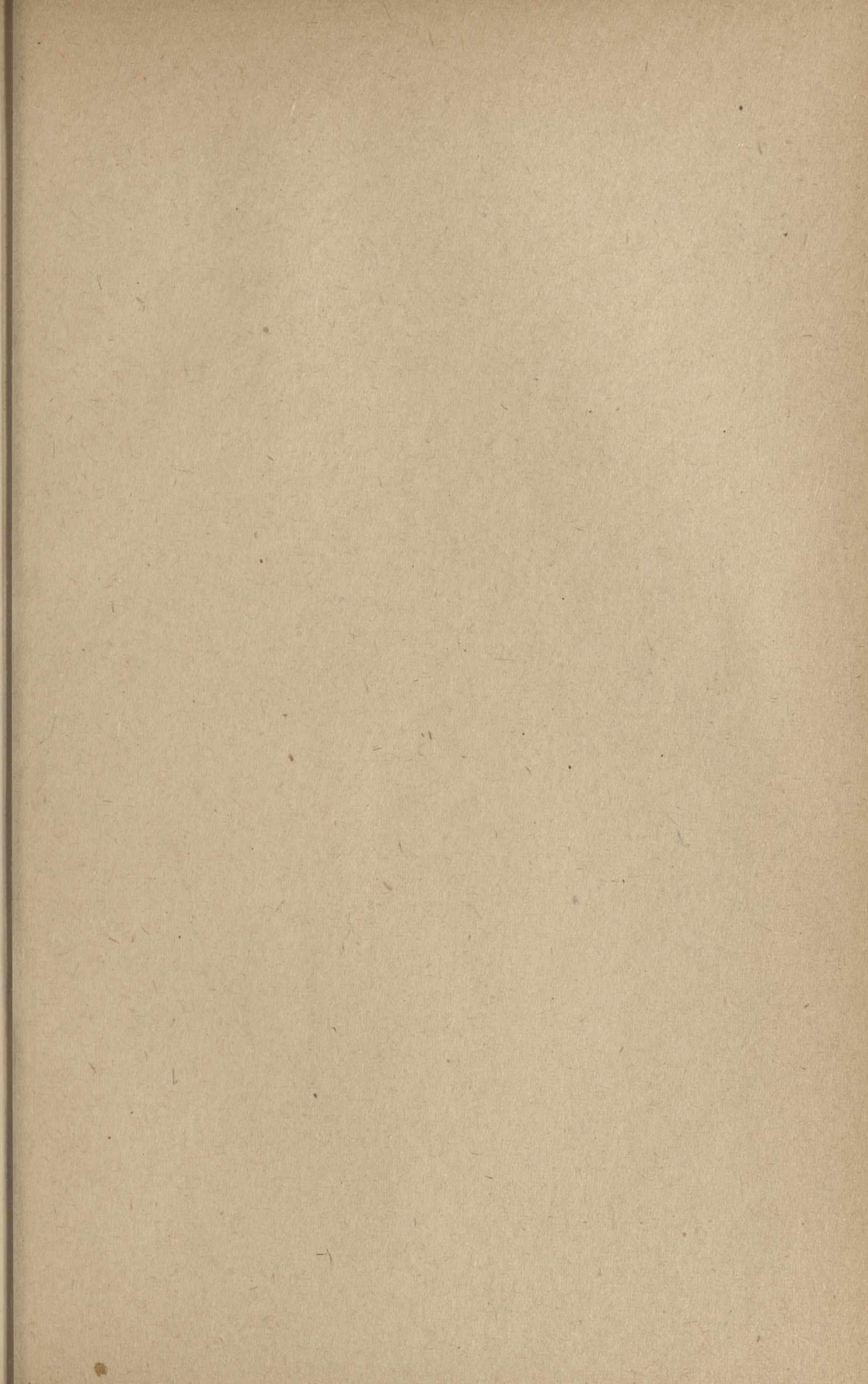
## APPENDICE L - B - C

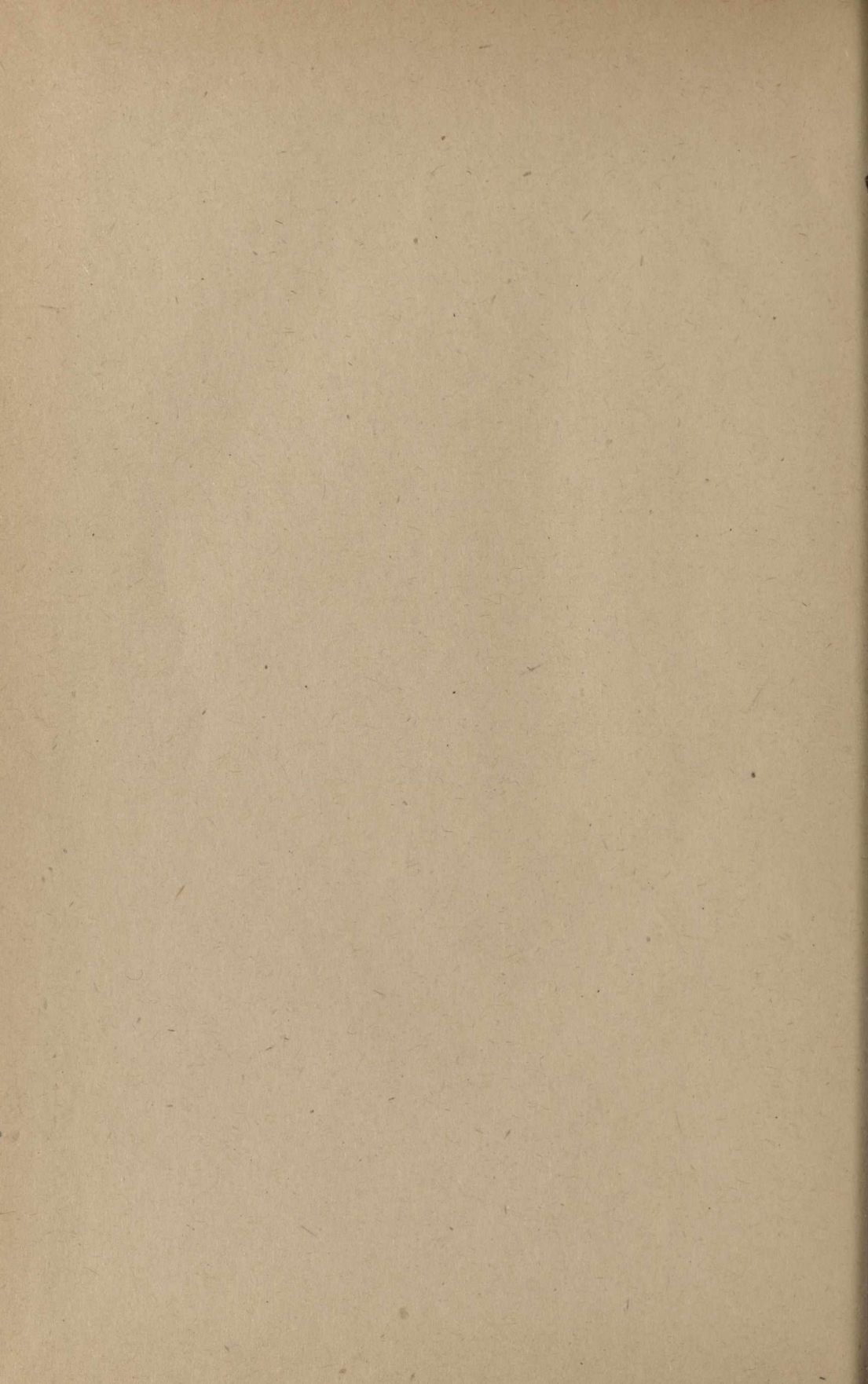
(1) Nouveau-Brunswick (Garde-chasse en chef): \$20 par jour pour un séjour moyen de 10 jours.

(2) Colombie-Britannique (Commissaire provincial de la chasse): \$13 par jour pour un séjour moyen de 10 jours.

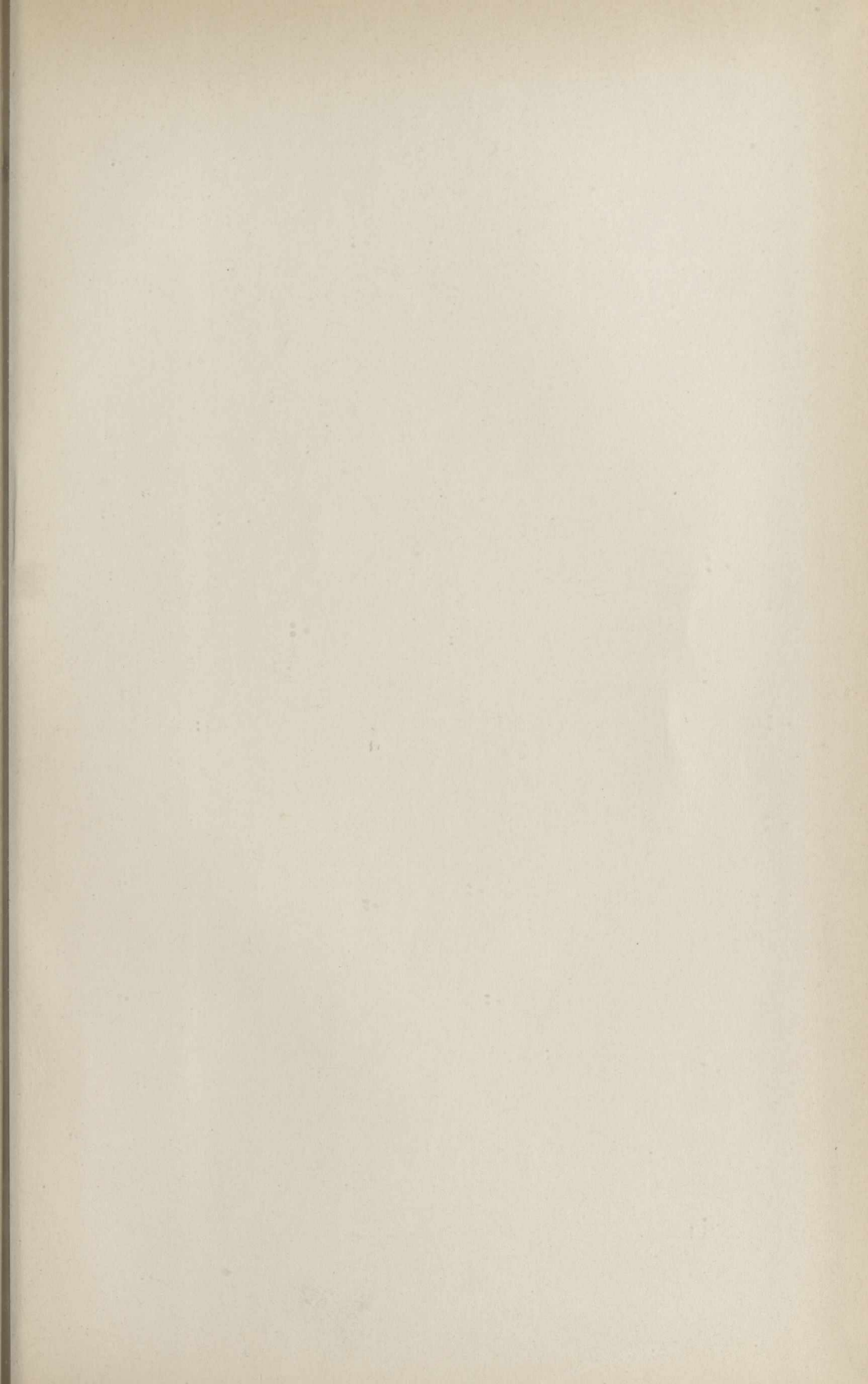
(3) Général (Agent de tourisme des chemins de fer Nationaux): coût moyen \$200 (permis compris) par séjour.

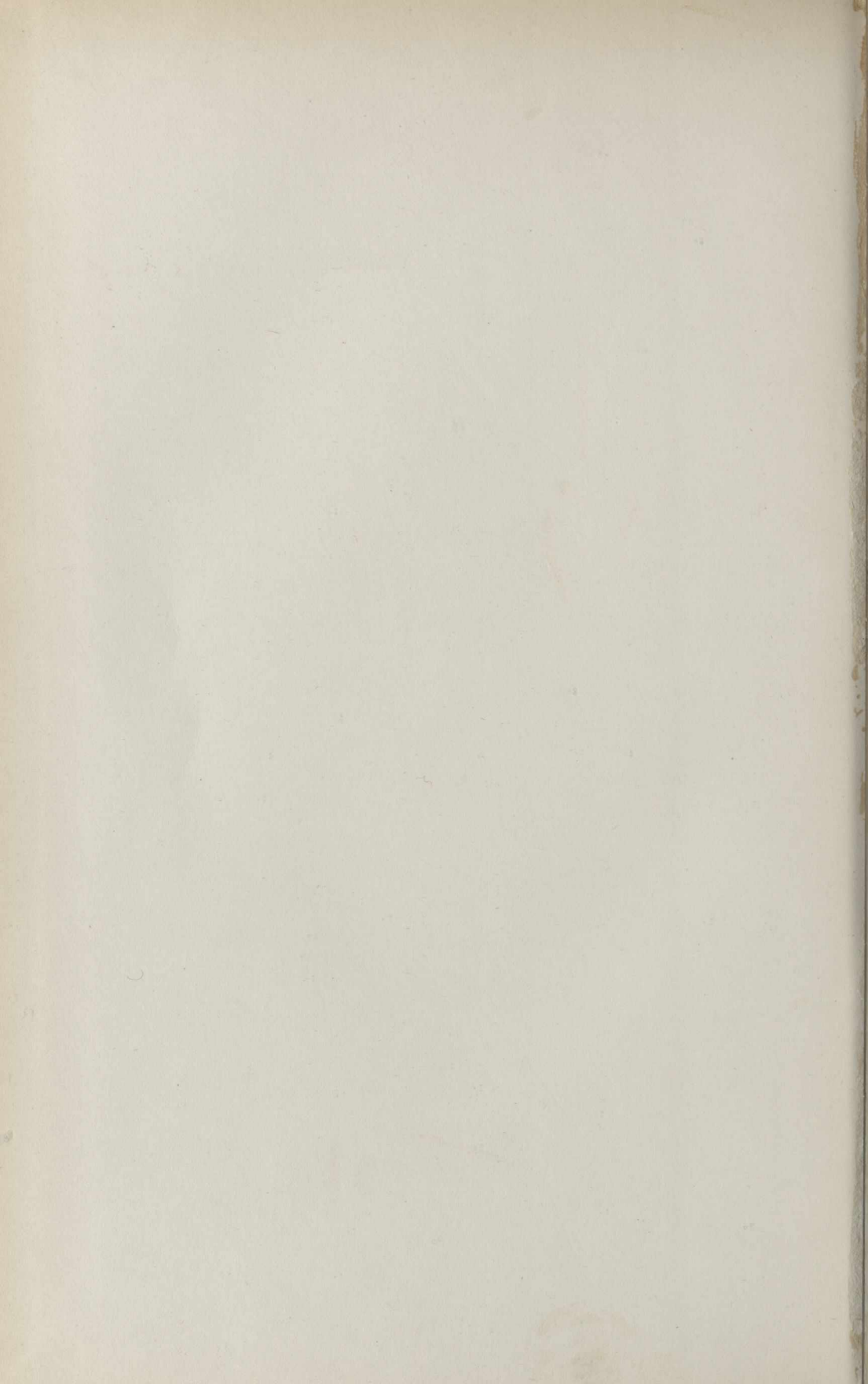
7

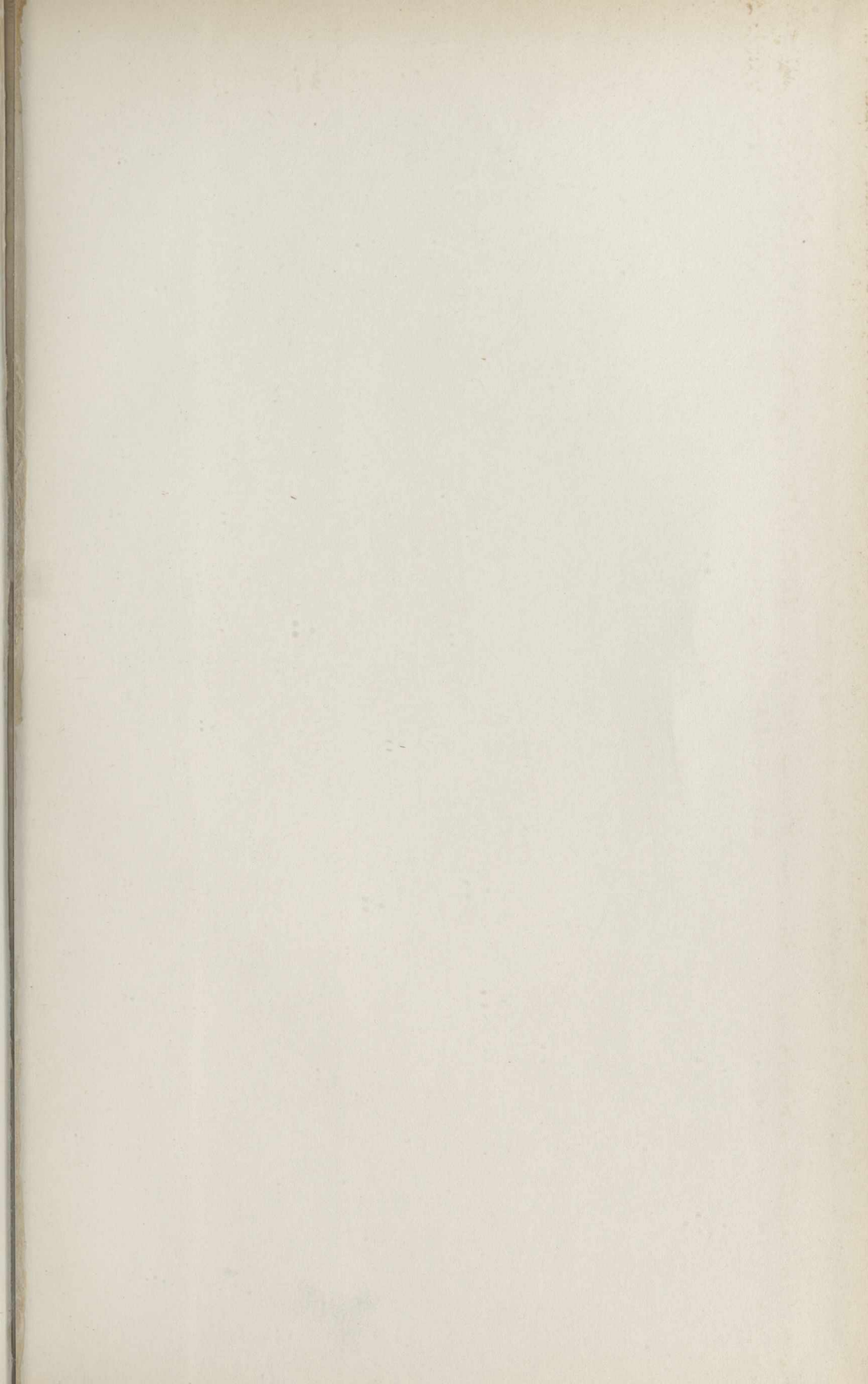


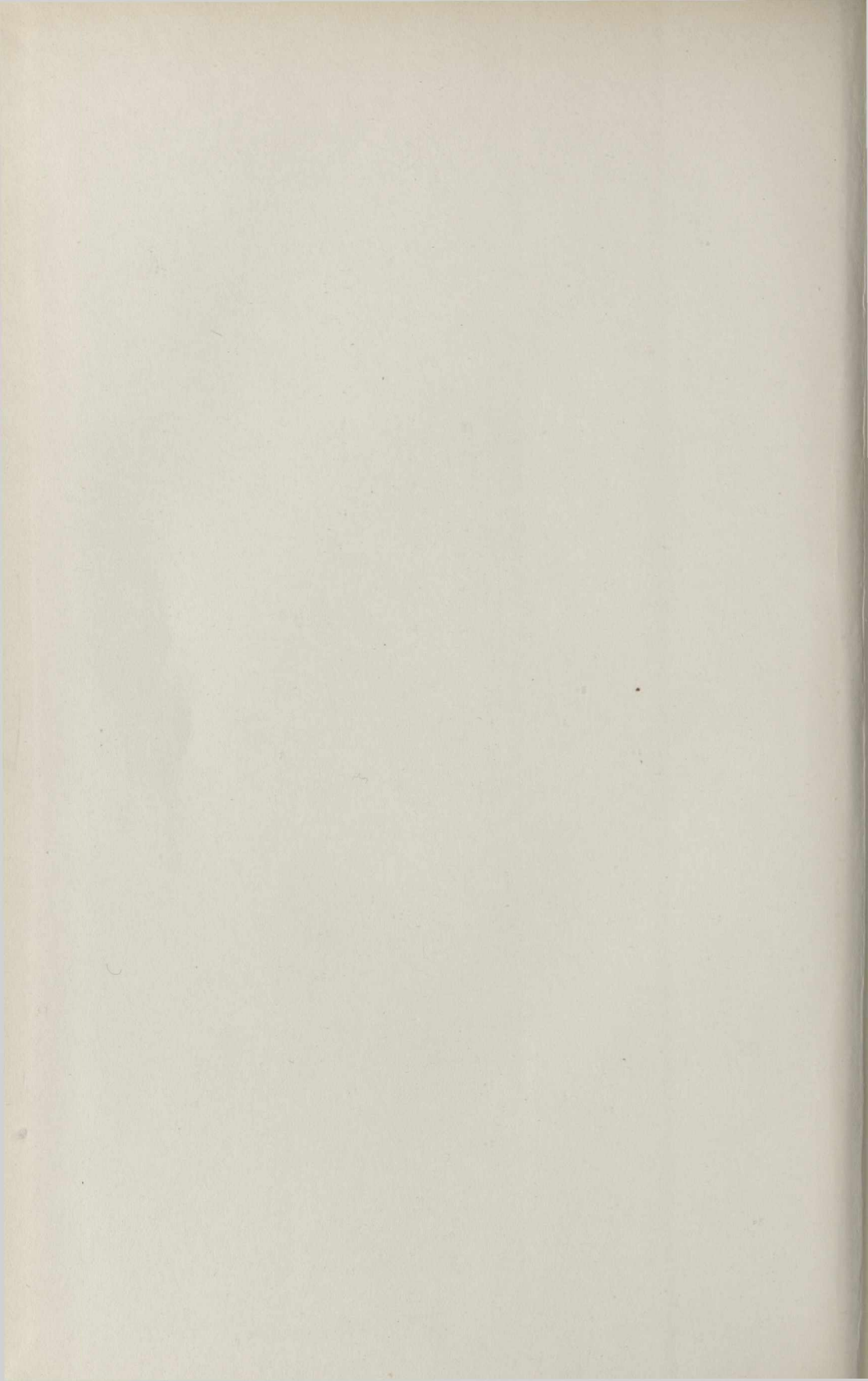


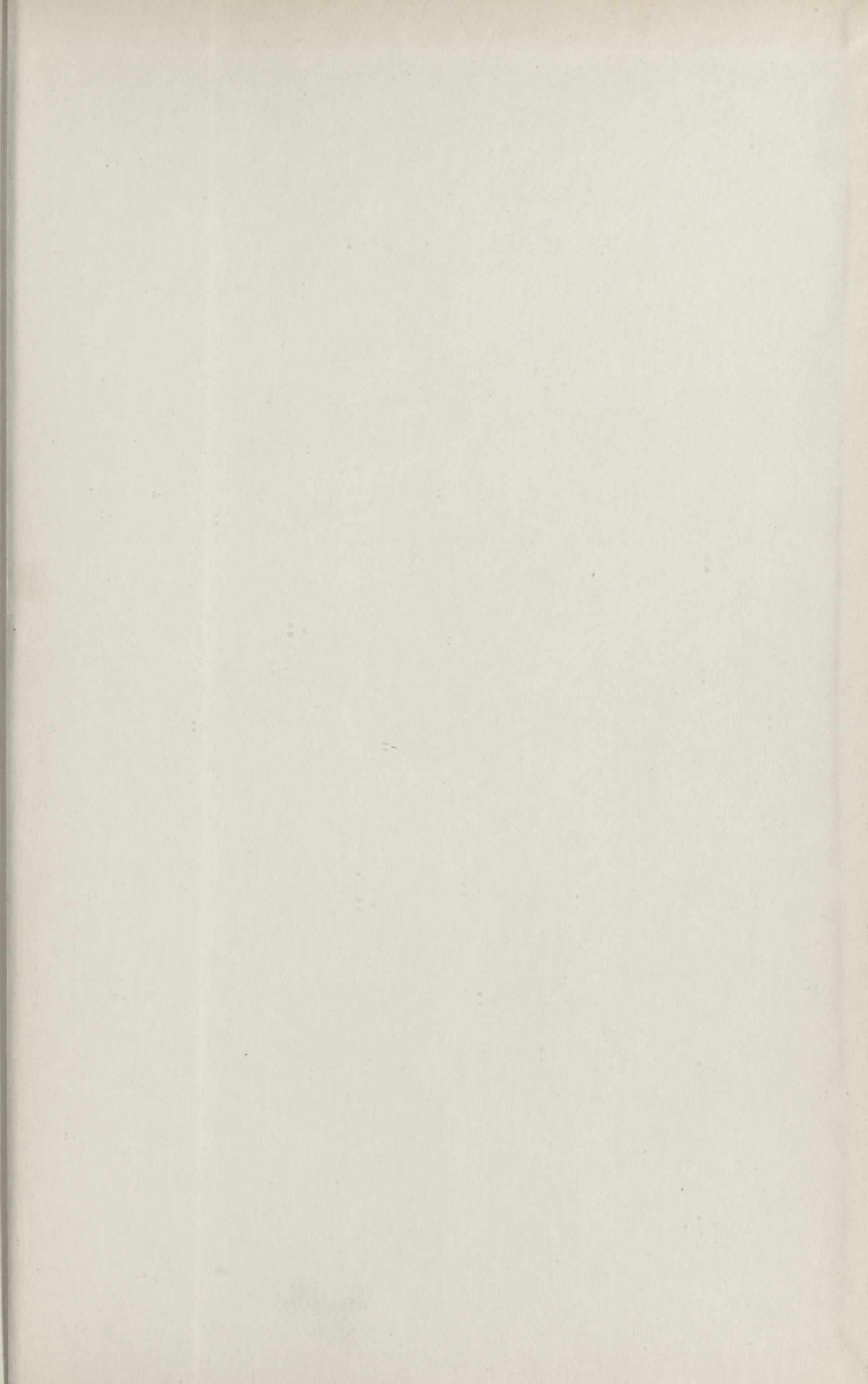












BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT  
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00513 395 7